

## SOCIÉTÉ



### La disparition guette la plupart des langues

Il disparaît une douzaine de langues par année à travers le monde. Les langues dites autochtones sont les plus menacées, bien qu'au Québec leur survie soit moins problématique. Des linguistes se sont penchés sur la question dans un congrès récent à Québec. Sylvie Moisan rend compte de leurs réflexions.

Page 11

# PWA accepte l'offre de fusion d'Air Canada

Catherine Leconte

CANADIEN International fusionnera avec Air Canada « pour en faire un concurrent mondial solide ». Ainsi en a décidé hier à Calgary le conseil d'administration de PWA, la maison-mère de Canadien, en acceptant la nouvelle offre déposée la semaine dernière par Air Canada et en annonçant le lancement immédiat de discussions sur le processus de fusion.

« C'est l'une des décisions les plus difficiles que j'ai eu à prendre, a déclaré le président du conseil et pdg de PWA, Rhys Eytton. Mais il arrive



Canadian Airlines Int'l Ltd.



Air Canada

un moment où il faut regarder le compte de banque. Canadien ne pouvait pas se permettre de continuer à perdre de l'argent. » Canadien, a-t-il

précisé, perdait 700 000 \$ par jour. Aux termes de l'entente, Air Canada et Canadien resteront des entités séparées, gérées de façon in-

dépendante depuis leurs sièges respectifs de Montréal et Calgary, mais chapeautées par un nouveau holding, a indiqué M. Eytton. C'est en effet ainsi qu'Air Canada avait présenté la dernière version de son offre, la précédente ayant soulevé une levée de boucliers dans l'Ouest du pays où on y voyait une absorption pure et simple de Canadien par Air Canada.

Le conseil d'administration du holding sera composé d'un nombre égal de représentants des deux compagnies aériennes. Mais comme les actionnaires de l'une et l'autre recevraient une action ordinaire du holding.

Voir page 4 : Fusion

# Bourassa mise sur la prudence

Les Québécois répondront à la même question que les autres Canadiens

Michel Venne

de notre bureau de Québec

# La démission de Getty ne menace pas l'entente, estime Bourassa

Chantal Hébert et Michel Venne

TOUT JUSTE avant que la question référendaire ne soit déposée au Parlement fédéral, le principal champion de l'accord de Charlottetown sur le territoire contesté de l'Alberta a tiré abruptement hier sa révérence de la politique active.

Sans attendre de savoir quel sort les Canadiens réserveront au Sénat Triple E qu'il a tant réclamé, le premier ministre de l'Alberta Don Getty a annoncé, au cours d'une conférence de presse convoquée précipitamment hier midi à Edmonton, qu'il entend quitter son poste de chef conservateur et de premier ministre d'ici la fin de l'année.

D'ici au 26 octobre, il fera néanmoins, comme prévu, a-t-il immédiatement précisé, campagne en faveur du OUI au projet d'accord. « C'était le bon temps pour partir », a-t-il résumé au sujet de sa soudaine démission.

Dans la capitale fédérale de même que dans les autres provinces, ce départ impromptu a immédiatement amené stratèges et politiciens à tenter d'évaluer son impact sur la campagne référendaire qui s'amorce.

Le gouvernement du Québec ne craint pas que la démission du premier ministre d'Alberta compromette d'une quelconque façon la ra-



« Nous avons décidé, ma femme et moi, qu'il était temps de commencer un nouveau chapitre », a déclaré le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, en annonçant sa démission.

tification de l'entente du 28 août, a fait savoir hier le bureau du premier ministre.

« On n'a aucun signe que l'entente soit compromise, a déclaré une porte-parole du premier ministre. Au contraire, M. Getty a promis de militer pour le OUI au référendum du 26 octobre. »

Voir page 4 : La démission



« Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? »

PHOTO PC

Les Québécois ont toujours opté pour la prudence et cette fois-ci, « la prudence est du côté du OUI », a soutenu hier le chef du Parti libéral et premier ministre, Robert Bourassa, en lançant officiellement le débat référendaire.

## PERSPECTIVES/RÉFÉRENDUM

# La question en question

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre canadien avait promis de laisser à son homologue québécois la primauté de LA question référendaire, à tout le moins de ne pas la « dévoiler » avant que M. Bourassa en fasse autant à l'Assemblée nationale. Or, en rencontrant les chefs des deux autres partis fédéraux, vendredi dernier, M. Mulroney ne semble pas les avoir tenus au secret. Tant et si bien que, depuis cet après-midi là, grâce aux propos et confidences de Mme McLaughlin, chef du NPD, la teneur de la question est connue, à toutes fins utiles, Québec se situant dans le droit fil, pour ne pas dire à la

remorque d'Ottawa.

Il n'y avait donc pas beaucoup de suspense, hier, quand les deux premiers ministres se sont levés, aux Communes et à l'Assemblée, pour demander aux députés, fédéraux et québécois, d'approuver le texte suivant de la question référendaire : « Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? » Il y aura un long débat, de part et d'autre, mais il serait fort surprenant que le texte soit modifié de quelque manière. C'est donc lui qui fera l'objet de la consultation populaire pancanadienne, le lundi 26 octobre, au Québec selon la loi québécoise, ailleurs sous l'empire de la loi fédérale concernant les référendums sur la Constitution du Canada. L'événement est important

et rarissime : il n'y a eu que trois plébiscites pancanadiens depuis 125 ans, et le dernier remonte à 50 ans — printemps 1942 — sur la conscription. L'ensemble ou le reste du Canada avait dit OUI à King, le Québec avait lancé un retentissant NON...

De toute évidence, la question à l'examen est claire et précise et, contrairement à celle du référendum de mai 1980 au Québec, on ne peut plus lapidaire et courte. Est-elle neutre pour autant, ainsi que l'avait promis M. Mulroney ? Absolument pas, ainsi que l'a démontré notre directrice, dans LE DEVOIR de mardi.

Avant même qu'elle ne soit officielle, la question a donc soulevé des... questions. D'aucuns, selon leurs convictions ou sentiments, la jugent habile ou tendancieuse, astucieuse

ou tordue. Dans dix ans, on en discutera probablement encore, de la même manière qu'on n'en finit plus, dans les mémoires et colloques politiques, de dissertar sur la question de mai 1980, surtout de disséquer l'interminable préambule d'une centaine de mots et d'évaluer l'impact sur la campagne et le vote référendaire.

Comme naguère, on ne s'entend pas du tout sur le sens du OUI et du NON. Sera-t-on plus avancé dans 50 jours ? Il est permis d'en douter. Dès samedi, des experts estimaient la question habile, prêtant peu à controverse, assez vague pour donner l'impression à la population qu'elle ne s'engage pas à grand-chose, sinon au renouvellement du Canada. Pour le professeur André

Voir page 4 : La question

☐ Non aux petits horizons, dit Parizeau : page 2

# Lucien Bouchard accuse Brian Mulroney de ternir la mémoire de René Lévesque

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Un rare échange a opposé hier aux Communes M. Bouchard et son ancien collègue et ami, le premier ministre Brian Mulroney.

Accusant le premier ministre de ternir la mémoire de René Lévesque, M. Bouchard lui a reproché de se servir d'hommes politiques décédés pour « vendre » le nouvel accord constitutionnel.

M. Mulroney a refusé la proposition que M. Bouchard lui faisait de participer à un face-à-face, au Québec, sur l'entente constitutionnelle. Il a assuré qu'il y aurait suffisamment de temps pour débattre de la réforme constitutionnelle d'ici le référendum du 26 octobre.

Comme M. Bouchard insistait et demandait à savoir si le premier ministre relèverait son « défi », M. Mulroney a répliqué que le dernier défi qu'il avait eu à relever remontait à 1988, quand il était allé au Lac Saint-Jean avec son épouse pour faire élire son ami comme député.

Et il a ensuite à son tour mis M. Bouchard au défi de démissionner si les Québécois optent pour le NON au référendum. Le leader du Bloc québécois a dit plus tard, au cours d'une entrevue, que les souverainistes ne seront pas liés par un vote du Québec en faveur de l'accord constitutionnel provisoire, et que lui-même ne démissionnera pas si le OUI l'emporte. Légalement, ce sera l'exécutaire.

Voir page 4 : Lucien Bouchard

CAHIER SPÉCIAL

# PROFESSIONS Professions sans frontières

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: 11 septembre 1992

PARUTION le 18 septembre DANS LE DEVOIR

Les nouveaux enjeux concurrentiels et la mondialisation influencent l'évolution des professions. Les exigences de la formation s'accroissent alors que les stratégies de développement des sociétés-conseil doivent s'ouvrir aux besoins plus globaux des clients. En même temps que les barrières traditionnelles tombent, le concept de la multidisciplinarité prend racine dans plusieurs professions dites libérales et l'éventail des services s'élargit. Tel sera le thème du cahier spécial sur les professions, qui sera publié dans l'édition du 18 septembre.

LE DEVOIR traitera également des enjeux proprement professionnels remis en cause par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles qui touchent entre autres:

- le Code des professions • le mandat de l'Office des professions • le rôle de l'inspection • les questions de déontologie • l'incorporation des sociétés de professionnels • l'accréditation de nouvelles corporations.

# Un OUI provoquerait toute une série de négociations

Pierre April  
de la Presse canadienne

QUÉBEC (PC) — Un OUI à l'entente de Charlottetown, le 26 octobre prochain, loin de mettre un terme aux discussions constitutionnelles, enclencherait une série de négociations avec le gouvernement d'Ottawa sur le pouvoir de dépenser et le partage des pouvoirs.

C'est ce qu'ont confirmé, hier au cours de la période de questions, les ministres de la Culture Liza Frulla-Hébert, de l'Éducation Michel Pagé et des Forêts Albert Côté.

« Ce qui est le plus important pour nous (dans l'entente), a souligné Mme Frulla-Hébert en réponse aux questions du péquiste André Boulerice, c'est que le fédéral s'engage à négocier avec les provinces une entente qui nous donne, à nous au Québec, la maîtrise en matière culturelle.

La ministre a d'ailleurs ajouté qu'elle a hâte d'aller négocier à Ottawa « le mieux-être des artisans de la culture au Québec ».

« Nous allons négocier, a-t-elle dit, en fonction de notre autonomie et de notre développement culturel et nous sommes équipés pour le faire. »

Le ministre des Forêts Albert Côté devra lui aussi, de son propre aveu, retourner à la table des négociations.

« J'ai déjà signifié au ministre fédéral des Forêts Frank Oberle, a admis M. Côté en réponse au péquiste Jean-Pierre Jolivet, que j'étais prêt à commencer à négocier des ententes et, comme il s'agit de négocier sur simple demande, le fédéral devra se retirer après entente. »

La critique de l'opposition François Gendron, qui a posé des questions sur l'entente du 28 août et sur les interventions du fédéral dans l'Éducation au Québec, s'est lui aussi fait annoncer un retour à la table des négociations à Ottawa par M. Pagé.

« J'ai acheminé une lettre, pas plus tard que la semaine dernière, a précisé le ministre, demandant formellement au nom du gouvernement du Québec qu'on puisse se rencontrer et s'asseoir ensemble. »

De son côté, le premier ministre Robert Bourassa a surpris en affirmant que les textes juridiques de l'entente de principe de Charlottetown réclamés par le porte-parole constitutionnel de l'opposition Jacques Brassard étaient à toutes fins utiles « accessoires » dans le débat référendaire qui s'amorce.

« Est-ce que le premier ministre peut s'engager à exiger et à rendre publics les textes juridiques dès le déclenchement de la campagne référendaire, de façon à ce que les Québécois sachent précisément sur quoi ils seront appelés à se prononcer? », a demandé M. Brassard.

« Le député, a répondu M. Bourassa, arrive avec une question un peu accessoire qui n'a pas trait du tout au fond du débat. »

« Tout le monde est d'accord dans cette Chambre, a soutenu M. Bourassa, pour essayer de respecter l'échéancier du 26 octobre... Ça suppose qu'on est un peu serré dans le temps, mais qu'on va faire le maximum pour que la population du Québec puisse se prononcer avec tous les textes nécessaires. »

Tout en promettant de faire de son mieux pour accélérer la rédaction des textes définitifs, il a ajouté qu'il y a cinq ans, « dans le cas de l'Accord du lac Meech, on s'était entendu sur des textes qui n'étaient pas tous juridiques. »

« Comment le premier ministre peut-il tenter de minimiser l'importance des textes juridiques, a demandé M. Brassard, les qualifier d'accessoires, alors qu'il n'a pas cessé de répéter dans le cas des propositions fédérales de septembre 1991, du rapport Beaudoin-Dobbie et de l'entente du 7 juillet du Canada anglais qu'il fallait attendre de voir les textes juridiques avant de se prononcer de façon définitive sur la valeur des propositions? »

# Parizeau: NON aux petits horizons, aux chicanes interminables

Michel Venne  
de notre bureau de Québec

LES QUÉBÉCOIS doivent rejeter l'entente de Charlottetown car elle promet de « nous embourber dans de petits marécages, avec des petits horizons, pour des petites perspectives puis des chicanes interminables », a résumé hier le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau.

« Nous, les Québécois, ne sommes pas nés pour un petit pain. On veut mieux que ça. Ce n'est pas vrai que notre avenir est enfermé, se résume dans ces propositions-là », a-t-il servi en réplique au premier ministre Bourassa, lors du dépôt de la question référendaire à l'Assemblée nationale.

M. Parizeau dit que l'on essaie de donner divers sens à un vote pour le NON au référendum du 26 octobre. « Eh bien, un NON voudrait simplement dire que les Québécois ne mangent pas de ce pain-là », dit-il.

Il ajoute que pour « nos amis libéraux », un NON voudrait dire « un sérieux examen de conscience parce que certains d'entre eux vont se rendre compte qu'ils se sont fourvoyés ». Tandis que pour les souverainistes, il dira qu'ils « continuent leur marche vers la souveraineté ».

L'étape suivante sera les élections générales. Maintenant que le référendum porte sur l'entente, « nous savons que c'est par le truchement des prochaines élections que nous pouvons réaliser la souveraineté du Québec », dit-il.

M. Parizeau a utilisé largement les 60 minutes qu'il avait à sa disposition pour faire, tel l'ex-professeur aux IEC, une démonstration méthodique de ce qu'il perçoit comme « reculs, gains de pacotille, petites compromissions et protections frileuses » obtenues par le Québec.

Le chef péquiste réfute l'argument

de M. Bourassa voulant que le Québec se trouve en pleine incertitude au lendemain d'une victoire du NON. Au contraire, accepter cette entente c'est justement « constitutionnaliser l'incertitude », car le partage des pouvoirs est conditionnel à des négociations d'ententes à renouveler aux cinq ans.

« On va nous ramener dans l'écrin fermé de discussions byzantines, pas sur le sexe des anges, mais sur le sens du mot notamment ou bien sur la différence entre une entente constitutionnalisées ou non pour moins de cinq ans, cinq ans ou plus de cinq ans... »

M. Parizeau a rappelé à la mémoire le slogan de Jean Lesage dans les années 1960 : Maître chez nous. Il a fait l'éloge des réalisations du Québec depuis 30 ans, pour déplorer que depuis quelque temps, le Québec ait développé « une mentalité d'assiégés », qui passe son temps à vérifier si les décisions fédérales ne compromettent pas ses acquis, le REA, la Caisse de dépôt ou le Mouvement Desjardins.

« La voie de l'avenir des Québécois n'est pas là », dit-il. Il faut pour sortir de la récession, développer les régions et dégager un peu d'espoir pour les jeunes qui ne peuvent contempler qu'un avenir bouché, que le Québec puisse se doter des instruments qu'il juge utiles et qu'il « retrouve le goût de bouger ». Or, tout ce qu'on nous offre dans ces propositions constitutionnelles va dans le sens contraire. On se cogne à un mur ».

M. Parizeau a soutenu que les autochtones étaient les grands gagnants de cette ronde Canada, soulignant comme ils avaient bien négocié. L'Ouest et les Maritimes ont obtenu pour leur part un Sénat égal, dont on a tort de dire qu'il devient un « instrument politique édenté ». La Chambre haute, a-t-il fait valoir, dis-

posera entre autres du pouvoir très important de nommer les dirigeants des grands organismes fédéraux.

L'Ontario, pour sa part, outre d'avoir acquis un nombre accru de députés aux Communes, a obtenu ce qui lui était le plus cher : éviter « la débâcle » du Canada et s'assurer de maintenir un gouvernement central fort.

Quant au Québec, M. Parizeau estime que son gain le plus appréciable, « le seul progrès véritable », c'est que « nous savons où logent le gouvernement et son chef. C'est un grand soulagement. Enfin on peut le saisir sur le vif ».

Le chef péquiste rappelle qu'il est devenu souverainiste en 1969 après avoir conclu que le système fédéral canadien « n'est pas réformable ». Il soutient que l'entente du 28 août lui en donne encore la preuve. Pour le réformer, il faut que le régime accepte un nouveau partage des pouvoirs. Or, le chapitre de l'entente sur le partage des pouvoirs ne promet que « des petits gestes pour faire plaisir au Québec, sans autre consé-

quence que créer de la confusion ».

En outre, M. Parizeau voit des pièges dans le texte définitif de l'entente, un texte que « plus on le lit, plus on a le goût de dire NON ».

Une disposition stipule que lorsqu'une entente sera négociée pour que le fédéral se retire du domaine des affaires municipales, par exemple, il faudra considérer l'application dans ce secteur de la loi fédérale sur les langues officielles. « Est-ce que c'est les municipalités bilingues à la grandeur du Québec qu'on nous prépare? » dit-il.

M. Parizeau souligne que l'entente ne prévoit pas d'inclure dans la Constitution les ententes sur l'immigration, comme le promettait l'accord du lac Meech; qu'il existe une incompatibilité entre la clause de société distincte et celle engageant le Québec envers l'épanouissement de la minorité anglophone; que dans le domaine culturel, le Québec pourrait gagner la « maîtrise d'oeuvre » sur des programmes totalisant au plus une vingtaine de millions de dollars, etc.

Il a comparé par ailleurs les définitions données d'une part à la société distincte, d'autre part au champ d'application du droit inhérent à l'autonomie des autochtones pour montrer comment l'espace de la société distincte était limité par cette entente, évacuant toute dimension économique.

La société distincte comprend notamment la langue, la culture et le Code civil. Tandis que l'exercice du droit autochtone comprend la préservation de leurs langues, leurs cultures, leurs économies, leurs identités, leurs institutions et leurs traditions et de veiller à leur épanouissement et de développer, de maintenir et de renforcer leurs liens avec leurs terres, leurs eaux et leurs environnements.

Le chef péquiste a, enfin, ridiculisé les « veto » obtenus par M. Bourassa sur les institutions. Dans Meech, dit-il, on avait un veto sur le Sénat. Cette fois-ci, le Québec a obtenu un veto sur cette institution, à condition d'accepter d'abord le Sénat réformé.

# Le Québec sera « inondé » par la campagne fédérale

Jean Campeau

Lia Lévesque  
de la Presse canadienne

LONGUEUIL — Jean Campeau s'attend à ce que le fédéral cherche à utiliser « tous les moyens financiers et tous les moyens de communication, notamment Radio-Canada » dans la campagne référendaire pour tenter de convaincre les Québécois.

M. Campeau, président de Souveraineté Québec Inc., un regroupement de gens d'affaires souverainistes, s'adressait hier à 250 membres de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, à Longueuil.

« Si le gouvernement du Canada ne veut pas donner de garanties au gouvernement du Québec qu'il respectera les prescriptions de la loi québécoise sur les consultations populaires, il n'est pas difficile d'imaginer qu'il investira le processus québécois et utilisera tous les moyens financiers et tous les moyens de communications, notamment Radio-Canada, pour créer des effets de débordement du référendum en territoire québécois », a prévenu M. Campeau.

Il prévoit que, tout comme lors de la campagne référendaire de 1980, les Québécois seront « inondés » par la publicité fédérale en tout genre. Les Québécois, soutient-il, « seront témoins, comme ils l'ont été en 1980, d'une campagne référendaire où les puissances de l'argent, les promoteurs du statu quo moins renouvelé chercheront à les convaincre de ne pas devenir les ennemis du Canada, en rejetant les propositions de Charlottetown ».

Et si ses appréhensions ne se réalisent pas, si le fédéral respecte les règles du jeu de la loi québécoise? « Tant mieux s'ils ne viennent pas, tant mieux si M. Mulrony a assez d'honneur pour ne pas venir », lance-t-il.

Dans son discours, le président de

Souveraineté Québec Inc. a particulièrement dénoncé le fait que les Québécois auront à voter sur des offres constitutionnelles qui ne sont pas encore rédigées en textes juridiques officiels. Il qualifie d'ailleurs l'entente du 28 août de « brouillon incomplet ».

« Cette stratégie est une insulte à la population, un affront à la démocratie, une manoeuvre hautement répréhensible », opine-t-il.

Par ailleurs, M. Campeau a donné son interprétation d'un éventuel NON des Québécois à l'entente constitutionnelle du 28 août. Pour lui, cela signifierait simplement « que les offres sont inacceptables pour les Québécois et que les Québécois se sont tenus debout, c'est tout ». Pas question, donc, de lui donner le sens d'un vote sur la souveraineté.

Et que se passerait-il le lendemain d'un NON? « On retournerait à 1982, où le Québec n'a pas signé l'entente. Et on n'est pas mort depuis 1982 », rappelle-t-il.

Quant à savoir si les négociations devraient reprendre avec le gouvernement fédéral après un NON québécois, M. Campeau estime que « ça dépendrait, ça dépendrait si quelqu'un peut se tenir debout pour aller négocier ».

M. Campeau a également tenu à saluer les libéraux provinciaux qui ont annoncé récemment qu'ils allaient faire campagne contre l'entente constitutionnelle, comme les Jean Allaire et Mario Dumont.

Selon lui, cela contribuerait à « élever le débat » au-dessus de la partisanerie politique. La décision référendaire doit appartenir aux citoyens et non aux partis politiques, a-t-il insisté.

Des figures souverainistes bien connues ont assisté au discours de M. Campeau, comme les anciens ministres péquistes Yves Duhaime et Pierre Marois, de même que Jean-Guy Parent.

# Conservateurs divisés sur la signification du OUI ou du NON

Maurice Girard  
de la Presse canadienne

OTTAWA — Pendant que les Communes continuent de débattre de la question référendaire dans une capitale surprise par la démission du premier ministre albertain Don Getty, les partisans du projet de réforme de la Constitution continuaient d'épiloguer sur la signification du vote au Québec.

Les opinions sont variées, les évaluations divergentes.

À cet égard, le ministre Benoît Bouchard, lieutenant québécois du premier ministre Brian Mulrony, et le sénateur conservateur Gerald Beaudoin, expert constitutionnel, offrent une vision contrastante de l'après-26 octobre qui traduit bien l'ambiguïté des conservateurs, comme l'illustrent une dizaine d'interviews faites par la Presse canadienne au cours des 48 dernières heures.

Affecté depuis plusieurs semaines d'un ras le bol constitutionnel qui menace sa quiétude ministérielle, le ministre Bouchard ne laisse aucun doute sur ses agissements post-référendaires : « En ce qui me concerne, le 27 octobre, je suis ministre de la Santé et du Développement régional. Je ne veux plus rien savoir du débat constitutionnel. Comme les autres Canadiens, j'en ai assez, il y a autre chose à faire ».

Spécialiste et passionné de la chose constitutionnelle, le sénateur Gerald Beaudoin partage pour sa part l'opinion du premier ministre Robert Bourassa, qui présente l'entente de Charlottetown comme une « base de négociations » pour de nouvelles demandes de pouvoirs de la part du Québec.

« En pratique, vous ne pouvez pas avoir un moratoire, qui peut durer quatre ou cinq ans parce qu'à ce moment-là, les Américains ne vont pas accepter le statu quo. Pas plus les péquistes », souligne le sénateur Beaudoin.

Dans l'esprit du « parrain » du projet constitutionnel, le ministre Joe Clark, un vote référendaire négatif au Québec équivaut à un vote positif

pour la souveraineté, a-t-il répété la semaine dernière.

Si son appréciation est partagée par des collègues du cabinet, certains députés d'arrière-banc rejettent cette interprétation, à l'exemple du ministre des Affaires constitutionnelles de l'Alberta, M. Jim Horsman, qui « ne veut pas entrer dans ce genre de débat ».

Pour la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, « à cause de tout le processus... si on veut un Canada uni, on n'a plus le choix de voter OUI pour l'entente ». Son collègue à l'Environnement, M. Jean Charest, croit qu'il « faudra voir » si un NON équivaut à un acquiescement tacite à la souveraineté. « Chose certaine, dira-t-il, ce que je sais, c'est que le NON mène nulle part ».

Chez les députés, les avis, empreints de prudence, semblent plus partagés. « Moi, je ne l'interprète pas comme ça. Un NON à l'entente ne veut pas dire un NON au Canada ni un OUI à la souveraineté », soutient Mme Carole Jacques, députée de Mercier. Fernand Jourdain, son collègue de La Prairie, affirme exactement le contraire : « OUI, c'est officiel : un NON au référendum signifie un OUI à la souveraineté parce que je suis convaincu que pour les gens du NON, c'est ça. Ils vont s'en servir par après ».

Membre de la Commission Beaudoin-Dobbie, où sa prestation lui a donné une audience nationale, le député Jean-Pierre Blackburn, de Jonquière, ne reprend pas l'interprétation du ministre Clark. Il prédit qu'un NON du Québec amorcera un processus en deux temps vers la souveraineté : « En rejetant ces offres, la probabilité que j'obtienne ce que j'ai là est loin d'être acquise. Avec l'élection subséquente au Québec, on ferait l'indépendance en deux mouvements ».

Pour sa collègue Monique Tardif (Charlesbourg), elle aussi ex-membre de la Commission Beaudoin-Dobbie, un NON qui veut dire un OUI à la souveraineté ne revient pas à retirer « le droit à la dissidence » des Québécois.

# La démission de Getty ameuté la fourmilière politique à Ottawa

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Ce mercredi 9 septembre, le premier ministre Brian Mulrony recevait en matinée une communication téléphonique qui devait le prendre de court comme d'ailleurs, quelques heures plus tard, le reste de la classe politique canadienne.

Farouche défenseur du Sénat triple-E qu'il a réussi à arracher pendant la négociation constitutionnelle, M. Don Getty a informé le premier ministre canadien qu'il annoncerait dans la demi-heure son départ comme premier ministre de l'Alberta et de chef du Parti conservateur de sa province.

Presque immédiatement, la nouvelle se répandait comme une traînée de poudre aux Communes, où éclataient des deux côtés de la Chambre des réactions allant de la surprise à l'étonnement, voire l'incrédulité.

Mais les premiers commentaires étaient à peine formulés que déjà les protagonistes du débat référendaire s'empressaient de récupérer à leur avantage cette « bombe » politique à l'amorce d'une campagne qui n'en est même pas à ses balbutiements pendant que les spéculations allaient bon train sur la candidature potentielle de certains ministres fédéraux du cabinet conservateur.

« On apprend que notre premier ministre a abdicqué. Mais qu'est-ce qui se passe? On est en train de dire au reste du pays qu'il y a quelque chose qui cloche en Alberta », s'est exclamée la seule députée du Reform Party aux Communes, Mme Deborah Grey (Beaver River-Alberta).

« On peut présumer que M. Getty ne veut pas faire le combat du référendum. En démissionnant, il n'assumera pas politiquement l'entente de Charlottetown », a dit pour sa part

le chef du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, qui venait d'en découdre à la période des questions avec le premier ministre Mulrony.

Mais les partisans du projet de réforme se sont, pour la deuxième fois en deux jours, ralliés derrière une interprétation qui ne portait pas atteinte à leur cause. L'annonce de M. Getty ne peut nuire à la campagne du OUI, a-t-on répété sur tous les tons.

À commencer par le premier ministre Mulrony : « Je ne pense pas que la démission aide le camp du OUI. C'est peut-être un moment critique, mais il va rester à l'ouvrage pour faire entériner et ratifier les ententes. Après ça, il va partir. C'est pas un lâcheur », a-t-il affirmé, ajoutant que « tout geste » de leader politique « peut être interprété de façon curieuse ».

Le libéral Jean Chrétien « ne pense pas » que la décision de M. Getty pourra nuire au camp fédéraliste tandis que le leader adjoint, Mme Sheila Copps, avançait que M. Getty « souffrait peut-être de fatigue gouvernementale », le poids du pouvoir sur ses épaules de cet ancien quart-arrière au football.

La néo-démocrate Audrey McLaughlin rappelle que « la rumeur » du départ de M. Getty circule depuis des semaines. « L'influence de cette décision sur le débat sera neutre », a-t-elle également soutenu.

Les trois principaux ministres de l'Alberta au cabinet conservateur rejetaient l'offre de remplacer M. Getty. « J'ai un boulot et je n'en cherche pas d'autre », a répondu le leader du gouvernement conservateur en Chambre M. Harvey Andre. Le ministre des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, n'a pas trouvé pour sa part que l'annonce de M. Getty tombait à un moment inopportun : « Il continuera d'être un bon vendeur de l'entente », a-t-il dit.

# EN BREF...

## Un sondage place le NON en avance

SELON un sondage réalisé par la firme SOM auprès de 1012 personnes, en collaboration avec le quotidien *Le Soleil*, 54 % des Québécois sont opposés à l'entente de Charlottetown et 46 % l'appuient. Plus précisément, 59 % des francophones interrogés la rejettent, tandis que 82 % des anglophones du Québec y sont favorables. SOM, une firme de Sainte-Foy qui a réalisé son sondage entre le 2 et 6 septembre, révèle d'autre part que les Québécois sont assez déçus de la performance du premier ministre Robert Bourassa : 45 % des répondants estiment en effet qu'il n'a pas défendu de façon adéquate les intérêts du Québec, alors que 41 % croient qu'il s'est bien tiré d'affaire. Avant répartition des indices, le sondage indique toutefois que 27 % des Québécois ne sont pas encore fait une idée définitive de l'entente constitutionnelle. Il en ressort en outre que les tenants du OUI sont plus susceptibles de changer de camp que ne le sont ceux du NON.

## Entente privée entre Campeau et Domtar

LONGUEUIL (PC) — Le président de Souveraineté Québec Jean Campeau n'a pas nié, mais n'a guère voulu commenter hier la nouvelle du quotidien *The Globe and Mail* voulant qu'il continue de recevoir de l'argent de Domtar, même s'il préside un regroupement de gens d'affaires souverainistes. Le quotidien torontois a fait état de cette information dans son édition de mercredi. M. Campeau n'a pas nié qu'il continuait à toucher une certaine somme, mais a précisé qu'il siégeait toujours au conseil d'administration de Domtar. « C'est une entente privée entre la compagnie et moi. J'ai demandé une libération temporaire de mes responsabilités à Domtar, ce que j'ai obtenu du conseil d'administration. On s'est très bien entendu. C'est une entente privée, c'est tout », a répondu au journaliste l'ancien président du conseil d'administration de la compagnie de papier Domtar.

## Le Conseil provincial conserve la neutralité

PRÉFÉRANT rester neutre, le Conseil provincial des métiers de la construction (International) ne prendra position ni pour le OUI ni pour le NON pendant la campagne référendaire. Son président, Maurice Pouliot, a indiqué hier que le syndicat, qui regroupe quelque 50 000 travailleurs québécois, tenait à prendre ses distances face aux grandes centrales syndicales qui se sont rangées du côté du NON. Pas question pour le conseil, a-t-il affirmé, de défendre l'une ou l'autre des options. M. Pouliot dit trouver les enjeux constitutionnels trop importants pour imposer un choix aux syndiqués. Il encourage en revanche l'ensemble des travailleurs de l'industrie de la construction, qui sont environ 110 000 au Québec, à massivement exercer leur droit de vote lors du référendum du 26 octobre prochain.

## La CSN juge la question tendancieuse

La CSN juge « tendancieuse » la question référendaire déposée à l'Assemblée nationale. Une question qui ouvre la porte, selon son président Gerald Larose, à un détournement du débat qui se tiendra au Québec sur l'entente du 28 août d'ici au référendum. La question, a-t-il dit, permettra aux tenants du OUI de ne pas avoir à soumettre l'entente constitutionnelle à l'épreuve des revendications historiques du Québec. Ce « leurre » n'empêchera pas la CSN de combattre l'accord constitutionnel, a indiqué M. Larose. « Ces offres ne constituent aucunement une voie de progrès réel pour le Québec, pas plus qu'elles ne comportent des gains susceptibles de l'aider à soutenir un développement durable. » La CSN entend d'ailleurs donner le ton le 19 septembre prochain en tenant à Montréal des états généraux qui réuniront l'ensemble de ses 2100 syndicats, 22 conseils centraux et neuf fédérations affiliées.



348 ts

# Ferrari

Le rêve possible.

Voyez votre concessionnaire Ferrari autorisé dès aujourd'hui.

QUÉBEC  
SAINT-LAURENT  
Luigi Sports Car Ltée  
6450, rue Vanden Abeele  
(514) 336-4449

# Les fêtes du 350e se transportent dans les universités

Laurent Soumis

LES FÊTES du 350e anniversaire de Montréal se transporteront du 15 septembre au 4 octobre prochain dans les quatre universités de la métropole.

Dans le cadre de *La fête des universités* organisée conjointement avec la Corporation des célébrations du 350e anniversaire, chacune de ces institutions développera un thème spécifique : la mondialisation à Concordia, l'environnement à l'UQAM, l'espace à McGill et les nouvelles technologies à l'Université de Montréal.

Dès le 15 septembre, l'Université Concordia accueillera trois jours durant une série de débats sur *Les causes et effets de la mondialisation* des échanges qui auront lieu chaque soir à 18 h au local H-110 du pavillon Hall, au 1455, boulevard de Maisonneuve ouest.

Le premier soir, Mme Monique Simard et MM. Yves Bérubé, Yvan Bourdeau et John Ciaccia débatteront de la globalisation des marchés de la finance de l'industrie et de l'information. Le 16, Mme Maria Pelusa et Dorothy Wills discuteront avec MM. Pierre Anctil et Joseph Norton de la société et de la culture dans un monde sans frontières. Enfin, le 17 septembre, Mme Lorraine Bellisle et Arpi Hamalian échangeront avec MM. Claude-Yves Charron et Martin Singer sur la mondialisation de l'éducation.

Parallèlement, l'Association des étudiants en sciences économiques et commerciales tiendra une exposition qui sera accompagnée le 18, à midi, d'un salon multiculturel dans l'atrium du nouveau pavillon de la bibliothèque.

De son côté, l'Université du Québec à Montréal emboîtera le pas les 25 et 26 septembre lors de journées « portes ouvertes » sur le thème *Pour un meilleur environnement*.

L'écologiste Pierre Dansereau présentera la première de la saison des conférences *Hydro-Québec-UQAM 1992* intitulée *Le virage écologique : surprise ou projet ?*. La conférence débutera à 15 h, le 26, à la salle A-M050 du Pavillon Hubert-Aquin.

Dès 10 h le 25, et jusqu'à 17 h le 26, divers kiosques sur l'environnement, commandités par Hydro-Québec, Forêts Canada et le Centre de recherche industriel du Québec, seront élevés au niveau de la Grande Place du pavillon Judith-Jasmin, au 405, rue Sainte-Catherine est. Produits par l'Office national du film et Radio-Canada, divers vidéos et films seront projetés à cette occasion.

Pour sa part, l'Université McGill tiendra aussi ses journées « portes ouvertes » du 2 au 4 octobre, sur les campus du centre-ville et de Macdonald, consacrées au *Savoir sans frontières*.

Les activités débuteront par un

défilé le vendredi 2 octobre à 11 h 30. Un ancien conseiller technique en chef de l'agence spatiale américaine (NASA) présentera un spectacle audiovisuel de photographies spatiales intitulé *Les frontières de l'espace*. Plusieurs conférences seront en outre prononcées sur le droit spatial, la médecine, les missions interplanétaires et le programme des astronautes canadiens.

Entre autres activités, l'ancien ambassadeur Yves Fortier animera un débat sur *Le Canada aux Nations unies*; le doyen des arts John McCallum dirigera le sien sur *Les conséquences économiques de la séparation du Québec*; des séminaires spéciaux auront lieu sur *La façon de se lancer en affaires*; le Campus Macdonald de Sainte-Anne-de-Bellevue accueillera une foire à bestiaux; l'Orchestre de jazz de McGill présentera un concert qui rivalisera avec la tenue d'un festival de musique reggae, celtique et latino-américaine.

L'Université de Montréal rejoindra ses consœurs du 3 au 4 octobre avec l'exposition *Vie et technologie, la science complice* qui se déroulera sous la grande tour du pavillon principal. Prototypes de laboratoire, jeux interactifs et démonstrations de chercheurs exploreront les trois sous-thèmes de la vie végétale, animale et humaine.

Le Département d'éducation physique, la Faculté de musique, l'Institut de réadaptation de Montréal, l'École polytechnique et l'hôpital Sainte-Justine présenteront leurs réalisations sur l'amélioration de la qualité de la vie humaine.

L'Institut de recherche en biologie végétale, le Jardin botanique de Montréal et le Département de génie chimique de l'École polytechnique proposeront quatre volets sur la vie végétale : les écosystèmes du Haut-Saint-Laurent, la culture *in vitro* des plantes, la symbiose mycorhizienne et l'histoire de la pratique de la botanique au Québec.

Enfin, la faculté de médecine vétérinaire traitera de la prévention des maladies infectieuses chez les animaux.

En parallèle, le Programme d'études supérieures en bioéthique et le Centre de recherche en droit public se pencheront sur les questions morales soulevées par les technologies; le Laboratoire de robotique pédagogique tiendra des ateliers d'initiation; le Département d'informatique et de recherche opérationnelle présentera un nouveau programme de « visite à Montréal »; les Services informatiques rendront les banques d'information du système *UdeMatik* accessibles à tous.

L'université sera ouverte de 10 h à 16 h; conférences et projections auront lieu dans l'amphithéâtre M-415.

Cinq numéros de téléphone à noter pour de plus amples informations : 872-7292 (Montréal 92); 848-4871 (Concordia); 987-3268 (UQAM); 398-8289 (McGill); 343-6786 (UdeM).

# 2000 fonctionnaires fédéraux se disent menacés par un mystérieux champignon

OTTAWA (PC) — Des employés du ministère des Transports logés dans une tour à bureaux d'Ottawa ont menacé hier de débrayer pour protester contre un mystérieux champignon auquel ils attribuent des maux comme des vomissements, de la fatigue et des irritations de la peau.

Quelques-uns des 2000 travailleurs du complexe Place de Ville affirment que cela fait déjà plusieurs mois qu'ils se plaignent de la mauvaise qualité de l'air.

Un champignon encore non identifié a été découvert dans certains des 1600 appareils de climatisation et de ventilation disséminés dans les 29

étages de l'édifice.

Selon la correspondance du ministère de la Santé, on ignore si un seul de ces appareils a jamais été nettoyé. Leur installation date de 21 ans.

Un représentant du ministère a déclaré qu'il faudrait peut-être encore deux semaines pour que les scientifiques identifient le problème.

Des lettres échangées entre des fonctionnaires de la Santé et des Transports révèlent cependant que « les résultats préliminaires indiquent une contamination mycologique (par champignon, levure ou moisissure) significative », ce qui en-

gendre une « situation potentiellement dangereuse ».

« Si la contamination a envahi l'édifice, en concentration élevée, cela pourrait provoquer un inconfort du système respiratoire », a dit M. Martin Tonary, agent régional de santé environnementale pour la région ontarienne au ministère de la Santé.

M. Tonary a précisé que les tests de mesure de la qualité de l'air se font de façon routinière. Le champignon a été découvert fin août, et de nouveaux échantillons ont été prélevés cette semaine.

M. Bob Cox, président du Syndicat canadien des employés de trans-

ports, a accusé le ministère de n'avoir pas réagi avec suffisamment de célérité aux plaintes. Il a ajouté qu'on ne s'est pas occupé des plaintes des employés jusqu'à ce que les travailleurs de l'étage occupé par les bureaux du ministre des Transports Jean Corbeil ne commencent à se plaindre.

Les employés des Transports s'inquiètent également de la présence de poussière qu'ils soupçonnent être de l'amiante ou de la fibre de verre. Des travaux visant à retirer l'isolant d'amiante sont en cours sur un certain nombre d'étages.

# La crise économique frappe Centraide sur deux fronts

Paul Cauchon

DURE ANNÉE pour les causes sociales : non seulement Centraide Montréal ne peut faire face qu'à la moitié des demandes, mais l'organisme n'a même pas reçu tout l'argent qui lui avait été promis lors de sa dernière campagne de financement !

Centraide confirmait hier avoir distribué, pour 1992-1993, 17,8 millions \$ à 204 organismes. En concluant sa dernière campagne de financement, Centraide avait annoncé en décembre avoir amassé 23 millions \$, mais au moment de fermer les livres il en manquait : des dons promis ne se seraient pas matérialisés à cause de la situation économique difficile (Centraide signe des ententes avec des compagnies qui perçoivent les dons à la source tout au cours de l'année, compagnies qui ont fermé leurs portes entretemps).

Centraide verse tout de même près de 18 millions \$ en 1992-1993. L'organisme conserve 11,8 % des sommes amassées pour les frais d'administration et de la campagne, et 81 % des sommes vont directement en allocations aux organismes alors que 7,2 % correspondent plutôt à des services à la communauté (les chiffres correspondent donc à un montant total d'environ 22 millions \$ cette année).

Lors de la campagne de financement 1991, près de la moitié des dons provenaient des employés d'entreprises; 36 % de dons provenaient des compagnies et 15 % des individus.

Centraide demeure un excellent baromètre des besoins sociaux : en cinq ans, il a versé 5 millions \$ de plus aux organismes communautaires (la campagne 1987-1988 avait permis de verser 13 millions \$) et il a contribué à aider 43 nouveaux organismes pendant cette période.

Les allocations versées cette année aux 204 groupes bénéficiaires sont demeurées à peu près les mêmes que l'année précédente. Ces organismes proviennent de

tous les secteurs communautaires : aide de première ligne (dépannage alimentaire et vestimentaire, accueil de réfugiés), aide aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux démunis, aux femmes, aux handicapés, aux personnes souffrant de problèmes physiques ou mentaux. Centraide vient aussi en aide à des groupes contribuant à la vie de quartier et à d'autres recrutant des bénévoles.

Mais Centraide Montréal a également reçu 5 millions \$ de demandes provenant de 196 organisations, qu'on a dû rejeter faute de fonds. Ces organismes qui témoignent d'ailleurs de nouveaux besoins criants : ainsi une vingtaine d'entre eux oeuvrant auprès des familles en difficulté ont demandé pour 700 000 \$ d'aide, et on aurait eu besoin de 500 000 \$ pour répondre aux besoins en ressources pour les femmes victimes de violence ou pour les jeunes femmes enceintes. Les services aux jeunes (centres de jeunes, maisons d'hébergement, support aux décrocheurs) demandaient 600 000 \$ au total.

En lançant sa campagne de financement 1992 en octobre prochain, Centraide devra donc trouver les moyens d'impliquer encore plus le public et particulièrement les compagnies pour faire face à ses besoins.

Impossible de dresser la liste de 204 organismes qui ont reçu l'aide de Centraide cette année, mais on peut signaler les contributions les plus importantes : ainsi les Services communautaires catholiques, qui chapeaute plusieurs services dont deux centres pour personnes âgées et deux camps de vacances, reçoit un million. Le YMCA Montréal reçoit 975 000 \$ et le YWCA (pour femmes) 368 000 \$. La Fédération des Services communautaires juifs, qui regroupe une dizaine d'affiliés, reçoit 629 000 \$; la Société Saint-Vincent-de-Paul 567 000 \$; le Bureau de Consultation Jeunesse (qui dessert quatre points de service) 413 000 \$; le Dispensaire diététique de Montréal 412 000 \$; les quatre ACEF de Montréal près de 400 000 \$.



## Le premier couple en orbite

Jan Davis et son époux Mark Lee s'envoleront à bord de la navette spatiale *Endeavour* samedi matin. Ils deviendront alors le premier couple à avoir jamais voyagé dans l'espace.

PHOTO AP

# L'Ontario pourrait interdire tout test de dépistage par les employeurs

TORONTO (PC) — La Commission de réforme du droit de l'Ontario a suggéré, hier, d'adopter une loi pour interdire aux employeurs de soumettre leurs employés à des tests de dépistage d'alcool et de stupéfiants.

Une telle loi, a souligné la commission, dissiperait toute incertitude et réduirait le nombre de causes de droits de la personne, de griefs syndicaux, de contestations constitutionnelles et d'autres poursuites judiciaires.

L'interdiction s'appliquerait dans le cas de tous les employés, qu'ils soient syndiqués ou non et qu'ils fassent partie des secteurs public ou privé.

Les tests devraient même être défendus pour les pilotes d'avion ou les ouvriers de centrales nucléaires, dont l'ébriété pourrait pourtant représenter un risque grave pour le public.

Ces employés seraient plutôt soumis à des tests de performance, afin de déterminer s'ils sont toujours aptes à remplir leurs fonctions.

Quant aux autres employés, on pourrait toujours exercer une certaine surveillance au travail, afin de déterminer s'ils sont affectés par l'alcool ou la drogue.

Pour la commission, les tests d'urine, de sang, d'haleine, de salive et de cheveux :

■ constituent une invasion de la vie privée, qui ne résisterait probablement pas à une contestation constitutionnelle;

■ peuvent être sujets à caution et ne font souvent voir aucune dérogation;

■ et peuvent révéler des informations confidentielles qui n'ont aucun rapport avec le travail, comme si une personne est atteinte du diabète ou du sida.

D'autant plus, a fait remarquer la commission, qu'il n'existe aucune preuve que l'abus de drogue puisse être devenu un problème majeur en Ontario, ce qui ferait des tests « une solution à un problème qui a été exagéré ».

« Il n'a pas été démontré, a noté la commission, que des améliorations dans la sécurité, la santé ou la performance ont été obtenues à la suite des millions de dollars dépensés dans les tests effectués en Amérique du Nord ».

Aux États-Unis, l'ex-président Ronald Reagan avait demandé à toutes les agences fédérales de soumettre les employés à des tests de dépistage de drogue.

# Des grévistes doivent payer 10 000 \$ aux résidents d'un centre d'accueil

LE CONSEIL des services essentiels ordonne au syndicat des employés du Centre d'accueil Pierre-Joseph-Triest (CSN) à Montréal de verser une compensation de 10 000 \$ à l'Association des bénéficiaires de cette institution, en réparation des préjudices causés par une grève illégale de cinq jours tenue en septembre 1989.

Ce jugement, une première, ordonne également à l'employeur de prélever la somme de l'amende à même les cotisations syndicales retenues à la source « à raison d'un montant équivalent à 50 % du total de telles retenues effectuées par période de paie à ses employés ».

Le Centre d'accueil Pierre-Joseph-Triest est un établissement qui héberge une clientèle aux prises avec des problèmes psychiatriques et qui compte bon nombre de personnes âgées. Le Conseil des services essentiels a tenu deux audiences publiques à l'automne 1991 sur ce sujet et les trois membres du Conseil, la présidente Madeleine Lemieux ainsi que Raymond Désilets et Donatien

Corriveau, ont rendu leur décision le 8 juillet dernier.

Après audition des deux parties, le Conseil arrive à la conclusion qu'il y a eu préjudice, contrairement aux prétentions du syndicat. Le Conseil estime que le débrayage massif du personnel syndiqué « a eu pour conséquence de ne laisser qu'une pré-

sence symbolique dans les diverses unités concernant les soins », que des retards dans la distribution de médicaments et de nourriture se sont produits ainsi que dans l'administration des soins, que la grève a généré un sentiment d'insécurité chez les bénéficiaires, que des « besoins élémentaires n'ont pu être satisfaits ».

# L'importance du petit déjeuner

APRÈS s'être associée l'année dernière au ministère de la Santé et des Services sociaux, la compagnie Kellogg collabore maintenant avec les CLSC du Québec pour une nouvelle campagne de sensibilisation à l'importance du petit déjeuner. À compter de samedi prochain, et jusqu'au 11 octobre, 20 CLSC accueilleront en effet des familles de leur région et leur serviront gratuitement un petit

déjeuner équilibré le samedi ou le dimanche matin, ce qui permettra de rejoindre quelque 6500 enfants et adultes avec un repas composé de céréales, de lait, de pain, de beurre d'arachides, d'une banane et d'un jus de fruit. On veut également et surtout permettre la diffusion d'information sur l'importance de manger des aliments appartenant aux principaux groupes alimentaires de base.

# Pêches : les négociations de la dernière chance

PARIS (PC) - La troisième ronde de négociations sur les droits de pêche français dans les eaux canadiennes apparaît comme celle de la dernière chance avant la date butoir du premier octobre qui marque le début de la saison de pêche dans l'Atlantique.

Les positions des négociateurs français et canadiens, qui se sont rencontrés deux fois (en juillet à Ottawa et Paris) apparaissent très éloignées, voire irréconciliables. Pourtant, dans les deux camps, tout en reconnaissant que les divergences sont profondes, on se montre confiant d'en venir à une entente. Les habitants de Saint-Pierre et Mique-

lon ne partagent cependant pas cet optimisme. D'entrée de jeu, ils se déclarent « sans illusions » sur l'issue des difficiles pourparlers qui reprennent aujourd'hui à Ottawa.

Dans une annonce parue ces jours derniers dans plusieurs grands journaux français, notamment *Le Monde* et *Libération*, ils accusent la France de se mettre « à genoux devant un pays de 20 millions d'habitants » et dénoncent son incapacité de défendre « ses intérêts économiques et stratégiques face à un Canada impérialiste méprisant le droit international ».

## TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME

Le centre de recherche de l'hôpital Douglas entreprend un nouveau traitement médical expérimental contre l'abus d'alcool.

Les personnes intéressées à participer, hommes ou femmes, peuvent téléphoner en tout temps au numéro suivant:

(514) 766-4259

12e DÉJEUNER - CAUSERIE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

PRÉSIDENT D'HONNEUR CONFÉRENCIÈRE

Guy Saint-Pierre Président Groupe SNC

Lise B. Boisvert Présidente-fondatrice du Centre de bénévolat de St-Basile-le Grand

Mardi 29 septembre 1992  
Hôtel Reine Elizabeth  
Billet: 60.00\$  
Pour réservation: (514) 527-2194

**HONDA**

Battons-les avec les meilleurs prix en ville

Prix coûtant\* + 1,00 \$ pour toute Civic, Accord, Prelude 1992

139 Hondas en stock doivent partir en flèche!

\* Nous vous montrerons notre facture sur demande

Vous viendrez pour nos prix mais resterez pour nos coups de circuit service HondaTech

HONDA ROSE GARANTIE 3 ANS 100 000 KM

Laval, 266 boul. Labelle Blvd., Tél: 625-1953

Montreal, 1110 rue Bleury, Tél: 879-1550

La formule gagnante: No 1 pour le prix, la sélection et le service

# Libman veut modifier la question; le PQ y songe

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE CHEF du Parti Égalité, M. Robert Libman, a annoncé qu'il demanderait une modification à la question référendaire déposée hier à l'Assemblée nationale. Le Parti québécois y songe également de son côté.

Pour « donner un caractère plus définitif au résultat du référendum » et rendre cette éventualité « évidente » pour les électeurs, M. Libman souhaite que la question mentionne qu'une victoire du NON peut entraîner la « séparation » du Québec.

Il propose que le gouvernement demande aux électeurs s'ils acceptent que la Constitution soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 92 « comme alternative à l'éventuelle séparation du Québec ».

Le Parti québécois, de son côté,

n'est pas « entièrement satisfait » de la formulation de la question. En particulier, a dit hier M. Jacques Brassard, l'utilisation de l'épithète « renouvelée » implique un jugement de valeur positif sur l'entente, laisse entendre qu'on « améliore » la Constitution. Il aurait préféré le terme plus neutre « modifiée ».

D'autre part, que les gens se prononcent « sur la base » de l'entente du 28 août, plutôt que sur « l'entente » tout court, ouvre la porte, selon M. Brassard, à des modifications à l'accord même après le verdict référendaire.

Le PQ n'a pas encore arrêté s'il va proposer des amendements à la question, comme le permet la loi. Il peut y renoncer en dernière analyse car, comme dit M. Brassard, l'opposition est relativement satisfaite que l'objet du référendum est tout de même assez bien cerné. Il porte sur l'entente et non sur la souveraineté.

campagne référendaire. Ainsi :

■ Sur le front du Québec : le gouvernement Bourassa, indique-t-on, a clairement signifié à Brian Mulroney et à ses troupes qu'il est aux commandes de l'opération référendaire.

Alors que plusieurs ministres et députés fédéraux rongent leur frein en attendant de se lancer dans la mêlée, la cohabitation entre les organisations fédérales et provinciales s'annonce parfois tumultueuse.

Aux Communes entretiens, la température du débat a grimpé de plusieurs degrés hier au cours d'un bref mais acerbe échange entre Lucien Bouchard et Brian Mulroney (voir autre texte, page 1).

■ Sur le front du reste du Canada : le clan politique identifié à l'ancien premier ministre Pierre Trudeau donne des inquiétudes au gouvernement fédéral et au Parti libéral.

Hier, ça brassait visiblement dans les rangs de Jean Chrétien où une poignée de députés associés de près à la vision canadienne de Pierre Trudeau, dont les Torontois Charles Caccia et Dennis Mills, évoquaient ouvertement l'hypothèse de briser les rangs.

Ce qui a amené le ministre fédéral Joe Clark à sortir de son texte à la faveur du discours d'ouverture sur la question référendaire, hier après-midi aux Communes, pour rappeler que les libéraux de l'époque Trudeau avaient des engagements en souffrance au Québec. « Cette entente respecte les promesses de l'aréna Paul-Sauvé », a affirmé au sujet de l'accord de Charlottetown le ministre fédéral.

■ Sur le front des textes juridiques : des fonctionnaires de toutes les provinces s'attaquent aujourd'hui à la traduction en termes légaux des accords politiques de Charlottetown. Mais selon plusieurs provinces, la production d'un texte juridique avant le 26 octobre n'est pas garantie.

■ Sur le front de sa propre démarche référendaire, finalement, le gouvernement conservateur ne semble pas avoir encore démelé tous ses projets. Par exemple, le premier ministre laissait entendre hier qu'il préciserait, comme promis le printemps dernier, des règles d'interprétation des résultats référendaires du 26 octobre. Mais le ministre responsable Harvie André affirme qu'en bout de piste, il n'est pas vraiment essentiel que son gouvernement indique combien de régions ou de provinces il estime devoir rallier à sa question pour juger avoir obtenu un feu vert suffisant des Canadiens.

En attendant, le ministre fédéral aux Affaires constitutionnelles Joe Clark a profité de son allocation aux Communes hier pour revenir sur certains de ses propos les plus controversés de la semaine dernière.

Vendredi, à Calgary, Joe Clark indiquait en effet que voter contre l'accord hors Québec, c'était exprimer sa dissidence légitime, mais que la même démarche au Québec équivalait en un vote contre le Canada.

Mais hier, le ministre est revenu là-dessus. « Les Canadiens devront évaluer cet accord pour ce qu'il est, a-t-il prescrit. Sachons écarter du débat les menaces, les craintes et les fausses options. Il ne s'agit pas d'une épreuve de loyauté. Il faut décider en fonction de l'accord lui-même, pas des circonstances. »

## ◆ Fusion

ding pour chaque action ordinaire d'Air Canada et de PWA, Air Canada contrôlerait en fait quelque 60 % de la nouvelle compagnie.

À Ottawa, le critique de l'opposition libérale en matière de transport, John Manley, a donc aussitôt dénoncé ce qu'il considère comme une fiction de courte durée : « Je ne crois pas que deux compagnies séparées appartenant aux mêmes propriétaires méritent des existences séparées pendant bien longtemps, et dans la mesure où elles auront des existences séparées, la différence sera une question de forme plutôt que de substance », a-t-il dit.

Et il a vertement critiqué le rôle qu'a joué dans cette affaire le gouvernement Mulroney qui a, selon plusieurs sources, poussé Canadien dans les bras d'Air Canada en refusant à Canadien le coup de pouce financier qui aurait été nécessaire pour la conclusion de l'alliance que ce dernier négociait jusqu'en juillet dernier avec American Airlines.

Un groupe d'employés de Canadien avait tenté, avec l'appui de cinq des six syndicats, de redonner vie à l'offre d'American d'injecter 250 millions \$ dans Canadien en échange de 25 % des actions. Ces employés avaient élaboré, avec des représentants de la direction de Canadien, un plan de redressement aux termes duquel ils s'engageaient à accepter des baisses de salaires de l'ordre de 5 % à 9 % sur trois ans pour fournir 100 à 150 millions \$ supplémentaires à l'en-

treprise, ce qui leur aurait donné une participation de quelque 20 % au capital et plusieurs sièges au conseil d'administration. Mais ce plan supposait aussi que les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba garantissent une nouvelle ligne de crédit de 150 millions \$ pour la compagnie.

Le conseil d'administration de PWA a examiné ce plan hier, en même que l'offre de fusion d'Air Canada, qui expirait à minuit. Mais « bien que le projet de participation des employés ait dépassé les espérances dans l'atteinte de son objectif d'amasser plus de 100 millions \$, l'absence de soutien du gouvernement provincial et le manque de soutien du syndicat canadien des travailleurs de l'automobile nous ont empêchés de satisfaire les conditions nécessaires à la conclusion de la transaction avec American Airlines », a déclaré hier M. Eytton.

Même si Air Canada semble ainsi avoir, en quelque sorte, gagné par défaut, son président et chef de la direction, Hollis Harris, savourait son triomphe hier à Montréal. « Je suis très content. C'est la meilleure chose qui pouvait arriver aux deux compagnies », a-t-il affirmé en conférence de presse.

Sous réserve de l'approbation de la fusion par les actionnaires, le gouvernement et les organismes de réglementation, l'accord définitif devrait être conclu d'ici 30 jours, a-t-il dit. « Nous espérons que les gouvernements verront l'importance d'accélérer le processus. »

Il s'est dit convaincu que la combinaison des deux compagnies formerait un transporteur aérien capable de se classer parmi les 12 premiers mondiaux, en termes de passagers/milles payants, et de faire des bénéfices dès 1994.

Pour l'heure, Air Canada et Canadien sont toutes deux lourdement déficitaires (Air Canada a perdu 218 millions \$ l'an dernier et 293 millions au premier semestre 1992; Canadien a perdu 162 millions \$ en 1991 et 108 millions \$ au premier semestre 1992) et fortement endettées. Mais selon M. Harris, « ensemble, nous pouvons assumer notre dette combinée beaucoup mieux que chacun d'entre nous ne pouvait assumer la sienne » (soit environ 2,7 milliards \$ pour Air Canada et 1,2 milliard \$ pour Canadien). D'abord parce la fusion permettra le retour à la rentabilité, a-t-il expliqué, et ensuite parce que la nouvelle entité pourra plus facilement aller chercher de nouveaux capitaux, sur les marchés ou par placement privé. Mais il a souligné que l'entente de fusion de prévoit aucun apport de capital de la part des gouvernements.

Évidemment, la rationalisation des activités des deux compagnies aériennes se traduira par des suppressions d'emplois. Mais M. Harris a répété qu'elles ne dépasseraient pas le chiffre de 6000, soit à peu près autant, selon lui, que les compressions actuellement prévues chez les deux transporteurs dans le cadre de leur exploitation présente et dans le projet d'alliance entre Canadien et American Airlines. (Certains analystes du secteur les avaient plutôt chiffrées à 10 000 lors de la première proposition de fusion d'Air Canada et Canadien.)

Ces 6000 suppressions de postes seront réparties environ moitié-moitié entre le personnel actuel de Canadien et celui d'Air Canada, et en assurant « le maintien de l'équilibre régional traditionnel de l'exploitation », a dit M. Harris. Il a notamment souligné que le centre d'entretien des appareils d'Air Canada à Dorval (où travaillent plus de 4000 personnes) « n'est absolument pas menacé », non plus que celui de Canadien à Vancouver.

Il a cependant été moins clair en ce qui concerne les fonctions de siège social. L'emplacement du siège social du nouveau holding est en effet encore indéterminé et fera l'objet de négociations au sein d'un « comité de fusion » (qui sera aussi chargé de faire des recommandations sur les nominations au conseil d'administration du holding et sur le nom de la nouvelle compagnie). Or, les sièges sociaux actuels d'Air Canada et de Canadien doivent être maintenus comme centre de gestion des opérations courantes, mais le holding aura des fonctions de « politique d'entreprise, marketing, ventes, comptabilité et réservations », a précisé M. Harris.

Canadien compte actuellement quelque 15 000 employés et Air Canada 20 000. Mais dans les 3000 postes à supprimer chez Air Canada sont déjà incluses les 1 800 suppressions annoncées en juillet dernier et les 600 autres qui devaient intervenir en janvier prochain.

## ◆ La question

Blais, de l'Université de Montréal, Ottawa est habile en parlant de Constitution « renouvelée », les gens étant généralement favorables au concept de « renouvellement du Canada », selon les sondages, dit-il à La Presse. Il ajoute toutefois que la question aurait été plus neutre si on demandait à la population si elle accepte « d'amender » ou de « changer » la Constitution sur la base de l'entente conclue à Charlottetown entre les premiers ministres du Canada et les représentants autochtones.

Le vice-président de CROP, M. Claude Gauthier, partage ce dernier point de vue. Au Québec et dans d'autres provinces, les relations tenues entre les Blancs et les autochtones font que toute référence aux Amérindiens donnerait « probablement » de moins bons résultats pour le OUI. D'autre part, en demandant à la population si elle accepte que la Constitution soit renouvelée « sur la base » de l'entente du 28 août, les gouvernements laissent entendre ou entrevoir que l'accord peut encore être modifié ou amélioré avant d'être ratifié — après le 26 octobre — par le Parlement et les législatures des provinces. Pourra-t-il en être ainsi ? Illusoire attente, probablement, mais aussi astucieuse, d'autant qu'Ottawa se garde la marge de manoeuvre pour ne rendre publics qu'un certain référendum les textes juridiques. De plus, selon les sondages interrogés par La Presse, en écartant les termes « pour » et « contre » et en demandant plutôt à la population si elle accepte un renouvellement sur la base de l'entente, Ottawa et Québec laissent entendre que le référendum ne sera pas aussi tranchant et définitif que certains le croient.

À entendre le premier ministre Bourassa, hier, on peut croire en effet que tel sera le cas, lui qui dit que le référendum ne bloque pas l'avenir et que la question ne porte pas sur la rupture du Canada. Pourtant, jeudi dernier, le ministre Benoît Bouchard, bras droit de M. Mulroney au Québec, soutenait que le référendum avait nécessairement un lien avec la question de la souveraineté. « C'est le temps de faire des choix, dit le ministre « bleuet » qui a milité pour le OUI en mai 1980. C'est un référendum qui va déterminer l'avenir du Canada. OUI veut dire OUI au Canada, et NON veut dire NON au Canada, c'est clair. » Minute, rétorque le chef péquiste Jacques Parizeau. Un NON à l'entente n'est pas un OUI à la souveraineté, dit-il en clin d'oeil aux Allaristes en rupture de ban libéral; et militer pour le camp du NON au référendum ne veut pas dire devenir péquiste. Ah oui ? On disait la même chose en 1980. Avec le résultat que les unionistes qui ont alors milité pour le OUI ont contribué à la réélection du PQ, l'année suivante, et que leur chef, M. Rodrigue Biron, est devenu ministre de M. Lévesque.

Comme alors, le débat ne se fera-t-il pas finalement sur le fond des choses, plutôt que sur la forme et la tournure de la question, qu'elle soit tarabiscotée comme en 1980, ou apparemment limpide et directe comme cet automne ? Un OUI sera pour certains un NON au Québec, et pour d'autres, le NON sera un OUI au Québec. C'est probablement pour éviter cette interprétation que le fin finaud qu'est le député Robert Libman, chef du PE, demande au gouvernement d'ajouter les mots « comme alternative à l'éventuelle séparation du Québec », à la fin de la question confirmée hier par les deux capitales. Trop fort casse fort, aurait dit M. Maurice Bellemare et il faut donner un caractère plus définitif au référendum. On disait aussi cela en mai 1980, il fallait tressailler le séparatisme à tout jamais.

Pour sa part, la CSN juge tendancieuse la question référendaire. Manifestement, dit le président Gérard Larose, elle contient une orientation qui se prête au détournement du débat référendaire et de son principal objet, à savoir : les offres acceptées sont-elles définitives et répondent-elles aux revendications historiques et aux aspirations profondes du Québec ? Bonne double question, en effet.

Dans The Globe and Mail, un court éditorial portait le titre : Une question renouvelée. L'inclusion de deux mots dans la question, soit « acceptez » et « renouvelée », lui donnent une légère et non nécessaire tendance vers la réponse OUI. Les sondages disent que les gens ont tendance à répondre OUI quand on leur demande s'ils « acceptent » quelque chose — refuser est impoli — et « renouvelée » est un verbe flou et avantageux (feel-good). Qui peut s'opposer à renouveler quelque chose ? Une meilleure question, plus neutre devrait se lire : « La Constitution devrait-elle être amendée (ou modifiée) sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? » Le fait que nous répondrions OUI, conclut The Globe and Mail, ne

fait pas de nous des amateurs de biais, si légers soient-ils.

La question en question, elle n'a pas fini de faire jaser, sans parler de la majorité requise pour que le OUI l'emporte vraiment. Rappelez-vous les savantes analyses du président Ghislain Dufour, du CPQ. Et que dire du premier ministre Bourassa, prétendant qu'il ne lancerait pas un référendum qu'il ne soit pas sûr de gagner. À combien ? La consultation du 26 octobre est-elle consultative ou lie-t-elle les gouvernements, et dans quelle mesure ? Et ce cher Jean Chrétien, pour qui « cette question laissera sur leur faim ceux qui étaient anxieux de voter sur la séparation totale du Québec ». Quelle finesse, n'est-ce pas, quel raffinement depuis 1980 !

En bout de ligne, pour reprendre la conclusion d'une récente chronique du confrère Michel David (dans Le Soleil du 5), je ne sais si les Québécois vont décider qu'un OUI veut dire OUI, qu'un NON veut dire NON, ou que le dictionnaire a tort. Mais j'ai aussi l'impression que si on leur posait deux questions au lieu d'une, la première sur l'entente, la deuxième sur la souveraineté, ils répondraient NON et NON.

Mais il y a encore une cinquantaine de jours avant l'échéance et environ le tiers des Québécois incités, pour un OUI, pour un NON, un PEUT-ÊTRE, tout comme Madame Ninon Oumet...

## ◆ Lucien Bouchard

a-t-il dit en parlant d'un vote favorable à l'entente au Québec. Dès qu'il y a 50 % des voix plus une, c'est une décision. Politiquement, c'est différent.

Au Québec, il y aura toujours une grande proportion des gens probablement une majorité de francophones — qui ne se sentiront pas liés par un OUI et qui continueront d'être insatisfaits. On sera encore dans un bourbier, a-t-il déclaré.

Le référendum du 26 octobre ne portera pas sur la souveraineté, a-t-il insisté, en ajoutant que le résultat de la consultation sera faussé par les lois référendaires qui permettent au gouvernement fédéral des dépenses illimitées.

Dans de telles circonstances, alors que le gouvernement fédéral inondera le Québec de publicité payée à même les fonds publics, sans limite, pendant que les souverainistes devront se conformer aux règles du Québec, nous ne pourrions nous sentir liés par le résultat d'un tel référendum, a-t-il fait.

M. Bouchard est profondément convaincu que les Québécois rejetteront l'accord de Charlottetown, mais il promet que le Bloc québécois existera toujours et présentera une pleine liste de candidats au Québec aux prochaines élections, même si la province appuie l'accord.

Un NON, en revanche, rapprocherait la province d'un nouveau référendum, celui-là, sur la souveraineté, a prédit M. Bouchard, ce qui rendrait la présence du Bloc d'autant plus importante.

## 10 septembre

par la PC et l'AP

- 1990 : le ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, demande à quelque 150 chefs autochtones réunis d'urgence à Ottawa d'intervenir auprès des Warriors pour qu'ils déposent les armes.
- 1988 : premier voyage du pape Jean-Paul II en Afrique australe.
- 1987 : Jean-Paul II entreprend un voyage aux États-Unis et au Canada, qui durera jusqu'au 20.
- 1982 : le taux de chômage atteint 12,2 pour cent au Canada, le pire depuis les années trente.
- 1978 : au football, Leo Cahill est congédié comme instructeur en chef quand les Argonauts de Toronto subissent la défaite contre Montréal.
- 1976 : une collision entre deux avions fait 181 morts près de Zagreb.
- 1969 : manifestation violente à Saint-Léonard de quelque 2500 supporters de la Ligue pour l'intégration scolaire.
- 1965 : l'équipe Marchand-Pelletier-Trudeau adhère au Parti libéral fédéral.
- 1962 : Ottawa appuie la candidature de Montréal pour l'Exposition universelle de 1967.
- 1959 : la dépolluie mortelle du premier ministre québécois Maurice Duplessis est portée en terre à Trois-Rivières. Paul Sauvé devient son successeur.
- 1940 : les avions allemands endommagent Buckingham Palace.
- 1939 : le Canada déclare la guerre à l'Allemagne.
- 1915 : décès à l'âge de 93 ans de l'ex-premier ministre québécois Charles-Eugène Boucher de Beauharnois.
- 1898 : l'impératrice d'Autriche Elisabeth (Sissi) est assassinée par un anarchiste.
- 1895 : ouverture du canal de Sault Ste-Marie.
- 1755 : début de la déportation des Acadiens.
- Il s'est tenu le 4 septembre : le golfeur Arnold Palmer (1929); le chanteur Jose Feliciano (1945).

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Les Québécois

a-t-il demandé. On veut reprendre la négociation; mais dans quel climat, dans quel contexte ? La question ne porte pas sur la rupture de la fédération; mais en votant NON, c'est clair qu'on ne s'éloigne pas de la rupture, avec tous les risques que ça comporte.

En rejetant l'entente du 28 août, « il y a le risque que le Québec s'effondre à lui-même, ajoute le chef du gouvernement. Nous allons chercher des mesures de sécurité et de développement et nous pourrions l'avenir; tous les droits du Québec sont respectés. Pourquoi on dirait NON à tous ces gains ? »

L'approuver, au contraire, « c'est dire OUI à la stabilité politique, a-t-il soutenu. On a besoin de mettre fin à ce climat de crise constitutionnelle. On a besoin de libérer le gouvernement de manière à ce qu'il puisse affecter ses premières énergies à la relance de l'économie ».

Cette entente, insiste-t-il, « ne bloque pas l'avenir ». Le Québec pourra continuer à obtenir de nouveaux pouvoirs par la négociation. En outre, le droit à l'autodétermination du Québec demeure.

M. Bourassa affirme que le fédéralisme n'a pas empêché le Québec d'agir dans les domaines culturels et sociaux, en éducation comme sur la scène internationale. Il soutient que le Québec a un poids important dans le marché commun canadien et en donne pour preuve le traité de libre-échange avec les États-Unis, souhaité par le Québec, et conclu en dépit de l'opposition dans le reste du pays.

Au sujet de l'entente du 28 août, le premier ministre dit avoir obtenu des éléments de protection et de développement. Protection grâce à la clause de société distincte, au veto sur les institutions, au plancher de 25 % des députés aux Communes, à la garantie de trois juges sur neuf à la Cour suprême. Développement grâce aux gains qu'il dit avoir obtenus sur la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'immigration, la culture et six secteurs desquels Ottawa consent à se retirer.

M. Bourassa convient que pour concrétiser les transferts de pouvoirs, il faudra négocier des ententes et les renégocier tous les cinq ans. Cela tombe sous le sens, dit-il. On ne peut pas du jour au lendemain réaliser un désengagement là où Ottawa est présent depuis si longtemps. Et les ententes conclues doivent être révisées, puisque ces domaines sont en constante évolution.

La protection de la loi 101 est complète, a-t-il affirmé par ailleurs. La clause qui confie au gouvernement du Québec le rôle de protéger et promouvoir la société distincte s'ajoute aux « niveaux de protection culturelle » dont dispose déjà le Québec avec la Charte des droits (qui permet aux tribunaux de restreindre les libertés individuelles) et la clause « nonobstant », utilisée entre autres dans la loi 178.

Quant à la clause sur l'épanouissement des minorités de langue officielle, M. Bourassa ne voit pas comment on peut s'y opposer : « Per-

sonne ne veut enlever ses écoles à la communauté anglophone », dit-il.

Le premier ministre juge par ailleurs que les pouvoirs du Québec ne sont pas affectés par la réforme du Sénat. « Nous avons accepté l'égalité numérique des provinces, dit-il. Mais les pouvoirs du nouveau Sénat sont principalement constitués de veto suspensifs ». En outre, les sénateurs du Québec pourront être élus par l'Assemblée nationale, ce qui constitue « une extension des pouvoirs de l'Assemblée dans une institution centrale ».

Enfin, M. Bourassa estime que le Québec ne peut pas s'isoler en ne s'associant pas à ce qu'il appelle « la réconciliation avec l'Histoire » concrétisée dans le chapitre de l'entente reconnaissant aux autochtones le droit de constituer un troisième ordre de gouvernement. À cet égard, M. Bourassa affirme avoir obtenu les protections nécessaires pour que les pouvoirs de ces gouvernements soient circonscrits, que l'intégrité territoriale du Québec soit protégée et que le rôle des tribunaux soit balisé.

### ◆ La démission

26 octobre », dit-elle, ajoutant que cette date est si rapprochée que les risques d'un changement de gouvernement dans cette province avant la ratification sont nuls.

Le premier ministre Robert Bourassa a par ailleurs émis un communiqué dans lequel il exprime ses regrets, soulignant le « travail exceptionnel » accompli par M. Getty de même que « l'esprit de collaboration » qui a prévalu entre eux.

« Le premier ministre de l'Alberta a joué un rôle déterminant pour le développement de sa province et a toujours été un ami fidèle du Québec », écrit-il.

À Ottawa, plusieurs y compris les chefs de partis fédéraux se consolent de la démission du premier ministre Getty en argumentant que la niche d'homme d'État à la retraite destinée à Don Getty conviendrait finalement davantage à la promotion de l'accord constitutionnel en Alberta.

Selon cette thèse, maintenant qu'il est à l'abri des attaques partisans, Don Getty regagnera de prestance dans l'opinion publique albertaine, laquelle lui était somme toute fort défavorable.

Selon l'état actuel des choses, la réélection d'un gouvernement conservateur en Alberta est loin d'être assurée.

Mais d'autres, plus près de la scène politique albertaine, s'interrogent sur l'impact qu'aura le départ annoncé de Don Getty sur la discipline de ses troupes.

Parmi les conservateurs de cette province, l'accord de Charlottetown n'inspire pas que de l'enthousiasme. Plusieurs estiment en effet que le fameux Sénat égal obtenu par M. Getty n'est qu'une coquille vide.

En plus, il s'en est fallu de 24 heures pour que le premier ministre albertain ne donne pas carrément l'impression de se défilier devant le Reform Party de Preston Manning.

Au terme d'une ultime consultation avec ses futurs candidats, le plus populaire parti fédéral en Alberta doit annoncer ce soir s'il deviendra, comme le prévoit Ottawa, le champion de la cause du NON à l'ouest du Québec.

Et alors que la situation politique menace de se corser dans les Prairies, le gouvernement fédéral en a également plein les mains sur d'autres fronts alors qu'il lance sa propre

## LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645  
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738  
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle  
**LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0111

La maîtrise des technologies

---

**PHOTOCOPIES URGENTES?**

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

**SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST**

Pour informations publicitaires contactez:

**JOHANNE GUIBEAU**

1-800 363-0305  
(514) 842-9645

L'ALCOOL AU VOLANT

C'est criminel

POINT FINAL

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

## La construction résidentielle a chuté de 33 % en août au Québec

Serge Truffaut

POUR UN TROISIÈME mois consécutif, le nombre de mises en chantier effectuées en août au Québec a enregistré une baisse très prononcée de 33 %, fixant à 19 000 unités le taux annuel désaisonnalisé, soit une performance presque aussi pitoyable que celle observée en 1981.

En fait, selon l'analyse des économistes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'inventaire de nouvelles constructions réalisées au Québec au cours du mois dernier a été si faible qu'il explique en partie la déconfiture constatée au niveau national. D'après la SCHL, le recul de 14 % de la construction au Canada, à 154 000 unités, est attribuable aux chutes observées au Québec mais également en Ontario.

Après étude des chiffres en présence, M. Anh Trinh, coordonnateur de l'analyse économique au sein de cet organisme gouvernemental, en est arrivé à la conclusion que cette chute de 33 % au Québec, malgré les taux d'intérêt les plus alléchants des

vingt dernières années, était le reflet d'une série de variables ou facteurs néfastes à la santé de cette sphère d'activités.

Pour cet économiste, le taux de chômage élevé qui prévaut actuellement, combiné à la déprime des consommateurs et à une migration intra-provinciale négative ont imprimé une courbe descendante au nombre de mises en chantier.

À Montréal, agglomération urbaine où les flux migratoires ont une influence plus marquée que partout ailleurs au Québec, le nombre de mises en chantier s'est établi à 756 unités, soit une diminution de... 22 %. Traduit en taux annuel désaisonnalisé, ce maigre volume s'établirait à 11 000 unités. Un niveau d'autant plus dramatique qu'avec 18 000 unités construites dans la région montréalaise, l'année 1991 s'était avérée la pire année pour l'industrie depuis 1982.

Selon M. Trinh, il est évident que le taux d'occupation de 8 % qui sévit dans le secteur du logement local du Grand Montréal a refroidi passablement les ardeurs des construc-

teurs. Qui plus est, le chômage ayant notamment pour conséquence de freiner la formation de ménages, il ne faut pas s'attendre à une amélioration sensible de la situation qui distinguera présentement le secteur du logement tant et aussi longtemps que la création nette d'emplois n'aura pas repris du poil de la bête.

Toujours à Montréal, les mises en chantier dans le secteur locatif ont chuté de 37 %, à 64 unités seulement, par rapport à la période correspondante l'an dernier qui, on s'en viendra, s'était singularisée elle également par une diminution marquée.

Dans la catégorie des maisons unifamiliales jumelées, une augmentation de 19 % a hissé à 172 le nombre de mises en chantier. Une hausse qui traduit une fois de plus une réorientation stratégique des constructeurs vers les premiers acheteurs ainsi qu'un recul des dépenses en immobilisations des acteurs de cette industrie.

Parallèlement, le sous-secteur de l'unifamiliale chutait de 35 % pour se fixer à 370 unités alors que le condominium mettait un terme à la longue série noire qui l'a caractérisé depuis

le début de la présente année en enregistrant une hausse de plus de 10 %.

Pour les quatre derniers mois de l'année, le coordonnateur de l'analyse économique s'attend à ce que Montréal comme le Québec enregistrent d'autres diminutions à cause non seulement de la permanence des facteurs mentionnés plus haut, mais également par la tenue du référendum. Dans le contexte politique actuel, « il faut s'attendre, précise M. Trinh, à ce que les investisseurs optent pour des produits financiers liquides et non durables comme l'immobilier ».

Cette dégringolade des mises en chantier au Québec, et depuis le début de la présente année, a évidemment eu un impact notable sur le nombre de salariés qui, selon les chiffres publiés par la Commission de la construction du Québec (CCQ), a chuté de 16 % au cours du deuxième trimestre. En effet, selon la CCQ, 54 000 salariés étaient actifs sur les chantiers au cours du deuxième trimestre contre 64 000 lors du trimestre correspondant l'an dernier.

## Le dollar canadien est à nouveau malmené

LE DOLLAR canadien a perdu à nouveau plus d'un demi-cent, hier par rapport à la devise américaine, pour clôturer à 82,32 cents US. Il a perdu 1,22 cent depuis mardi.

« De toute évidence, le dollar a été malmené mardi et hier, mais rien n'indique que cette situation soit reliée au débat constitutionnel », a déclaré M. George Saba, économiste en chef au Montréal Trust.

La baisse du dollar pourrait inciter la Banque du Canada à relever aujourd'hui son taux d'escompte pour la première fois en 19 semaines.

Elle pourrait l'augmenter de 4,93 à 4,97 % si les conditions qui prévalent sur le marché demeurent inchangées.

Des cambistes ont relié la baisse du dollar à la situation fort mouvementée qui sévit sur les marchés européens. Ainsi M. André Sullivan, vice-président à la Banque Nationale de Paris, a soutenu que les taux d'escompte élevés qui ont cours actuellement en Grande-Bretagne, en France et, surtout, en Allemagne, avaient notamment pour effet d'attirer les investisseurs friands de produits financiers liquides.

Le ministre des Finances, Don Mazankowski a pour sa part soutenu que la situation que vit le dollar canadien tenait entre autres choses « à la volatilité des marchés financiers, à l'incertitude politique entourant le traité de Maastricht et l'impact des taux élevés en Allemagne ».

En dépit de la baisse du dollar canadien, les économistes affirment que les investisseurs étrangers sont confiants quant à l'avenir constitutionnel du pays. Par contre, une certaine prudence à cet égard a été observée dans les salles de change. En effet, selon M. Sullivan « il semble que les investisseurs étrangers se soient retranchés derrière le dollar américain qui va certainement reprendre de son éclat après la prochaine élection présidentielle ».

Selon M. Philippe Brunet, directeur, change, de la Banque de Montréal, la retraite du dollar canadien révèle également un renversement de la tendance baissière du dollar américain. Ainsi que l'a observé hier ce spécialiste, « il y avait plus d'acheteurs de dollars US que lors des séances précédentes ».

## Intrawest va de l'avant avec son ambitieux projet au Mont Tremblant

Robert Dutrisc

AVANT MÊME l'approbation formelle aux multiples changements de zonage qu'elle demande, Intrawest annonce qu'elle va de l'avant avec ses plans qui feront du Mont Tremblant un centre de ski au rayonnement mondial alimenté par des investissements provenant de plusieurs sources et s'élevant à entre 350 et 400 millions \$ au cours des cinq prochaines années. On n'arrête pas le progrès : nouveaux condos, hôtels, restaurants et terrain de golf sont au menu.

Intrawest, le groupe de Vancouver qui a acquis la station dépeçante du Mont Tremblant il y a quatorze mois, souhaite répéter ici la formule qui a fait son succès sur les pentes de Blackcomb, à Whistler en Colombie-Britannique. Hier, en conférence de presse, M. Hugh Smythe, président de la station Mont Tremblant et de Blackcomb Skiing Entreprise, a dit

vouloir « redonner à l'endroit sa grandeur originale ». Intrawest a « des objectifs très ambitieux » et jouit « du soutien formidable (tremendous) de la communauté et des autorités locales », a soutenu M. Smythe.

Le président du développement immobilier de la Station Mont Tremblant, M. David Greenfield, a signalé que les propositions d'aménagement aux règlements de zonage avaient « reçu un appui unanime de la population locale » et fait l'objet d'une assemblée publique le 29 août dernier. Il a toutefois dû admettre que le promoteur n'avait obtenu aucun engagement formel jusqu'ici. « Nous avons besoin d'une masse critique au pied de la montagne. Notre échéancier est plus rapproché que prévu (par la communauté), mais nous nous sommes engagés à ne pas gâcher l'environnement », a indiqué M. Greenfield.

Intrawest exploite le Mont Trem-

blant en vertu d'un bail consenti par le gouvernement du Québec et portant sur 16 500 acres. La société de Vancouver possède en propre 1800 acres au pied de la montagne sur lesquelles elle projette de construire « un village s'inspirant des stations européennes », a décrit M. Greenfield.

Les changements au zonage porteront de 300 à 1700 le nombre d'unités d'habitations pouvant être érigées au pied de la montagne et permettront la construction d'un hôtel de sept étages comptant de 200 à 300 chambres. CP Hôtels serait le maître d'oeuvre de ce dernier projet, un investissement de 40 millions \$.

Au cours d'un entretien hier, M. André Stouin, le maire de la municipalité de Mont Tremblant, qui compte 800 résidents permanents, a précisé que les autorités locales étaient toujours à la négociation d'un protocole d'entente. « S'il n'y a pas d'accrochage, le nouveau zonage pourra entrer en vigueur à la mi-novembre », a-t-il estimé.

Dans une autre localité touchée directement par les visées d'Intrawest, la municipalité du Lac Tremblant-Nord, on fait état de « certaines inquiétudes ». Cette municipalité atypique qui compte 180 propriétaires riverains est parvenue à préserver jusqu'ici son caractère d'antan. Aucune route ne cerce la moitié nord du Lac Tremblant. L'électricité n'est pas arrivée à la plupart des chalets dont la majorité ont été construits dans la première moitié du siècle. La secrétaire-trésorière de la municipalité, Mme Anne Bigras, signalait, hier, que les autorités locales « suivent de près le dossier », craignant qu'un tel développement à l'autre bout du lac ne remette en cause un mode de vie.

## Jean Coutu mise sur les petites surfaces pour pénétrer de nouveaux marchés

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

LE GROUPE Jean Coutu (GJC) entend poursuivre le développement des pharmacies de petite surface au cours des prochaines années afin de pénétrer le marché des communautés semi-urbaines.

En conférence de presse hier, à Montréal, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la société, le président du conseil d'administration de l'empire commercial, Jean Coutu, a indiqué que trois nouvelles franchises de ce genre seraient ouvertes au cours des prochains mois.

L'une d'entre elles sera située à St-Marc-des-Carrières, entre Trois-Rivières et Québec. M. Coutu n'a pas divulgué le nom des municipalités où seront situés les deux autres pharmacies nouveau format de son groupe.

Ces nouvelles succursales viendront s'ajouter aux quatre premières petites pharmacies de ce type mises en opération l'an dernier au Québec (trois) et au Nouveau-Brunswick.

Le président et chef de l'exploitation du GJC, François Jean Coutu, le fils de Jean Coutu, a pour sa part précisé que leur société souhaitait développer le créneau de ces franchises de petite dimension en s'associant avec des pharmaciens-détailants déjà établis dans leur milieu.

« On courtise les pharmaciens de ces petites communautés-là », a souligné François Jean Coutu.

Une pharmacie de taille moyenne membre du Groupe Jean Coutu a une surface de plancher moyenne de 7600 pieds carrés. Les petites pharmacies occupent des surfaces de 4000 pieds carrés en moyenne, les plus petites étant de 2800 pieds carrés.

Les pharmacies de plus petite dimension s'adressent à des populations de 10 000 à 16 000 habitants. Les plus grandes sont destinées aux populations de plus de 25 000 habitants.

Bien qu'elles soient de plus petite taille, les dernières nées du GJC offrent une gamme relativement variée de produits, à l'instar de leurs grandes sœurs.

Outre le développement des petites surfaces, le Groupe Jean Coutu poursuivra l'expansion de ces activités régulières en ouvrant neuf nouvelles franchises au cours des prochains mois, principalement en Ontario.

franchise 18 pharmacies au Canada, en plus des 187 établies au Québec.

Aux États-Unis, Jean Coutu a indiqué que sa société poursuivait des discussions avec des partenaires américains, mais qu'aucune transaction pour l'instant n'était en vue.

Le GJC songe à intensifier sa présence dans l'Angleterre. Déjà, la chaîne Jean Coutu détient 21 pharmacies aux États-Unis, qui ne sont pas des franchises, contrairement au Canada, puisqu'elles appartiennent en totalité au GJC.

D'autre part, Jean Coutu a réitéré son intérêt pour le nouveau marché d'Europe de l'Est, maintenant libre du cadre économique communiste. Déjà, il a entrepris des pourparlers avec d'éventuels partenaires de la Tchecoslovaquie, en se rendant lui-même dans ce pays.

« Il y a certainement de l'avenir dans cette région, mais on ne peut pas dire maintenant si on en sera », a indiqué M. Coutu.

Le GJC compte 8500 employés dans son réseau de franchises au Canada et 1350 autres employés relevant directement de la société, dont 600 aux États-Unis.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1800.33 - 0.19
TSE-300	3449.07 - 2.88
Dow Jones	3272.39 + 10.80
Dollar canadien (US Cents)	82.32 - 0.56
Or (New York-US\$)	342.20 - .30

### Les Compagnies Molson Limitée



Marie-Josée Drouin

Eric H. Molson, président du Conseil de Les Compagnies Molson Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de Madame Marie-Josée Drouin à titre de membre du Conseil d'administration de Les Compagnies Molson. Cette nomination entre en vigueur dès maintenant.

Madame Drouin est directrice générale de l'Institut Hudson du Canada, situé à Montréal. Elle occupe le poste d'administrateur d'un certain nombre de sociétés d'ouvertures canadiennes. Madame Drouin est également chroniqueur pour *The Financial Post* et elle a publié des livres sur la politique économique canadienne, les prêts internationaux, l'énergie, le commerce et l'économie des pays européens et des pays membres de l'OTAN.

Société canadienne d'investissement, Les Compagnies Molson Limitée exerce ses activités à l'échelle mondiale. Chacune de ses principales entreprises, Les Brasseries Molson, Diversey Corporation, La Compagnie Beaver Lumber et le Club de hockey Canadien, est un chef de file dans son secteur.

## La Suède hausse son taux directeur de 24 à 75 % pour défendre sa monnaie

STOCKHOLM (Reuter) — La Suède, bien décidée à défendre le taux de change de sa couronne, et à arrêter la fuite des capitaux, a porté le taux directeur de son marché monétaire au chiffre sans précédent de 75 %.

« Personne, personne n'aura le moindre doute sur notre volonté de défendre le taux de change de la couronne », a souligné le gouverneur de la banque centrale de Suède, Bengt Dennis.

« Il n'y a pas de limite. Il n'y aura pas de dévaluation. Nous défendrons le taux de change », a assuré pour sa part Lars Christiansson, porte-parole du premier ministre Carl Bildt.

Les opérateurs du marché monétaire expliquent que la banque centrale a été contrainte d'agir pour enrayer la spéculation des opérateurs étrangers qui parient que la Suède emboîtera le pas à la Finlande, qui a décidé de laisser flotter sa devise, le markka, ce qui a entraîné une dévaluation de fait de celle-ci.

Bengt Dennis a expliqué hier qu'en dépit de l'annonce faite mardi d'un relèvement de son taux directeur de 16 à 24 %, les sorties de capitaux continuaient.

La Banque de Suède a donc annoncé qu'elle portait son taux marginal, le taux auquel les banques peuvent emprunter des liquidités à la banque centrale sur le marché monétaire, à 75 %. En temps normal, ce taux marginal reste souvent inchangé pendant des semaines, voire des mois.

La Riksbank a également fait savoir qu'elle emprunterait 16 mil-

liards d'écus (23,1 milliards \$ US) pour renforcer ses réserves, afin de pouvoir défendre sa monnaie.

Le gouverneur a affirmé que les autorités suédoises « étaient décidées à l'emporter sur ceux qui spéculent contre la couronne » et a estimé que la Banque avait réussi à inverser la fuite des capitaux, après avoir relevé le taux marginal.

« Je dirais que les taux d'intérêt commencent à baisser dès que les capitaux reviennent, et que la confiance dans l'économie suédoise sera rétablie », déclare Ulf Jakobsson, économiste à la Fédération des industries suédoises.

Mais les citoyens suédois n'auront pas à payer un taux de 75 % sur leurs découverts bancaires. Les taux pratiqués par les banques dans ce domaine restent de l'ordre de 17 à 19 %, et Ulf Jakobsson a estimé que c'était déjà « bien assez élevé ».

La Suède, la Finlande et la Norvège, toutes trois candidates à l'adhésion à la Communauté européenne, avaient aligné unilatéralement leur monnaie sur l'écu afin de mieux rapprocher leurs économies de celles de la CEE.

En laissant flotter sa monnaie, la Finlande a renoncé à son « ancrage » à l'écu, et connaît actuellement une dévaluation relative de 13 % par rapport à celui-ci.

Malgré cela, la Norvège et la Suède ont réaffirmé leur volonté de maintenir la parité de leurs couronnes avec l'écu.

En Norvège aussi, les taux d'intérêt à court terme ont fortement

progressé, gagnant plus de 5 %, mais la couronne norvégienne, soutenue par le statut de producteur pétrolier du pays, est relativement stable. Les spécialistes estiment cependant que si la Suède dévaluait sa couronne, la Norvège serait contrainte de faire de même.

La situation actuelle démontre les limites d'un ancrage unilatéral à l'écu, devise composite calculée sur la base d'un panier de devises des pays membres de la CE.

L'alignement des devises des pays nordiques sur l'écu visait, en effet, à renforcer la stabilité de celles-ci. Et c'est l'inverse qui se produit.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 17 octobre 1998

AVIS DE DIVIDENDES

NOVA

AVIS DE DIVIDENDES

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 17 octobre 1998

AVIS DE DIVIDENDES

NOVA

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 17 octobre 1998

AVIS DE DIVIDENDES

NOVA

AVIS DE DIVIDENDE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

ACTIONS ORDINAIRES

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 17 octobre 1998

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Collor dépose un recours contre les décisions du Parlement

BRASILIA (AFP) — L'avocat du président Fernando Collor de Mello a déposé hier auprès du Tribunal fédéral suprême un recours juridique après la décision de la Chambre des députés de se saisir immédiatement du processus de destitution du chef de l'État, accusé de corruption et de forfaiture.

Me José Guilherme Vilela a déposé le recours auprès du tribunal suprême, la plus haute juridiction du Brésil, pour faire déclarer illégales deux dispositions adoptées mardi par le président de la Chambre, M. Ibsen Pinheiro : le vote nominal public et le délai d'une semaine seulement accordé à M. Collor pour présenter sa défense devant la Chambre.

Le président estime qu'il a droit à un vote secret des députés et à un délai d'au moins trois semaines pour présenter sa défense. Il a déclaré croire que l'agitation actuelle dans le pays allait se calmer prochainement et a fait officiellement promettre de débloquer des fonds publics pour les circonscriptions de ceux des députés qui le soutiendront.

Le calendrier du processus de destitution du président dépend désormais de la décision du tribunal suprême qui n'a pas encore décidé quand il allait se prononcer mais qui pourrait, selon les observateurs, le faire très rapidement.

Pour M. Pinheiro, le président a jusqu'au 15 septembre pour présenter sa défense et la Chambre devra

autoriser le Sénat à juger le chef de l'État entre le 20 et le 26 septembre à la majorité des 2 tiers au cours d'un scrutin public.

Pour le président qui défend pied à pied son mandat, la procédure doit comporter deux votes au scrutin secret (un pour accepter la demande de destitution et le second pour la transmettre au Sénat) et il doit avoir un délai de 20 jours pour se défendre entre ces deux votes. Le clan gouvernemental comptait que le second vote interviendrait le 30 octobre, soit largement après des élections municipales le 3 octobre qui constitueraient un redoutable sondage en grandeur nature de la popularité du chef de l'État.

Dès l'autorisation de la Chambre

des députés, le mandat du président est suspendu pour 180 jours en attendant la décision du Sénat qui est finale.

Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire du Brésil une épouse de président a dû répondre à un questionnaire de police : Mme Rosane Collor, 28 ans, est soupçonnée d'avoir détourné de l'argent au profit de ses proches quand elle présidait la principale institution de bienfaisance du pays, la très officielle Légion brésilienne de charité (LBA).

Dans ses réponses, dont un résumé a été donné hier dans la presse, la jeune épouse du président Fernando Collor de Mello, affirme ne pas être au courant des versements illicites

— de quelque 12 millions \$ — qui auraient été effectués en 18 mois au profit d'entreprises appartenant à sa famille à travers une prétendue « Association des pauvres de Canapi » dans l'État d'Alagoas (Nord-est du Brésil) sa région natale.

Selon Mme Collor, toute la responsabilité incombe aux responsables régionaux de la Légion brésilienne de charité, dotée d'un budget annuel de 1,2 milliard \$, qu'elle a présidée jusqu'au 3 septembre 1991.

Les premières révélations de corruption au sein de la LBA, en août de l'année dernière, avaient provoqué à l'époque une crise dans le couple présidentiel. Le président brésilien avait retiré son alliance en signe de mé-

contentement envers sa femme jusqu'à ce qu'elle accepte de démissionner de son poste. Il voulait lui éviter d'avoir à témoigner devant une Commission parlementaire d'enquête.



## LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

### INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100-199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100-150 Achat-vente-échange  
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200-250 Achat-vente-échange  
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VÉHICULES

### LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**  
Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

### 160 Appartements-logements à louer

MTL NORD, 5 1/2, haut duplex, non chauffé, très propre. 321-3274.

MÉTRO ED.-MONTPELIER, 3 1/2, 4500, chauffé, poêle/figo. 738-3493.

MÉTRO JEAN-TALON/Ch.-Colomb, 4 1/2, propre, rén., ent. lav/béché. 4005-279-3697.

MÉTRO PIERRE  
Grand 5 1/2, refait, 3 chambres à coucher fermées + 1 salon, cuisine, s/cabins, tapis mur à mur, ventilateur aux plafonds, tous les électroménagers fournis.

524-3731, 254-6515

MÉTRO U. de M. Grand 3 1/2, tranquille, ensoleillé, chauff., eau ch., cuisinière/figo inclus. Libre 731-7610.

OUTREMENT ADJ. Superbe 7 1/2 + sous-sol, garage, 21/ra, 1 680 \$ 343-5360, 843-8556

OUTREMENT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061

OUTREMENT, beau grand 5 1/2, entièrement refait à neuf, avec patio, stat., Jean Gaudin Jour 279-4554, soir 272-5810

OUTREMENT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 4 1/2, chauffé, gym, "sun deck". 277-5873

OUTREMENT, grand 6 1/2, rénové, ensoleillé, terrasse, stat., 3e, 8503, sept. Nantaise. 284-3222 (p) 275-5215 (p)

PIE IX près Rosemont, 4 1/2 ch., très propre, 1 mois grat. 494-8884, 388-3079

PRE-OK/Ste. rue, 5 x 4 1/2, propres, libres A partir de 3305 648-1811, 329-1044

PONT-VIAU, Bousquet, grand 5 1/2, + rangement, libre 334-6632

PRÈS CENTRE-VILLE 1 MOIS GRATUIT  
Beaux logements 3 1/2-3505, 4 1/2-4405, 5 1/2-4605, stat. ext. grat. Prés. Métro. 939-3626, 938-0707

PRÈS U. DE M. grand 3 1/2, vue superbe, 10e, éclairé, garage, piscine, poêle/figo, 6435 870-0937. Soir 381-5917

REZ-DE-CHAUSSÉE, 4 1/2, avec stal et stat., près centre-ville, autoroutes et nombreux services. 799-6455

SCARD, près Pie X, 7 1/2, près transport et services. 256-3709, 528-9451

ST-BRUNO, app. de lue, 13855 Isabelle, 464-6575

ST-DENIS, près Jarry, charmant 5 1/2, spacieux, bois franc, 2e, 5000 non-chauffé, ter. ext. 495-1208

ST-JOSEPH, 4 1/2, troisième, balcon, 6505 chauffé. 977-1656 ou 366-0517.

ST-LÉONARD, 322-5895

ST-LÉONARD, haut duplex, grand 4 1/2, libre 15 sept., 5005 257-9154.

VERDUN Plusieurs logements rénovés à louer. BON PRIX. 766-2171

VILLE ST-LAURENT, haut de duplex, 5 1/2 ensoleillé. Octobre. 4505/mois non-chauffé. Christine. 395-2260, soir 747-6514

### 450 Emplois divers

### 450 Emplois divers

## LE DEVOIR

### TÉLÉMARKETING ABONNEMENT

Postes temporaires disponibles  
Horaire de travail:  
17h00 à 21h00 du lundi au jeudi  
Nous offrons de bonnes conditions de travail et assurons la formation  
Salaire: approx. 10,00\$ et plus/heure  
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction,  
bonne connaissance du journal Le Devoir

Communiquez avec  
**Jean-Marc Ste-Marie au 844-3361**  
entre 14h00 et 17h00

14-09-92

### 522 Traitement de texte

TRAITEMENT, révision et correction de textes. Petite traduction. Diane. 354-8050

### 529 Services professionnels

REMBOURGEMENT SÉLECT  
Estimation gratuite.  
341-2587

TUTEUR en mathématiques, pour tous les âges et tous les niveaux. Horaire et rémunération adaptés à votre situation. Philippe. 278-6377

### 530 Cours

ANGLAIS INTENSIF, par diplômé de McGill, 15 S. rue, ANGLINGA 527-8544.

ANGLAIS cours privés. Horaires flexibles. Méthode rapide. Hiva. 342-9906

COURS DE PIANO Méthode intéressante stimulante. Prof. d'expérience. 737-1392

### 532 Orthopédagogue

Rééducation française, mathématiques, 1ère à 6e année. 273-2215

### 536 Échange conversation

Espagnol et français - CLUB BILINGUE MOITE-MOITE. 465-9128

### 546 Cartomancie, astrologie

M. SAKHO, médium, voyant, vous aide résoudre vos problèmes: amour, retardé, chance, affaires, etc. Rapide et efficace. 271-0734

### 575 Déménagement

A BAS PRIX ACE Déménagement Local longue distance. Assur. 30 ans d'exp. Roger. 939-1533

DISPONIBLE TOUT TEMPS  
Déménagement, emballage, Entrepôt. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275

GILLES JODIN TRANSPORT INC.  
Déménagements de tous genres. Spécialité Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

### 695 Automobiles

AUDI 100 1990, 86 000 km, garantie totale 14 000 km ou 2 ans, prix négociable. 255-5754

B M W M, 1987 originale, peinture de 5100 km, 82 000 km cellulaire, 26 000 \$ estim. (négociable). (418) 655-3340

CADILLAC ELDOURADO 1988, très bon freins ABS équipée au complet, 25 000 km, comme neuve, garantie prolongée avril 1994. 24 900 \$. Particulier. Tel: 254-8677

NISSAN 300 ZX 2 + 2 1990, bon/pneu, 5 vitesses, 25 000 km, 22 500 \$ Brucy. bureau 495-2500, résidence 342-7660. Privé

### 101 Propriétés à vendre

## AHUNTSIC

Très grande propriété  
63 x 25. Intérieur unique, 2 foyers, 3 s/séjours, 3 s/bains. Piscine creusée, face au parc. 278 000\$.

PIERRE HUDON  
LA CAPITALE CTRR  
382-8000

18-09-92

### 103 Condominiums Co-propriétés

A VOIRI VIMONT, luxueux 1400 p.c.a., très clair, mezzanine, foyer, stat., 99 000\$. Agents à votre service. 662-6114

CENTRE-VILLE Grand 4 1/2, garage, thermopanne, ome, foyer. 932-9351

CENTRE-VILLE Mont-St-Louis Du jamaïcain, plus que l'évaluation, toute offre raisonnable acceptée. 457-9007 / 495-5754

ILE DES SOEURS, Val de l'Anse, 8e, vue exceptionnelle feu/ve et vue, 2 c.c., 1350 p.c.a., gar. int., 239 000\$. Particulier. Transfert. 766-4939

OUTREMENT, haut duplex, 3 c.c. + 1 bureau fermé, rénové, 100% prêt pour occ. immédiate. Garage. 271-8111

### 120 Laurentides

A ST-SAUVEUR, Montagne 10 acres, droit de passage au lac, grande maison, 4 c.c., foyer, garage, piscine. H-1, meublée si désiré, pour moins de 190 000\$. Voir annonce. 514-227-2043

A STE-AGATHE, LAC A LA TRUITE  
Sortie 83, terrains, bord de l'eau. Semaine. 663-6120, soir 659-6770

ST-SAUVEUR, canadienne, 3 c.c., 1 1/2 s/bains, terrain paysagé, terre, ski au pied du Mt-Habert. 176 000\$. 952-9887, 272-4825

### 121 Cantons de l'Est

SUTTON, LA PINÈDE, chalet-candé entre 39 500\$ et 49 750\$, concept européen, occupation n° 92.  
Luc Vallancourt. 591-3226.

### 132 Chalets

BORD RIVIERE à truite, pour amoureux de la nature et de l'écologie, 100 000 pi et +, terrain boisé, constr. impeccable, foyer, 3 c.c., 66 500\$. Re/Max. Inc. inf. L. Gauthier. 1-759-3008

LAC LOVERING, Cantons de l'Est, chalet en pierre des champs, bord de l'eau, 2 c.c., 135 000\$. 819-843-9613

LAC LAURENCE, terrain bord de lac, 48 000 p.c.a. boisé, petit chalet en bois, rare, site exceptionnel. 44 000\$. Re/Max. Inc. inf. L. Gauthier. 1-759-3008

PRETS THETFORD, très beau chalet 4 saisons, bord de l'eau, grand terrain, vue magnifique, près golf, centre de ski, moins de 125 000\$. 1-418-338-1359

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT, prix très bas, meublé, rénové, 2 c.c., à 1 mille des services et centres de ski, accès plage privée à St-Denis, 45 000\$ rénové. 1-819-424-1955

### 124 Terres/fermes

BEAURNARNOIS RANCH - TERRE 19 ARPENTS  
Écurie moderne, 11 tonnes. Grande maison pierre et brique 1973. Foyer. Super prix. HENRI TASCONE. 632-5142. Jour. 692-1070, 1-429-2564. Soir.

FERMETTE 40 ARPENTS  
ST-JUSTIN (50 km Trs-Rivières). Maison 3 c.c. à l'étage. Papias Direct, code 6702. 1-800-465-8040. 514-973-7777

### 135 Terrains

A L'ACADIE, Rive-Sud Mt  
Terrains boisés, avec services d'épave, 16 000 p.c.a., 26 000\$. 1-348-8220.

A RAWDON-LAC PONTBRIAND 3 de l'eau, plage privée, non-polluée, 1 tranquille, 2 x 30 000 p.c.a., 1,85 \$/p.c.a. 967-6020 ou 1-834-6363.

AUBAINE RAWDON, Plaine nature, magnifiques terrains, près Rivière-Rouge. (514) 643-9532

### 101 Propriétés à vendre

### CHATEAUGUAY URGENT

Prestigieuse style Tudor, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, spacieux, terrain 17 000 p.c.a., arbres matures. Évaluation municipale 229 000\$. On demande seulement 149 000\$. Garage double, piscine creusée, SPA 8 places. Faites vite!

LE PERMANENT CTRR  
RICHARD LAVIGNE 691-7030

MAISONS À VENDRE choix de 4 modèles, sur terrain de 20 000 p.c.a. et plus, à la pointe du St-Colomban, à partir de 79 900\$. 474-6221

OUTREMENT ADJ. - DÉAL POUR FAMILLE  
Cottage 2 étages, 8 chambres, 5 c.c., 2 s/bains, salon, s/manger, piscine, 2 cuisines, stal fin. Pomme, fenêtrés + tat neuvs, superbe jardin, arbres fruitiers. 354-8825. soir.

OUTREMENT, cort. rénové, 3 étages, 4 c.c., foyer, bain tourbillon. 277-2718

ST-FRANCOIS, bungalow 83, s/bain fin, 100 000\$. 666-6351

VILLE ST-LAURENT/345 Thompson, duplex, 7 1/2 pièces, 3 c.c. + 1 1/2 pièces, 3 c.c., + boche/or, cour, garage. 744-3222

### 103 Pres HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

Condominium de prestige, tour du Métropolitain, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et boisé protégé, lumière, intérieur, 1500 p.c.a. plus terrasse près de 400 p.c.a., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices.

Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes activités. Libre immédiatement. Prix 210 000\$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir 388-2704

### 121 Cantons de l'Est

BORD RIV. ET LAC MAGOG, chalet habitable à l'année, 2 portes patio, non meublé, 69 000\$. 1-819-868-0743 de 14h à 20h

CONDO A SHERBROOKE (OUTREMENT)  
10 min. CÉSEP et U.M.V., 5 1/2, 2 c.c., fenêtrés sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rivière. Taxes 1200\$. Prix 66 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-3738

LAC BROME MANOIR INVERSÉS  
Élégante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 3 appartements ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de ce centre de ski, golf et développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000\$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir 388-2704.

LAC MAGOG, directement bord première rangée, endroit boisé, calme, meublé, 2-3 chambres, lave-vaisselle, 2 foyers, billard, belle plage, canot. Prés. Ste. Marie. Libre immédiatement. 55. 1500\$. 819-864-7117 ou 819-872-7823

### 121 Cantons de l'Est

BORD RIV. ET LAC MAGOG, chalet habitable à l'année, 2 portes patio, non meublé, 69 000\$. 1-819-868-0743 de 14h à 20h

CONDO A SHERBROOKE (OUTREMENT)  
10 min. CÉSEP et U.M.V., 5 1/2, 2 c.c., fenêtrés sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rivière. Taxes 1200\$. Prix 66 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-3738

LAC BROME MANOIR INVERSÉS  
Élégante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 3 appartements ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de ce centre de ski, golf et développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000\$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir 388-2704.

LAC MAGOG, directement bord première rangée, endroit boisé, calme, meublé, 2-3 chambres, lave-vaisselle, 2 foyers, billard, belle plage, canot. Prés. Ste. Marie. Libre immédiatement. 55. 1500\$. 819-864-7117 ou 819-872-7823

### 124 Terres/fermes

BEAURNARNOIS RANCH - TERRE 19 ARPENTS  
Écurie moderne, 11 tonnes. Grande maison pierre et brique 1973. Foyer. Super prix. HENRI TASCONE. 632-5142. Jour. 692-1070, 1-429-2564. Soir.

FERMETTE 40 ARPENTS  
ST-JUSTIN (50 km Trs-Rivières). Maison 3 c.c. à l'étage. Papias Direct, code 6702. 1-800-465-8040. 514-973-7777

### 135 Terrains

A L'ACADIE, Rive-Sud Mt  
Terrains boisés, avec services d'épave, 16 000 p.c.a., 26 000\$. 1-348-8220.

A RAWDON-LAC PONTBRIAND 3 de l'eau, plage privée, non-polluée, 1 tranquille, 2 x 30 000 p.c.a., 1,85 \$/p.c.a. 967-6020 ou 1-834-6363.

AUBAINE RAWDON, Plaine nature, magnifiques terrains, près Rivière-Rouge. (514) 643-9532

### 101 Propriétés à vendre

### CHATEAUGUAY URGENT

Prestigieuse style Tudor, 4 c.c., 2 1/2 s/bains, spacieux, terrain 17 000 p.c.a., arbres matures. Évaluation municipale 229 000\$. On demande seulement 149 000\$. Garage double, piscine creusée, SPA 8 places. Faites vite!

LE PERMANENT CTRR  
RICHARD LAVIGNE 691-7030

MAISONS À VENDRE choix de 4 modèles, sur terrain de 20 000 p.c.a. et plus, à la pointe du St-Colomban, à partir de 79 900\$. 474-6221

OUTREMENT ADJ. - DÉAL POUR FAMILLE  
Cottage 2 étages, 8 chambres, 5 c.c., 2 s/bains, salon, s/manger, piscine, 2 cuisines, stal fin. Pomme, fenêtrés + tat neuvs, superbe jardin, arbres fruitiers. 354-8825. soir.

OUTREMENT, cort. rénové, 3 étages, 4 c.c., foyer, bain tourbillon. 277-2718

ST-FRANCOIS, bungalow 83, s/bain fin, 100 000\$. 666-6351

VILLE ST-LAURENT/345 Thompson, duplex, 7 1/2 pièces, 3 c.c. + 1 1/2 pièces, 3 c.c., + boche/or, cour, garage. 744-3222

### 103 Pres HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

Condominium de prestige, tour du Métropolitain, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et boisé protégé, lumière, intérieur, 1500 p.c.a. plus terrasse près de 400 p.c.a., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices.

Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes activités. Libre immédiatement. Prix 210 000\$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir 388-2704

### 121 Cantons de l'Est

BORD RIV. ET LAC MAGOG, chalet habitable à l'année, 2 portes patio, non meublé, 69 000\$. 1-819-868-0743 de 14h à 20h

CONDO A SHERBROOKE (OUTREMENT)  
10 min. CÉSEP et U.M.V., 5 1/2, 2 c.c., fenêtrés sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rivière. Taxes 1200\$. Prix 66 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-3738

LAC BROME MANOIR INVERSÉS  
Élégante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1 100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bain, 3 appartements ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de ce centre de ski, golf et développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix 125 000\$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir 388-2704.

LAC MAGOG, directement bord première rangée, endroit boisé, calme, meublé, 2-3 chambres, lave-vaisselle, 2 foyers, billard, belle plage, canot. Prés. Ste. Marie. Libre immédiatement. 55. 1500\$. 819-864-7117 ou 819-872-7823

### 124 Terres/fermes

BEAURNARNOIS RANCH - TERRE 19 ARPENTS  
Écurie moderne, 11 tonnes. Grande maison pierre et brique 1973. Foyer. Super prix. HENRI TASCONE. 632-5142. Jour. 692-1070, 1-429-2564. Soir.

FERMETTE 40 ARPENTS  
ST-JUSTIN (50 km Trs-Rivières). Maison 3 c.c. à l'étage. Papias Direct, code 6702. 1-800-465-8040. 514-973-7777

### 135 Terrains

A L'ACADIE, Rive-Sud Mt  
Terrains boisés, avec services d'épave, 16 000 p.c.a., 26 000\$. 1-348-8220.

A RAWDON-LAC PONTBRIAND 3 de l'eau, plage privée, non-polluée, 1 tranquille, 2 x 30 000 p.c.a., 1,85 \$/p.c.a. 967-6020 ou 1-834-6363.

AUBAINE RAWDON, Plaine nature, magnifiques terrains, près Rivière-Rouge. (514) 643-9532

### 135 Terrains

A L'ACADIE, Rive-Sud Mt  
Terrains boisés, avec services d'épave, 16 000 p.c.a., 26 000\$. 1-348-8220.

A RAWDON-LAC PONTBRIAND 3 de l'eau, plage privée, non-polluée, 1 tranquille, 2 x 30 000 p.c.a., 1,85 \$/p.c.a. 967-6020 ou 1-834-6363.

AUBAINE RAWDON, Plaine nature, magnifiques terrains, près Rivière-Rouge. (514) 643-9532

## LA METEO

Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 10 septembre

Y compris les hautes et basses températures pour les villes.

Situation générale: le soleil a brillé sur la majorité du sud québécois, aujourd'hui.

Cependant, les nuages qui étaient sur l'Ontario ce matin ont fait de couvrir les régions du nord-ouest. La masse nuageuse et les précipitations qui y sont associées se déplacent très rapidement et s'étendront graduellement sur l'ouest et le centre, ce soir et cette nuit.

Aujourd'hui, les mauvais temps régnera sur tous les secteurs. Cependant, plus à l'ouest, les précipitations deviendront moins importantes en après-midi.

Demain, le soleil sera de nouveau de la partie, sauf sur la Basse Côte-Nord, où les nuages persisteront.

Les températures seront de saison, aujourd'hui et un tantinet plus fraîches, demain.

### MONTRÉAL

Averses ou orages le matin. Des éclaircies et 50 % de probabilité d'averses ou d'orages par la suite. Max.: 23. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 19.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 27  
COUCHER: 19 h 15

### QUÉBEC

Abîti et Témiscamingue: nuageux avec éclaircies, 50 % de probabilité d'averses. Max.: 15. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 16.

Réservoirs Cabonga et Gouin: pluie/le matin, 50 % de probabilité d'averses par la suite. Max.: 16. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 16.

Pontiac, Gatineau et Lièvre: averses ou orages le matin. Des éclaircies et 50 % de probabilité d'averses ou d'orages par la suite. Max.: 21. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 17.

Ottawa, Hull, Cornwall et Estrie: averses ou orages le matin. Des éclaircies et 50 % de probabilité d'averses ou d'orages par la suite. Max.: 23. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 19.

Laurentides, Trois-Rivières et Drummondville: averses et risques d'orages. 50 pour cent de probabilité d'averses l'après-midi. Max.: 21. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 17.

Bessac et Québec: averses se changeant en faible pluie ou bruine l'après-midi. Max.: 18. Demain: dégagement. Max.: 19.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque et Réserve Faunique des Laurentides: pluie intermittente le matin. Des éclaircies et 40 % de probabilité d'averses l'après-midi. Max.: 19. Demain: dégagement. Max.: 17.

Charlevoix, Rivière-du-Loup, Rimouski et Matapédia: ennuageant tôt le matin suivi d'averses. Max.: 18. Demain: dégagement. Max.: 19.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ennuageant graduel le matin, 60 % de probabilité d'averses. Max.: 22. Demain: 40 % de probabilité d'averses suivi d'un dégagement. Max.: 19.

Bate-Comeau et Sept-Îles: ennuageant graduel le matin suivi de pluie intermittente. Max.: 14. Demain: 40 % de probabilité d'averses suivi d'un dégagement. Max.: 16.

Basse Côte-Nord et Anticosti, sauf Secteur de Blanc Sablon: ensoleillé le matin. Ennuageant par la suite suivi de 50 % de probabilité d'averses. Max.: 15. Demain: 60 % de probabilité d'averse. Max.: 16.

Secteur Blanc Sablon: ensoleillé le matin. Ennuageant graduel par la suite. Max.: 15. Demain: 60 % de probabilité d'averse. Max.: 13.

Source: Environnement Canada

### 141 Propriétés à échanger

A ÉCHANGER OU À VENDRE  
4 étages à bureaux en béton à Mt. en Estrie et en Mauricie, avec des étages de 500 000\$, 1 million et 1,5 million. Nous sommes ouverts à toutes propositions argent, unité d'échange, immeubles, terrains, commerces, maisons, condos, d'annexes, PNE etc. Aussi nous avons 2 très haut de gamme bord du feu/ve et plusieurs à 99 + trocex. Jour, soir et fin de sem. 514-647-7354

### 141 Propriétés à échanger

A ÉCHANGER OU À VENDRE  
4 étages à bureaux en béton à Mt. en Estrie et en Mauricie, avec des étages de 500 000\$, 1 million et 1,5 million. Nous sommes ouverts à toutes propositions argent, unité d'échange, immeubles, terrains, commerces, maisons, condos, d'annexes, PNE etc. Aussi nous avons 2 très haut de gamme bord du feu/ve et plusieurs à 99 + trocex. Jour, soir et fin de sem. 514-647-7354

### 141 Propriétés à échanger

A ÉCHANGER OU À VENDRE  
4 étages à bureaux en béton à Mt. en Estrie et en Mauricie, avec des étages de 500 000\$, 1 million et 1,5 million. Nous sommes ouverts à toutes propositions argent, unité d'échange, immeubles, terrains, commerces, maisons, condos, d'annexes, PNE etc. Aussi nous avons 2 très haut de gamme bord du feu/ve et plusieurs à 99 + trocex. Jour, soir et fin de sem. 514-647-7354

### 141 Propriétés à échanger

A ÉCHANGER OU À VENDRE  
4 étages à bureaux en béton à Mt. en Estrie et en Mauricie, avec des étages de 500 000\$, 1 million et 1,5 million. Nous sommes ouverts à toutes propositions argent, unité d'échange, immeubles, terrains, commerces, maisons, condos, d'annexes, PNE etc. Aussi nous avons 2 très haut de gamme bord du feu/ve et plusieurs à 99 + trocex. Jour, soir et fin de sem. 514-647-7354

### LIQUIDATION MOBILIER DE BUREAU

PROVENANT DE FAILLITE ET REPRISE DE FINANCE

Suites exécutives, salles de conférence, unités de travail, fauteuils, chaises secrétaires, filières latérales, etc.

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT  
952-5043

10-09-92

## DÉCÈS

SALAMÉ (FARID)  
Est décédé, au Liban, Monsieur Farid Salamé, éducateur, époux de Georgette et père de Ramzi, Ghassan, Nadim, May et Najote. Les messages de condoléances peuvent être adressés au domicile de son fils Ramzi, 2576, rue Ménard, Sainte-Foy, G1W 1C6 ou encore

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## LE MONDE EN BREF

## Manifestation en faveur des Haïtiens

WASHINGTON (AFP) — Un millier de personnes environ — 2000 selon les organisateurs, 750 selon la police — ont manifesté hier devant la Maison Blanche pour demander au président George Bush d'arrêter le renouveau des boat-people haïtiens et pour réclamer le retour en Haïti du président déchu Jean-Bertrand Aristide. « La politique de M. Bush à l'égard des réfugiés haïtiens est discriminatoire. Les Haïtiens ont été interdits d'entrée parce qu'ils sont noirs », a estimé William Gibson, directeur de l'Association de défense des gens de couleur (NAACP), l'une des organisations à l'origine de la manifestation. Plus de 70 % des demandes de réfugiés de l'ex-URSS et d'Europe de l'Est ont été acceptées par les États-Unis l'an dernier alors que celles des Haïtiens ont été rejetées, s'est indigné un autre responsable de la NAACP. Les manifestants, parmi lesquels plusieurs centaines de Haïtiens, ont défilé devant la présidence américaine, perturbant la circulation pendant plusieurs heures. Une cinquantaine de personnes, dont l'ancien champion de tennis noir Arthur Ashe, ont été arrêtées pour avoir refusé d'évacuer la chaussée. Plus de 37 000 Haïtiens ont fui le pays après le coup d'État militaire du 30 septembre renversant le père Aristide, premier président démocratiquement élu. Seuls quelque 11 000 d'entre eux ont vu leur demande de statut d'exilé politique acceptée par les États-Unis, les autres ont été renvoyés vers l'île sur décision du président Bush.

## Opposition aux Casques bleus en Somalie

NAIROBI (AFP) — Deux organisations humanitaires se sont déclarées hostiles, hier, au déploiement de troupes des Nations unies en Somalie ravagée par la guerre et la famine, estimant que leur présence ferait monter la tension et entraverait les efforts de distribution de vivres. Les présidents des branches française et néerlandaise de l'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF), MM. Rony Brauman et Jacques de Milliano, ont déclaré hier lors d'une conférence de presse à Nairobi que l'aide humanitaire aux personnes affamées en Somalie « n'avait pas besoin de la présence de soldats étrangers ». « La protection de l'aide humanitaire par des soldats armés est une tâche très dangereuse et la plupart du temps inefficace », a déclaré M. Brauman. L'aide humanitaire s'est précédemment déroulée avec un minimum de protection armée et la présence de troupes de l'ONU risquerait d'aggraver une situation déjà tendue et d'aboutir à des affrontements armés entre ces troupes et les factions de combattants somaliens, selon lui. « Nous craignons que des violences supplémentaires ne découlent de la présence de troupes de l'ONU indésirées », a ajouté M. Brauman. Le Conseil de sécurité a approuvé, hier en fin d'après-midi, la demande du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, visant à porter à 4219 hommes, au lieu de 3500, les effectifs de l'opération des Nations unies en Somalie. Le général Mohammed Farah Aidid, l'un des plus puissants chefs de guerre, avait précédemment accepté le déploiement de 500 soldats mais s'est opposé à l'envoi de forces supplémentaires.

## Les Danois se retirent de Chypre

NICOSIE (AFP) — Le Danemark a informé l'ONU de sa décision de retirer d'ici fin 1992 ses quelque 340 soldats de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), a déclaré hier le porte-parole de l'organisation internationale à Nicosie. Waldemar Rokoszewski a ajouté que l'Autriche a fait connaître son intention de réduire de près de 10 % son contingent, qui compte quelque 410 casques bleus, au cours de la même période. Le porte-parole a attribué ces mesures à des raisons financières, à l'exaspération de ces pays du fait qu'une solution au problème de Chypre, divisée depuis 1974, tarde à intervenir, ainsi qu'à leur désir croissant de participer à des missions de paix ailleurs dans le monde. L'UNFICYP, déployée sur 180 km entre les secteurs nord et sud, compte près de 2100 hommes, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Autriche et le Danemark fournissant les plus gros contingents. Les autres casques bleus relèvent de l'Australie, la Suède, l'Irlande et la Finlande.

## Accord au Tchad

N'DJAMENA (Reuter) — Le gouvernement tchadien a conclu un second accord de paix mardi à N'Djamena avec les rebelles du Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD), a annoncé la radio nationale tchadienne. Les autorités de N'Djamena ont également signé à Doba, dans le sud du pays, un accord avec un autre mouvement dissident, le Comité de salut national pour la paix et la démocratie (CSNP), dirigé par le lieutenant Kette Nodji Moïse, a-t-on appris de source militaire.

## De Klerk veut rencontrer Mandela

Le président sud-africain accuse les communistes de saboter les négociations

d'après Reuter et AFP

PRETORIA — Le président sud-africain, Frederik de Klerk, souhaite rencontrer le plus rapidement possible le leader du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, au sujet des violences dans les bantoustans et de la reprise des discussions sur le processus de démocratisation. S'exprimant en public pour la première fois depuis la tuerie du Ciskei, qui a fait 29 morts lundi dans les rangs de l'ANC, le président a estimé hier lors d'une conférence de presse qu'il n'était « pas possible de négocier sur des réformes constitutionnelles tant qu'on n'aura pas réglé le problème de la violence ».

« Il faut qu'une rencontre entre le gouvernement et l'ANC, au niveau des dirigeants, ait lieu de toute urgence », a-t-il ajouté.

Il a précisé qu'il était disposé à diriger la délégation gouvernementale et a souhaité que Nelson Mandela fasse de même de son côté.

M. de Klerk a tenté de dissocier Nelson Mandela des éléments « communistes et révolutionnaires » de l'ANC.

Le chef de l'État a violemment pris à partie les communistes de l'ANC, les accusant de tout faire « pour rendre impossible la poursuite des négociations constitutionnelles » et d'agir aux dépens de ceux qui, au sein du mouvement anti-apartheid, refusent « la violence et la politique de confrontation ».

Au surlendemain de la sanglante fusillade de Bisho (24 à 28 morts, selon les sources), il a affirmé que les communistes de l'ANC avaient agi de manière délibérée, en organisant une manifestation anti-Ciskei dont ils connaissent les risques de « bain de sang ». Il a cependant reconnu que le Ciskei (bantoustan noir formellement indépendant) avait également une part de responsabilité dans les événements.

Appelant à « conjuguer les énergies pour mettre un terme à la violence politique et isoler les leaders et

les révolutionnaires qui continuent de s'y accrocher », il a préconisé une rencontre urgente entre l'ANC et le gouvernement sur le thème de la violence, qui rend impossible la négociation.

Tout en estimant que les déclarations du chef de l'État paraissaient « à première vue semblables » aux précédentes, l'ANC a indiqué qu'elle y répondrait aujourd'hui, après réunion de sa direction.

Le 3 septembre, l'ANC avait affirmé sa volonté de continuer à bloquer le processus de négociations tant que le gouvernement ne ferait pas davantage de pas visibles dans sa direction. « Il n'est pas question de faciliter la tâche du gouvernement, nous allons continuer à faire pression sur lui », avait alors déclaré le secrétaire général du mouvement noir, Cyril Ramaphosa.

M. Ramaphosa est depuis plusieurs semaines le seul lien officiel de communication entre l'ANC et le gouvernement, représenté de son côté par le ministre des Affaires

constitutionnelles Roelf Meyer.

Le président De Klerk a également réclamé une réunion de toute urgence du comité national des Accords de paix, signés le 14 septembre 1991 par le gouvernement, l'ANC et le Parti inkatha de la liberté (IFP, conservateur zoulou), à l'occasion du premier anniversaire de cette signature.

Parallèlement, il a indiqué que le gouvernement examinait la possibilité de mesures nouvelles pour contrôler les « actions de masse ». Une campagne d'action a été lancée par l'ANC en juin pour faire céder le gouvernement sur la mise en place d'une démocratie en Afrique du Sud.

Tout en maintenant le « droit fondamental à la protestation pacifique », ces mesures viseront, selon M. De Klerk, à ce que les protestations ne dégénèrent pas en « bouleversement de la société, méconnaissance des droits d'autrui ou violence ».

Le chef de l'État a notamment indiqué qu'il y aurait des discussions entre les « institutions gouvernemen-

tales » et le gouvernement pour examiner comment traiter la question des manifestations de rues. Il a précisé que les six homelands autonomes y seraient invités et que des négociations seraient conduites sur ce point avec les quatre homelands indépendants (Transkei, Ciskei, Venda, Bophuthatswana).

Alors que l'ANC s'est engagé dans un programme de protestation contre les homelands (après la manifestation de lundi au Ciskei, un défilé s'est déroulé sans incidents hier au QwaQwa), le président De Klerk a réaffirmé qu'il était d'accord avec le principe de leur réintégration au sein de l'Afrique du Sud. Mais il a précisé que cette réintégration devait faire l'objet d'un processus de négociations.

Il s'est enfin déclaré hostile aux « gouvernements militaires » tels que ceux qui dirigent le Venda, le Transkei et le Ciskei. « Nous souhaitons les voir remplacés par des gouvernements démocratiquement élus », a-t-il affirmé.

## L'ONU met en cause des « Musulmans irresponsables » dans la mort de deux Casques bleus français à Sarajevo

d'après Reuter et AFP

SARAJEVO — Le chef de la force des Nations unies à Sarajevo a accusé hier des éléments musulmans « irresponsables » de la mort de deux Casques bleus français tués dans l'attaque d'un convoi de l'ONU.

Le général égyptien Hussein Ali Abdoul Razeq a affirmé que cet incident, survenu mardi en fin de journée à proximité de l'aéroport de la capitale bosniaque, était délibéré.

« Des éléments irresponsables n'ont pas obéi aux ordres des commandants bosniaques et attaqué le convoi à une distance de moins de 100 mètres », a-t-il dit.

Le gouvernement bosniaque a démenti hier que ses forces soient impliquées dans l'embuscade.

Dans un communiqué diffusé à Washington, le ministre des Affaires étrangères bosniaque Haris Silajdzic, qui était à Zagreb, a accusé des « terroristes serbes » d'être responsables de cette attaque.

« Ce sont les mêmes terroristes qui ont abattu un avion de l'ONU, qui ont tiré sur des observateurs de l'ONU, qui ont attaqué des camps de réfugiés de l'ONU et brutalement massacré des dizaines de milliers de Bosniaques et de Croates dans leur agression insensée », assure le ministre dans un communiqué diffusé par l'agence de relations publiques du gouvernement bosniaque à Washington.

Il estime en outre qu'il serait totalement illogique pour les forces bosniaques d'avoir tiré sur un convoi de l'ONU alors que ces convois sont les seules sources d'approvisionnement pour Sarajevo assiégé par les Serbes.

Des soldats du contingent français de l'ONU, excédés par la mort de leurs deux camarades — des membres du bataillon de soutien logistique de la FORPRONU participant au convoi qui ravitaillait chaque semaine les Casques bleus déployés sur l'aéroport de Sarajevo — ont réclamé une meilleure protection.

« Nous attendons que Londres,

Washington et Paris fassent quelque chose. La seule chose que comprennent ces gens, c'est la force », a déclaré un officier français en souhaitant l'envoi d'avions de combat et de véhicules blindés.

Un des co-présidents de la Conférence de paix sur l'ex-Yougoslavie, Cyrus Vance, a déclaré que les deux Casques bleus avaient été victimes d'un « meurtre de sang-froid ».

À Paris, le ministre des Affaires étrangères Roland Dumas a parlé d'un « acte de guerre inadmissible et intolérable qui pouvait être de nature à précipiter les choses » pour l'application de la résolution 770 de l'ONU qui prévoit l'accompagnement militaire des convois humanitaires en Bosnie.

Le ministre de la Défense, Pierre Joxe, a dit de son côté qu'il fallait demander « aux autorités bosniaques de veiller à la sécurité des soldats de tous les pays qui viennent à leur aide et de punir les auteurs de ces assassinats ».

Le général Razeq a précisé que le convoi s'était arrêté à environ quatre km de l'aéroport de Sarajevo sur une route située entre les positions serbes et musulmanes.

Les deux parties ont été invitées à donner un ordre de cessez-le-feu, a-t-il ajouté. « Jusqu'au dernier moment, nous étions en contact avec chaque camp (...) pendant 15 à 20 minutes, il n'y a pas eu de tir ».

En réponse à des questions, l'officier égyptien a reconnu que des affrontements s'étaient produits ces derniers jours dans cette même zone dans le cadre d'une importante offensive des forces musulmanes sur Lukavica, un village proche de l'aéroport.

« Mais si je devais faire cesser tous les mouvements quand il y a des combats, on n'irait nulle part, a-t-il expliqué. Très franchement, je n'espère aucune amélioration tant que les deux camps ne respectent pas la FORPRONU et ne nous donneront pas la protection dont nous avons besoin ».



Un Casque bleu français aidait hier un collègue blessé lors de la fusillade de mardi à Sarajevo.

« Le gros problème, c'est qu'il y a des éléments incontrôlés sur le terrain », a encore dit le général Razeq.

Cyrus Vance, qui est arrivé à Zagreb dans le cadre d'une tournée dans les ex-républiques yougoslaves, a déclaré que l'incident ne remettrait pas en cause ses efforts.

Mais l'autre co-président de la conférence de paix, le Britannique David Owen, y a vu un « signe inquiétant sur l'existence d'une volonté de

certaines personnes d'empêcher le passage de l'aide ». Les deux hommes ont rencontré dans la soirée le président croate Franjo Tudjman et sont attendus aujourd'hui à Sarajevo et demain à Belgrade.

Un porte-parole du Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés a déclaré que l'ONU continuerait d'envoyer de l'aide humanitaire par la route à Sarajevo en dépit de l'incident de mardi.

La route demeure l'unique voie de ravitaillement de la capitale bosniaque depuis la suspension, il y a une semaine, des vols humanitaires consécutifs à l'explosion d'un avion italien très probablement touché par un missile.

Des négociations en cours à Genève sur leur reprise ont débouché sur des « progrès substantiels dans la recherche d'accords sur plusieurs mesures », dit un communiqué officiel.

## Le nouveau Parlement libanais ne reflète pas la réalité politique

Lucien George

Le Monde

BEYROUTH — Avec la proclamation, mardi, des résultats des élections législatives qui se sont déroulées dimanche dans le sud du pays, le Liban est désormais doté d'un nouveau Parlement qui, pour la première fois, compte parmi ses membres des députés intégristes musulmans, mais qui ne reflète pas la réalité de l'échiquier politique.

Les résultats des élections législatives au Liban sud se sont traduits par la victoire sans appel de l'alliance Amal-Hezbollah sur les notables emmenés par M. Kamel El Assaad qui contrôlaient électoralement la région depuis l'indépendance du Liban. Les 22 membres de la liste constituée par les deux milices chiites — alliées pour la circonstance, mais néanmoins toujours rivales — ont été élus avec le triple, voire parfois le quadruple des voix de leurs adversaires. Le 23e siège de cette grande circonscription, dominée par l'électorat chiite, est revenu à un candidat indépendant, M. Mustapha Saad.

Le rideau est ainsi tombé sur ces premières législatives libanaises depuis vingt ans, mais le nouveau Parlement, d'ores et déjà contesté, n'est toujours pas au complet. Cinq députés maronites du Kesrouan n'ont en effet toujours pas été élus, faute de candidats.

De la composition de la nouvelle Assemblée, on retiendra l'absence quasi totale des « ténors » chrétiens de la vie parlementaire libanaise, du fait du boycott massif des formations et de l'électorat chrétiens. On notera également le présence

pour la première fois de trois femmes : au nord, Mme Nayla Moawad, veuve de l'ex-président de la république René Moawad ; au sud, Bahiâ Hariri soeur du millionnaire saoudien d'origine libanaise, M. Rafic Hariri. Toutes deux ont réalisé de bons scores. En revanche, Mme Maha Khoury El Assaad, elle doit son élection, par... 41 voix, à l'abstentionnisme quasi total des chrétiens dans la région de Jbeil (Byblos).

Mais, surtout, le nouveau Parlement compte, pour la première fois, 10 intégristes musulmans : huit chiites du Hezbollah (quatre à Baalbek, deux dans la banlieue sud de Beyrouth et deux au sud du pays) et deux sunnites au nord. Sans compter quatre obligés du Hezbollah — deux sunnites et deux... chrétiens, — élus sur sa liste et grâce à ses voix à Baalbek.

Les présidents de la république, de l'Assemblée et du Conseil, tous trois proches de la Syrie, ont essuyé des camoufflets : le premier, M. Elias Hraoui, par la défaite de son fils ; les deux autres, MM. Hussein Husseini et Rachid Solh, eux-même candidats, par leur repêchage *in extremis*, après que la quasi totalité de leurs colistiers eurent été battus.

Les seules personnalités « traditionnelles » alliées de la Syrie à échapper au laminage ont été MM. Walid Joumblatt chez les druzes et Nabil Berri chez les chiites, ainsi que les maronites de Zghorta, dans le nord, Mme Moawad et M. Frangie. Autre personnalité à tirer son épingle de ce jeu de massacre : M. Sélim Hoss chez les sunnites.

Le nouveau Parlement libanais voit le jour dans un contexte de crise de régime, et les risques d'un blocage institutionnel sont certains.

Déjà, les modérés de tout bord, le parti phalangiste en tête, se sont mis à la recherche d'une solution.

La seule idée sérieusement émise consiste à refaire l'entente nationale à l'occasion de la formation du gouvernement, avec promesse de nouvelles élections, ultérieurement, sans délai précis. Les musulmans, y compris parmi les pro-Syriens, soulignent qu'il faut prendre en compte le boycottage chrétien. Les chrétiens veulent éviter de passer de la résistance passive à la désobéissance civile.

Dans un contexte aussi délicat, la réaction des États-Unis aux élections libanaises a été analysée à Beyrouth avec une plus grande attention que les résultats du scrutin. On en a retenu ici que Washington s'est gardé toutes les options ouvertes, en critiquant sévèrement la consultation mais en acceptant de coopérer avec le prochain gouvernement et en rappelant à la Syrie son engagement à replier ses troupes sur la Bekaa.

« Les États-Unis, a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Richard Boucher, sont à l'évidence déçus que ces élections n'aient pas été préparées et conduites d'une manière qui aurait permis de garantir le consensus national le plus large ».

Il a « dénoncé » les « irrégularités », réaffirmé que son pays souhaitait le retrait de « toutes les troupes étrangères du Liban » et attendait de Beyrouth et Damas qu'ils conviennent d'un repli, « le plus tôt possible », des soldats syriens vers la Bekaa. Et a enfin souligné la nécessité d'« achever l'opération de désarmement des milices, en particulier du Hezbollah ».

## Eltsine annule sa visite au Japon

MOSCOU (Reuter) — Le président russe Boris Eltsine a reporté hier une visite au Japon prévue la semaine prochaine que le différend entre les deux pays sur les îles Kouriles risquait de transformer en fiasco diplomatique.

À Tokyo, le porte-parole du gouvernement japonais, Koichi Kato, a déclaré que le président russe avait appelé au téléphone le premier ministre Kiichi Miyazawa, pour lui expliquer qu'il avait dû reporter sa visite essentiellement en raison de problèmes intérieurs.

Le Japon, a ajouté le porte-parole, regrette ce report car la visite d'Eltsine — la première d'un dirigeant russe — aurait marqué un « pas significatif dans les relations entre le Japon et la Russie ».

Boris Eltsine avait réuni auparavant le conseil de sécurité du gouvernement russe pour discuter de la visite, dont Moscou espérait qu'elle serait l'occasion de débloquer plusieurs milliards d'aide et d'investissements à la Russie.

Mais il était clair que si cette visite avait eu lieu, les négociations auraient porté avant tout sur les quatre îles Kouriles, occupées par l'Armée Rouge en 1945 et que le Japon revendique depuis lors.

Tokyo subordonne l'octroi de son aide financière à la Russie au règlement du contentieux sur les Kouriles, appelées Territoire du nord au Japon.

« La résolution du problème des Territoires du nord pourrait être retardée, a déclaré Koichi Kato. Mais le Japon est déterminé à prendre son temps pour atteindre ses objectifs ».

Boris Eltsine, à qui son opposition conservatrice a fait comprendre

qu'elle n'était pas prête à le voir céder les Kouriles, avait annoncé la semaine dernière qu'il ne les restituera pas au Japon au cours de sa visite.

Un sondage publié mardi par l'agence Interfax montrait que 60 % des Russes s'opposent à la restitution des îles.

Le report de cette visite, décidé à quatre jours de la date prévue pour le départ de Boris Eltsine, constitue un revers pour les Japonais, qui avaient averti qu'il ne servirait à rien que le président russe arrive à Tokyo les mains vides.

« Il fallait s'y attendre. Ce voyage était devenu trop politisé. Je m'attendais à ce qu'ils cherchent une excuse (pour l'annuler) », a déclaré Semion Verbitsky, chercheur à l'Institut russe des études orientales.

Un responsable de la sécurité rapprochée de Boris Eltsine avait dit jeudi dernier qu'il recommanderait le report de la visite du président russe en raison de restrictions imposées par Tokyo aux gardes du corps russes.

L'agence Interfax rapporte que Boris Eltsine, qui devait également se rendre en Corée du sud la semaine prochaine, se rendra à Séoul, ainsi qu'à Pékin, en décembre. Mais l'agence dit qu'aucune nouvelle date n'a été fixée pour la visite au Japon.

Au-delà du conflit des Kouriles, les deux pays semblent aussi en désaccord sur leur influence respective en Extrême-Orient.

Le secrétaire d'État russe Genadi Bourboulis a déclaré hier à l'agence Itar-Tass que le Japon n'avait pas encore pris la mesure des intérêts russes en Extrême-Orient.



# L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## Rabin indique être prêt à des concessions territoriales avec la Syrie

d'après AFP et Reuter

JÉRUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a indiqué hier au Parlement être prêt à des concessions territoriales sur le plateau du Golan pour parvenir à la paix avec la Syrie.

« Le gouvernement israélien sait que pour aboutir à la paix, on ne peut pas uniquement recevoir. Est aveugle celui qui va aux négociations avec la Syrie en interprétant les résolutions 242 et 338 des Nations Unies comme la paix contre la paix », a-t-il dit, provoquant la colère des députés de droite.

L'ancien gouvernement du Likoud (droite nationaliste) avait inventé la formule « la paix contre la paix », signifiant le refus de toute concession territoriale pour obtenir la paix avec

les Arabes.

Les deux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU mentionnent en revanche implicitement l'établissement d'une paix au Proche-Orient en échange du retrait israélien des territoires (de territoires, selon la version anglaise) occupés en 1967.

Le premier ministre a cependant souligné qu'il n'était pas question « de revenir sur le précédent avec l'Égypte où pour la paix on cède tout, jusqu'au dernier grain de sable ». Israël avait rendu à l'Égypte l'ensemble de la péninsule du Sinaï en 1982, aux termes du traité de paix signé trois ans plus tôt.

M. Rabin a affirmé qu'il était prêt à « négocier une paix totale avec la Syrie, tout en conservant le maximum d'atouts territoriaux pour as-

surer la sécurité » d'Israël.

Le dirigeant travailliste a également confirmé qu'il était disposé, en l'absence d'un traité de paix, à conclure avec Damas « des accords intérimaires, pas forcément territoriaux. Je ne donnerai aucun détail sur ces accords », a-t-il ajouté.

Le premier ministre a réitéré qu'avec le Liban, Israël n'avait « aucun problème territorial car il existe une frontière internationale reconnue par tous les gouvernements israéliens précédents ».

Il a dit souhaiter conclure également un traité de paix avec la Jordanie « car avec ce pays il n'y a quasiment pas de problèmes territoriaux, et avec les Palestiniens un arrangement intérimaire de self-gouvernement (autonomie) dans les territoires occupés ».

Par ailleurs, le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, est arrivé à Paris hier pour convaincre la France, et avec elle la CEE, de jouer un rôle accru dans les négociations de paix israélo-arabes et surtout dans le développement économique du Proche-Orient.

« L'Europe peut et doit jouer un rôle majeur dans la construction d'un nouveau Proche-Orient et dans

les négociations multilatérales » de paix dans cette région, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à l'issue d'une visite à Londres.

Yehuda Lancry a souligné que la visite de Shimon Peres, un vieil ami du président François Mitterrand, s'inscrivait dans une situation de « renouveau remarquable des relations bilatérales », autrefois tendues avec le gouvernement Likoud d'Yitzhak Sha-

mir. Shimon Peres s'entretiendra aujourd'hui avec le premier ministre Pierre Bérégovoy, avec le président François Mitterrand et avec son homologue Roland Dumas. Le chef de l'État français doit se rendre pour la deuxième fois en visite en Israël où début de l'année prochaine, a-t-on déclaré tant du côté français qu'israélien.

## Le OUI à Maastricht perd du terrain en France

PARIS (Reuter) — À onze jours du référendum du 20 septembre, le tassement du OUI français à Maastricht se confirme même si le vote positif reste toujours en tête des sondages.

L'enquête quotidienne CSA—Le Parisien diffusée hier donne 51 % de OUI contre 49 % de NON, avec 29 % d'indécis.

Ce nouveau chiffre confirme la tendance à l'érosion déjà entrevue dans les enquêtes diffusées mardi. Le sondage CSA—Le Parisien donnait 52 % de OUI et celui de l'IFOP pour L'Express lui accordait 50,5 %.

Ce tassement coïncide avec l'entrée en lice du premier ministre Pierre Bérégovoy dans la campagne officielle. À quelques heures d'une réunion publique à Nantes, il a insisté sur les effets économiques bénéfiques du traité sur l'Union européenne.

« Le OUI à Maastricht rassurera les entreprises et les incitera à aller de l'avant », a déclaré l'artisan de la politique de rigueur des gouvernements socialistes dans une interview au quotidien Presse-Océan.

« L'Europe, c'est de l'économie, c'est aussi de la psychologie. L'Europe est un bon horizon pour les entreprises ».

Sur le même thème, Jacques At-

tali, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a estimé que Maastricht créerait les conditions nécessaires à la croissance, à l'Ouest d'abord, puis en dehors des Douze.

« L'Europe de l'Est ne rêve que d'une chose : que Maastricht soit ratifié pour créer les conditions d'une croissance économique à l'Ouest, pour leur donner un exemple d'unité et pour pouvoir ensuite se rassembler avec des Européens forts », a-t-il dit sur Europe 1.

Hans-Dietrich Genscher, ancien ministre allemand des Affaires étrangères, a ajouté sa voix au concert des défenseurs du traité. Son rejet, a-t-il dit dans une interview à La Croix, signifierait « non seulement un piétinement mais aussi une régression ».

Mais les principaux messages du jour ont encore porté sur les retombées intérieures des résultats du 20 septembre.

Les tenants d'un « NON de gauche » à Maastricht, de l'ancien ministre socialiste Jean-Pierre Chevènement au communiste critique Philippe Herzog, ont pris rendez-vous pour leur premier rassemblement unitaire hier soir à Paris.

« Si la France veut rester fidèle à

sa tradition républicaine, elle a besoin de reconstituer une gauche vivante », a expliqué Jean-Pierre Chevènement sur France 2.

Charles Pasqua, chef de file du courant du RPR opposé au traité aux côtés de Philippe Séguin, a pour sa part insisté sur son attachement à la Constitution de la Ve République dans son intervention télévisée officielle du soir.

« Avec la ratification, ce serait la nouvelle Loi fondamentale », a-t-il déclaré en recouvrant un volume relié de la Constitution par un exemplaire du traité européen.

Ses prises de position ont été dénoncées par d'autres responsables RPR. Sur Radio-Shalom, Jacques Toubon a ainsi accusé Charles Pasqua et Philippe Séguin de « viser le pouvoir au sein du RPR ».

L'Hôtel Matignon a de son côté annoncé que sa campagne d'information sur le traité avait rencontré « un succès important » auprès de la population. Depuis le début du mois de juillet, 1,5 million d'exemplaires de la notice « Lire le Traité de Maastricht » ont été retirés dans les mairies et 175 000 brochures « La France au cœur de l'Europe » ont été achetées dans les kiosques, ont précisé les services du premier ministre.

## Sihanouk prend la défense de l'ONU

BANGKOK (Reuter) — Le prince Norodom Sihanouk a pris mardi la défense du chef de l'autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC), vivement critiqué par les Khmers rouges.

« À mon avis, Mr (Yasushi) Akashi fait un bon travail, mais les Khmers rouges ne sont pas satisfaits », a déclaré le chef de l'État cambodgien à son arrivée à Bangkok en provenance de Djakarta où il a assisté au sommet du mouvement des non-alignés.

Jeudi dernier, la radio des Khmers rouges avait diffusé un appel réclamant la démission du chef de l'APRONUC que les Khmers rouges accusent de partialité en faveur du gouvernement de Phnom Penh et de ses alliés vietnamiens.

Les relations entre Yasushi Akashi et le dirigeant khmer rouge Khieu Samphan se sont détériorées en raison du refus des rebelles

maoïstes de rendre les armes comme le stipule l'accord de paix signé en octobre dernier à Paris.

Le ministre thaïlandais des Affaires étrangères, Arsa Sarasin, venu accueillir le prince Sihanouk à l'aéroport de Bangkok, a également critiqué l'attitude des Khmers rouges.

« Ce n'est pas à une faction khmère de réclamer la démission du chef de l'APRONUC, nommé par le secrétaire général de l'ONU », a-t-il dit.

Le prince Sihanouk a toutefois souligné que les Khmers semblaient respecter le cessez-le-feu et qu'ils n'avaient pas lancé d'attaques sérieuses depuis deux mois.

« Aussi je préfère qu'ils vivent leur propre vie (...) mais dans la limite de leur territoire », a-t-il dit.

Mais il a de nouveau suggéré qu'ils soient exclus des élections prévues en mai prochain, s'ils ne respectaient pas le processus de paix.

À Canberra, le ministre australien des Affaires étrangères, Gareth Evans, a déclaré que l'ONU pouvait opter pour la prise de sanctions ou d'actions militaires contre les Khmers rouges en raison de leur refus de coopérer à l'accord de paix. Il a précisé que ces options seraient évoquées cette semaine à Bangkok lors d'une réunion de la Coopération économique Asie-Pacifique.

Par ailleurs, l'ONU a lancé hier une mise en garde contre les conséquences désastreuses pour l'environnement d'un abattage massif et illégal d'arbres dans le nord-est du Cambodge.

Selon les responsables d'un nouveau poste de l'APRONUC, ouvert dans l'extrême-nord du pays, à Stung Treng, à 300 km de Phnom Penh, des déserteurs de l'armée cambodgienne et des maquisards khmers rouges sont « profondément impliqués » dans ces activités.

## AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-009263-920

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT NICOLE TARDIF, P.A.C.S. LORRAINE TREMBLAY

Partie demanderesse c. ALAIN LIPPE

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à M. Alain Lippé de comparaître au greffe de cette cour

sièlé au 1550 rue Desaulniers, Saint-Hyacinthe, au Greffe, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce et de l'avis au défendeur a été remise au greffe à l'intention de M. Alain Lippé.

Lieu: Saint-Hyacinthe Date: 2 septembre 1992

NICOLE TARDIF, Pratoinaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-206432-928

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT JUDITH HARDIN

Partie demanderesse c. JUDITH HARDIN

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à JUDITH HARDIN, de comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

AVIS DE CORRECTION L'avis publié le 25 août 1992 au sujet de l'enregistrement le 20 août 1992 d'un acte de transport général de créances daté du 26 juin 1992 entre Agropur, Coopérative agro-alimentaire et Bilopage Inc. avait dû se révéler spécifiquement et seulement à la vente, cession et transport des comptes à recevoir de la division Charcuterie Tour Eiffel de Agropur, Coopérative agro-alimentaire à Bilopage Inc.

Le 4 septembre 1992 Bilopage Inc.

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT WILLIAM NUSSEY

Partie demanderesse c. JUDITH HARDIN

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à JUDITH HARDIN, de comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JUDITH HARDIN.

Lieu: MONTRÉAL Date: 3 septembre 1992

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-14-005166-913

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT HUGUETTE LEBLANC

Requérante c. GÉRALD LAVALLÉE

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à GÉRALD LAVALLÉE de comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en insertion dans les registres de l'état civil a été remise au greffe à l'intention de GÉRALD LAVALLÉE.

Lieu: Montréal Date: 4 septembre 1992

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-009263-920

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT CARLOS QUINTAL

Partie demanderesse c. HYDROGAIN INC.

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à M. Luc Goforth de comparaître au greffe de cette cour

situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de M. Goforth.

Lieu: Montréal Date: 1 septembre 1992

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-002966-928

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT LINDA IAROCQUE

Partie demanderesse c. LUC VEILLETTE

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à M. Luc Veillette de comparaître au greffe de cette cour

situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'acte en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de Luc Veillette.

Lieu: Montréal Date: 3 septembre 1992

MARIE-HELENE BÉLISLE, Pratoinaire-adjoint

## AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-009263-920

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT JOSÉE SÉVIGNY

Partie demanderesse c. MOHAMED HEDI BECHATNIA

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à MOHAMED HEDI BECHATNIA de comparaître au greffe de cette cour

situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MOHAMED HEDI BECHATNIA.

Lieu: MONTRÉAL Date: 3 septembre 1992

MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-206432-928

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT GÉRALD BEAUDOIN

Partie demanderesse c. GÉRALD BEAUDOIN

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à GÉRALD Beaudoin de comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, Palais de Justice de Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de GÉRALD Beaudoin.

Lieu: Montréal Date: 4 septembre 1992

MARIE-HELENE BÉLISLE, Pratoinaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-006268-922

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT PROTOTOINAIRE ADJOINT SERVICES FINANCIERS COMMERCORP INC.

Partie demanderesse c. 153820 CANADA INC. ALAIN DIOTTE

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à 153820 CANADA INC. et MICHEL N. ROZON de comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref de saisie avant jugement, la déclaration, liste de pièces, procès-verbal de saisie, affidavit et avis a été remis au greffe à l'intention de 153820 CANADA INC. et MICHEL N. ROZON.

Lieu: Montréal 17 août 1992

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-009065-929

**COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT PROTOTOINAIRE ADJOINT BANQUE ROYALE DU CANADA

Demanderesse REQUÉRANTE c. TROFIM OLESIK

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à TROFIM OLESIK de comparaître au greffe de cette cour

situé au 1, rue Notre-Dame Est, en la cité et district de Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de TROFIM OLESIK.

Lieu: MONTRÉAL, QUÉBEC Date: 31 août 1992

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-027352-926

**COUR DU QUÉBEC** PRÉSENT PROTOTOINAIRE ADJOINT POUJIOT, MERCURE

Partie demanderesse c. GÉRALD BEAUDOIN

**ASSIGNATION** ORDRE est donné à GÉrald Beaudoin de comparaître au greffe de cette cour

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

**VILLE DE MONTRÉAL-NORD**

**-VS-**

Aguila Veronica, 4/04/60; Alexandre Lionel, 26/09/48; Armenti Domenico, 27/10/58; Arsenault Sylvain, 19/06/64; Aubin Nathalie, 27/02/66; Beaudin Gaétan, 13/05/68; Benoit Oriol C., 8/10/63; Benvenuto Nunzio, 27/10/56; Bernard Anick, 27/05/63; Bernard Yvon, 23/10/50; Bernier Marcel, 1/11/60; Bernier Richard, 18/06/46; Bérubé André, 10/08/60; Bisailon Alain, 13/11/57; Bonenfant Paul Aimé, 10/09/45; Bonin Yan, 7/07/73; Borduas Josée, Bouchard Daniel, 28/07/62; Boucher Stéphane, 27/07/69; Boucault Gardy, 29/07/68; Brisebois Jean-Claude, 9/08/44; Bruny Benson, 30/06/68; Callahan Enos S., 09/06/60; Cantave Yves, 4/12/54; Carrière Serge, 18/11/57; Casavant Michel, 12/05/46; Cavalière Renato, 21/05/55; Chabot Claude, 17/05/69; Charest Manon, 11/03/69; Charles Jean Yves, 1/10/72; Chayer Benoit, 11/09/66; Côté Denis, 18/08/61; Curadeau Yvelain, 15/11/62; D'Amours Bruno, 4/12/65; Dansereau Réal, 1/06/56; Demers Gaétan, 20/11/54; Desnoyers Arthur, 13/07/54; Diaz Gomez Donato, 12/06/63; Douville Diane, 17/01/57; Dufour Benoit, 12/07/67; Dupuis Danielle, 22/11/63; Durand Claudette, 7/12/54; Fernandez Wilfredo, 26/06/70; Fortin Réal, 27/12/66; Gagnon Marc, 3/07/64; Gagnery Benoit, 28/09/59; Gerelus Daniel, 22/12/67; Gobeil Yves, 4/12/68; Grenier Denis, 22/03/60; Guy Trépanier Entreprises, Guy Trépanier Ent.; Higgins John Frank, 2/09/66; Houde Jacques, 15/12/71; Jérôme Kelly, 4/08/62; Kula Kazimierz, 12/05/67; Lachapelle Patrick, 12/11/72; Lachapelle Patrick P., 12/11/72; Lacroix Thierry, 14/12/51; Lalonde Jacques, 23/05/58; Landry Michel, 15/11/63; Lavoie Joseph Arthur, 12/07/66; Leblanc Jacques, 2/11/51; Lebreux Eric, 16/05/68; Lorusso Sabrina, 2/05/70; Lorusso Sabrina, 2/05/57; Louis Jean Gerald, 15/01/61; Marchand Martin, 7/12/73; Martineau Michel, 13/07/52; Morello Humphrey, 22/08/56; Morency Guy, 12/03/35; Morin Eric, 2/09/68; Murekezi Augustin, 20/12/49; Nadeau Patrick, 9/01/72; Ouellette Richard, 15/08/60; Paquet Michel, 2/09/64; Parenteau Sylvain, 28/10/61; Pelletier Flavius, 17/03/49; Pepin Yvon, 3/09/55; Perreault Stéphane, 17/10/73; Petrilli Vince, 24/04/62; Phaneuf Patrice, 1/05/67; Pierre Jean Rudy, 1/02/72; Préfontaine Denis, 14/02/58; Prud'homme Réjean, 22/10/51; Quessnel Marcel, 30/10/65; Raiche Roland, 19/03/62; Remelgado Paul, 9/08/62; Rheault Vincent, 12/06/65; Roger René, 26/08/48; Ruiz Juan Jose, 3/01/66; Sagala Jean-Claude, 12/11/62; Sciortino Antonio, 14/04/67; Servent Maria Rivest, 18/05/20; Silla Franco, 27/07/70; Simard Marc, 15/04/57; Simeon Jean-Claude, 12/03/70; Toutant Bernier Nathalie, 28/11/72; Tremblay Stéphane, 30/11/66; Trépanier Guy, 10/11/38; Trottier Guy, 20/07/51; Verreault Denis, 6/11/56.

**PAR ORDRE DE LA COUR**

Les intimés sont, par la présente, requis de comparaître le 6 octobre 1992 à 18:30 heures, à la Cour Municipale de Montréal-Nord située au 1211 rue Hébert, Montréal-Nord.

Une copie de la sommation et de la déclaration sont déposées au Greffe de cette Cour.

De plus, prenez avis qu'à défaut de comparaître, un jugement sera prononcé contre les intimés.

MONTREAL-NORD LUCYLLE DUBORD  
2 SEPTEMBRE 1992 GREFFIER

**J&F associés inc.**

**Jean Fortin & Associés Inc.**

Syndic de faillite - Agent gestionnaire

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

Dans l'affaire de la faillite de PRÉSENTATIONS JEAN MERCIER INC., société légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 3450, Drummond, #223B à Montréal.

AVIS est donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre PRÉSENTATIONS JEAN MERCIER INC. le 6 avril 1992 et la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 septembre 1992 à 15h30 au bureau du Séquestre Officiel au 200 est René-Lévesque, Tour ouest, Basilaire 00, Ch. 07, à Montréal.

Montréal, ce 4 septembre 1992.

JEAN FORTIN ET ASSOCIÉS SYNDICS INC.

50, Place Crémazie ouest, suite 1105 Montréal (Québec) H2P 2W9

Tél.: (514) 382-3260 Drummondville • Laval • Longueuil



## La disparition menace 90% des langues de la planète

Des linguistes se sont penchés sur le sort des langues menacées. Leur diagnostic est plutôt sombre.

Sylvie Moisan  
collaboration spéciale

SELON de récentes estimations, 12 langues minoritaires disparaissent de la planète chaque année. Le phénomène touche non seulement l'Océanie, l'Australie et l'Afrique, mais aussi l'Asie du Sud-Est, l'Afrique et l'Amérique du Nord et du Sud.

Il n'existe pas, à proprement parler, de définition précise de ce qu'est une langue menacée. Tout dépend des critères d'évaluation. Pour certains spécialistes, une langue est menacée lorsqu'elle n'a plus, ou a de moins en moins, de jeunes parlants.

Actuellement, entre 5000 et 6000 langues sont connues des scientifiques. Selon les experts, entre 20% et 50% de ces langues ne sont plus utilisées dans les activités quotidiennes par les membres des communautés linguistiques. Ce phénomène est d'autant plus grave que plusieurs de ces langues disparaissent sans jamais avoir été décrites et sont donc condamnées à sombrer dans l'oubli.

C'est autour de ces questions que se sont réunis le mois dernier, à l'Université Laval, des experts du monde entier à l'occasion du quinzième congrès international des linguistes.

Selon Pierre Auger, professeur à Laval et président du congrès, la réalité linguistique canadienne a sûrement influencé le choix du thème des langues menacées pour le congrès de 1992.

Le processus de disparition des langues est un phénomène largement déterminé par de nombreux facteurs sociaux et politiques. Ce phénomène s'est considérablement accentué au cours des 200 dernières années, particulièrement pour les langues indigènes d'Amérique et d'Australie. Des centaines de langues ont disparu durant cette période et on estime que des centaines d'autres connaîtront le même sort dans un proche avenir. Les guerres, les génocides, les épidémies et les catastrophes naturelles causant des famines sont quelques-uns des facteurs qui, en provoquant la mort des populations, entraînent par le fait même la disparition de leur langue.

Les changements produits dans ce que certains linguistes appellent désormais « l'écologie du langage » ont des conséquences tout aussi désastreuses, bien que moins violentes, sur certaines langues. Le phénomène est comparable à ce qui se passe dans le cas des animaux ou des plantes : la réduction du territoire, les changements profonds dans l'habitat, de même que la coexistence d'espèces de forces inégales provoquent un déséquilibre qui réduit la capacité de survivre d'une espèce donnée. L'introduction d'un nouveau prédateur contre lequel la faune indigène ne possède pas de défenses naturelles ou la transformation d'une région sauvage en terres cultivées en est un bel exemple. Par la réduction ou la dispersion de la population, le niveau

minimal nécessaire à la survie et à la reproduction de l'espèce n'étant pas atteint, on assiste à sa disparition.

La même chose arrive dans le cas des langues. Lorsque de profonds changements se produisent dans l'environnement culturel et social d'un groupe, sa langue, souvent utilisée depuis très longtemps, est remplacée par la nouvelle parce que la langue traditionnelle ne peut, à cause de son incompatibilité, fonctionner comme véhicule d'expression de la nouvelle culture. En imposant ses normes culturelles, le colonisateur (comparable au nouveau prédateur cité plus haut), enlève toute utilité à la langue autochtone, car il en détruit les fonctions sociales.

### La colonisation

Ceux qui parlaient les langues coloniales croyaient que les langues indigènes n'étaient pas vraiment des langues et les considéraient plutôt comme des jargons inadéquats, capables seulement d'exprimer les idées les plus rudimentaires. Cette attitude négative est en partie responsable de la situation actuelle des langues autochtones dans le monde. Le maintien ou la disparition d'une langue est tributaire de toutes sortes de phénomènes sociaux et politiques.

À titre d'exemple, on cite souvent le roumain. Avec la création de la république moldave en 1940, les dirigeants, après avoir cédé une partie de la Roumanie à l'Union soviétique, ont interdit la langue littéraire roumaine (considérée comme bourgeoise) et ont détruit les livres écrits dans cette langue. On a ensuite créé le moldave, puis le russe est devenu la langue officielle.

Le catalan est un autre exemple fameux. Sous le gouvernement de Franco, le catalan fut interdit de 1939 à 1975. Heureusement, cette langue a depuis repris largement sa place grâce à une loi adoptée par le gouvernement de la Catalogne.

Selon Jacques Maurais, qui a dirigé la publication du livre *Les langues autochtones du Québec*, paru récemment aux Publications du Québec et réalisé par le Conseil de la langue française, « en cette fin de siècle (...) le problème auquel doivent faire face plusieurs langues est celui de leurs relations avec l'anglais, langue dominante de notre époque (...). Il cite Michael Krauss qui affirme dans un article intitulé *The World's Languages in Crisis*, publié dans *Language*, l'une des plus fameuses revues de linguistique, que « l'anglais est la langue qui a fait mourir le plus de langues dans le monde; Krauss évalue en effet à 90% le taux de mortalité des langues avec lesquelles l'anglais a été en contact dans les territoires aujourd'hui reconnus comme anglophones — soit plus même que le russe, dont Krauss évalue l'impact à 50% dans l'ensemble de l'ancienne Union soviétique ».

90% des langues sont menacées

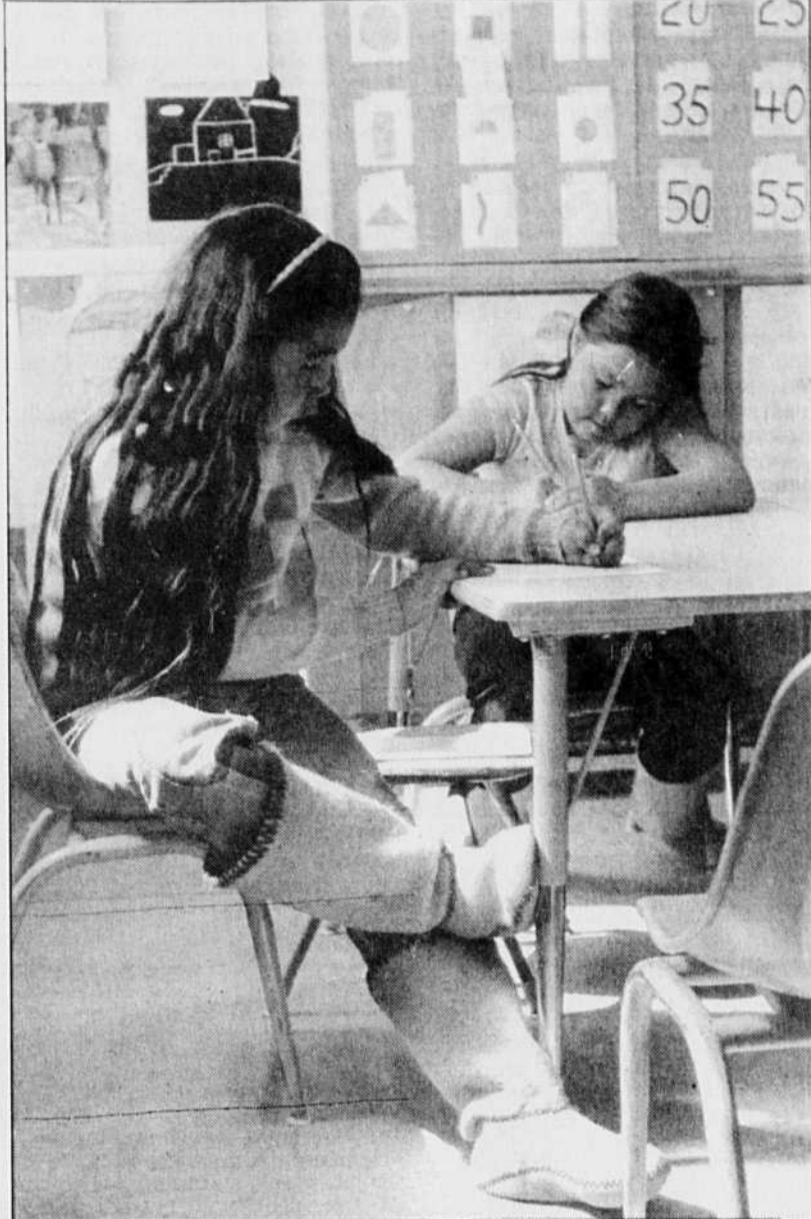


PHOTO MICHEL GASCON

Une école autochtone au Québec. C'est au Québec que les langues minoritaires sont le mieux protégées.

Pour Jacques Maurais, si les gens sont maintenant au courant des menaces qui pèsent sur notre environnement ainsi que sur la faune et la flore de notre planète, très peu savent les risques que courent actuellement la très grande majorité des langues. « En effet, on évalue que 90% des langues disparaîtront ou seront menacées de disparition au cours du prochain siècle (...). En comparaison, le taux prévisible de disparition des espèces végétales et animales est de l'ordre de 50%. Ces prévisions pessimistes laissent entrevoir un grand nombre de problèmes psychosociaux car la disparition de la langue pose aussi le problème de l'identité ethnique : dans un tel contexte, la dominance d'une langue entraîne la dévalorisation de la langue maternelle, la stigmatisation des variétés linguistiques considérées comme inférieures, sans parler des aspects sociologiques comme l'augmentation de la délinquance, même la hausse du taux de suicides, en un mot toutes sortes de symptômes que

l'on peut regrouper sous l'appellation d'aliénation ».

### Les langues autochtones au Québec

*Les langues autochtones du Québec* constitue l'ouvrage le plus complet publié à ce jour sur les neuf langues autochtones du Québec.

Pour l'auteur de la préface, William F. Mackey, professeur à l'Université Laval et spécialiste de l'écologie linguistique, ce livre « déborde de loin les confins, souvent arides, de la grammaire pour nous situer dans le quotidien réel — celui de peuples qui continuent à lutter pour la survie de leur langue et leur culture ».

Dans le premier chapitre, Jacques Maurais fait un résumé de la situation des langues autochtones en Amérique du Nord. Il semble qu'une grande partie de ces langues soient menacées de disparition car, dans la plupart des pays, elles ne jouissent d'aucune garantie juridique. Toutefois, les statistiques nous montrent que, par rapport à l'ensemble du Ca-

nada, c'est au Québec que ces langues se maintiennent le plus et sont le plus enseignées. « Sur 15 villes canadiennes, c'est à Montréal que le taux de conservation des langues autochtones est le plus élevé. Et si, à l'échelle canadienne, l'enseignement aux autochtones de leur langue ou dans leur langue laisse grandement à désirer puisque moins de la moitié des enfants autochtones reçoivent des cours dans leur langue maternelle, le Québec se démarque nettement des autres provinces : en effet, plus de 80% des enfants autochtones y sont inscrits à des cours de ou en langues autochtones ».

M. Maurais y fait également le parallèle entre ce plus grand maintien des langues autochtones au Québec avec le plus grand maintien des langues des immigrants chez nous. « Cela est sans doute dû au fait que la compétition entre le français et l'anglais au Québec permet aux langues tierces de se faire une niche intermédiaire. On ne peut pas non plus oublier que plusieurs langues autochtones, comme le français du Québec, sont menacées par l'anglais ».

### Quelques chiffres

En 1986, selon Louis-Jacques Dorais, l'un des auteurs du livre, le pourcentage d'autochtones (d'origine unique) de langue maternelle aborigène était de 53,4%, soit une diminution d'à peine 8% depuis 1971. Chez les Inuit, la préservation de la langue maternelle est beaucoup plus forte que chez les Indiens dans leur ensemble. En 1986, en effet, 87,9% des Inuit du Québec avaient encore l'inuktitut comme langue maternelle alors que ce n'était le cas que de 48,2% des Amérindiens. Chez les Inuit, l'inuktitut constituait la langue d'usage de 86,7% de la population en 1986 alors que chez les Amérindiens, seulement 46,2% de la population ont une langue d'usage autochtone. La comparaison entre la langue maternelle et la langue d'usage permet de calculer le taux de conservation des langues autochtones. En 1986, le taux de conservation des langues amérindiennes non mohawks était de 95,8%. Chez les Inuit, le taux de conservation de l'inuktitut était de 98,6% en 1986.

*Les langues autochtones du Québec* offre des tableaux d'ensemble de la situation des langues autochtones en Amérique et plus particulièrement au Québec, et énumère les textes qui définissent le statut juridique de ces langues. François Trudel y effectue un survol des principaux fondements de la politique fédérale et québécoise en matière de langues autochtones. À cet égard, il est important de mentionner que Jeffrey Richstone, avocat au ministère de la Justice du Canada, affirme dans un article intitulé *La protection juridique des langues autochtones au Canada*, publié dans *Langue et droit* (avril 1988), que « le seul traité qui contient des dispositions linguistiques (pour les autochtones) est un accord de revendication territoriale », la Convention de la Baie Ja-

mes et du Nord québécois, signée entre le Canada, le Québec et les Cris et Inuit du Québec en 1975. On y trouve, au chapitre concernant le gouvernement local, des dispositions permettant aux administrations autochtones créées en vertu de la Convention de diriger leurs affaires et de fournir les services et les communications dans les langues criées et inuit ».

Une partie de cet ouvrage est consacrée à l'avenir des langues autochtones du Québec et est l'occasion pour des membres des communautés autochtones de nous offrir leurs réflexions personnelles sur l'avenir de leur langue respective.

### Le marché des langues

Pour Pierre Auger, le problème des langues menacées prend de plus en plus d'ampleur. « La dualité langue dominante-langue dominée intensifie sa présence avec l'ouverture du marché des langues qui accompagne la libéralisation des échanges internationaux. De la même façon qu'on suggère de protéger les ressources naturelles, on devra en venir à l'adoption de politiques de sauvegarde des langues menacées dans le monde ».

Les linguistes sont de plus en plus conscients du rôle qu'ils ont à jouer pour la préservation des langues. Le travail du linguiste professionnel consiste en effet à étudier et à enregistrer la grammaire et le vocabulaire des langues menacées. C'est ce que fait le Centre international de recherche en aménagement linguistique de l'Université Laval, dirigé par Grant McConnall. Grâce à des enquêtes faites sur place avec la collaboration de démographes, d'anthropologues, de sociologues et de géographes, les chercheurs de ce Centre, unique au monde et qui existe depuis 20 ans, étudient certaines langues menacées.

Leur dernière étude, faite en collaboration avec huit chercheurs spécialistes de différents domaines, portait sur 50 langues menacées de l'Inde. Actuellement, ils travaillent sur plusieurs langues menacées de Chine avec l'aide de sept chercheurs de ce pays. Le Groupe de recherche en géolinguistique, qui fait partie de ce Centre, a, quant à lui, produit le premier atlas quantitatif de la francophonie mondiale.

Toutefois, selon le professeur William Mackey, le congrès de cette année fut le premier à s'occuper vraiment du sort des langues. Les débats de ce Congrès devraient en principe conduire à l'élaboration d'un plan de recherche à l'échelle internationale, d'une durée de 10 ans, pour l'étude des langues les plus menacées. Certains spécialistes des langues en danger auront pour mission de présenter à l'Unesco des solutions et devront proposer des actions à entreprendre pour contrer le phénomène de la disparition des langues.

Voilà pour les linguistes. Quant aux politiciens et aux législateurs, force est de conclure qu'ils ont du pain sur la planche.

## Le commis gouverneur

Maisonnette concevait son rôle comme celui d'un homme à tout faire. Les actes notariés de sa main en sont l'illustration la plus directe

André Surprenant  
collaboration spéciale

S'IL Y a un domaine de l'activité de Maisonnette pour lequel on est particulièrement bien documenté, c'est toute sa production d'écrivain public. Étrangement, la chose est assez mal connue : connue tout de même, si vous voulez. Tout cela sans doute à cause d'un préjugé défavorable qui nous a dit à l'avance qu'il n'y aurait rien de bien vivant à espérer de ce genre de papiers.

Pourtant, dès qu'on prend la peine de scruter d'assez près les vieilles collections de documents, on a connaissance du vibrato de l'histoire observée en direct. Avant l'invention de la photographie, c'est, pourrait-on dire, ce qui se rapproche le plus de l'album de famille.

Les plus vieilles archives de Montréal ne sont pas en reste. Lorsque Pierre Gadois, le premier concessionnaire français d'une terre à Montréal, marie sa fille Roberte en 1650, il lui donne « un lit de plume, un traversin, 50 aunes de toile, une vache avec son veau, six plats, six assiettes » : voilà pour la photo officielle. Mais, 17 ans plus tard, après avoir enduré une journée de temps les fousinages du notaire et du procureur fiscal dans ses affaires personnelles pour l'inventaire après décès, sa veuve met soudainement fin à toute l'opération en piquant une colère. La photo devient un peu plus spontanée : « Ladite veuve dudit défunt Gadois aurait été de se faire refusante, disant avec emportement qu'ils n'avaient aucun droit de ce faire et que ce n'était que pour les manger et ruiner ses enfants... et

qu'ils devraient mourir de honte de vouloir insérer dans ledit inventaire huit cordes de bois destinées à son usage... »

Le photographe révèle aussi quelque chose de lui-même. Or, à Montréal, une première chose étonne : les dix premières années, le gouverneur est partout.

### Le vrai premier notaire

C'est, en effet, Maisonnette qui tient presque toujours la plume. Une partie de sa contribution s'explique évidemment par sa fonction : par exemple, l'émission des titres de propriété dépend du gouverneur, dans la mesure où il en a reçu la procuration des propriétaires officiels de l'île de Montréal : une compagnie constituée vers 1644 d'une poignée de membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, et qui portait le nom inoubliable de « Compagnie de Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France en l'île de Montréal et Terres qui en dépendent ». Le cas des ordonnances et des procédures judiciaires est le même, mais on n'a rien de bien, bien clair de ce côté avant d'être entré de plain-pied dans l'année 1658, la première où l'on ait vraiment tenté de donner à Ville-Marie une physionomie un tant soit peu policière.

Par contre, la production notariale proprement dite relève des titulaires du greffe. Et là, on peut observer que, faute de disposer d'individus véritablement capables d'exercer le métier (ce ne sera le cas qu'à l'arrivée de Bénigne Basset en 1657), Maisonnette a nommé comme greffiers deux habitants, tout ce qu'il y a de fiables par ailleurs, mais n'ayant décidément pas une très, très grande

### La petite histoire de Ville-Marie

connaissance de l'écriture : Jean de St-Père et Lambert Closse.

Du premier mandat de Jean de St-Père qui va de 1648 à 1653 inclusivement (réserve faite d'une période d'à peu près un an, où, en l'absence de Maisonnette, c'est un soldat de Trois-Rivières, Nicolas Gastineau-Duplessis, qui fait le travail), on a un seul texte qui soit du commis en titre et il lui a manifestement été dicté par Maisonnette. La production plus imposante des quatre années suivantes présente à peu de choses près la même physionomie : c'est tantôt Lambert Closse, tantôt Jean de St-Père qui ont le titre de *commis au greffe* (c'est pour cette raison que vous verrez circuler l'information un peu douteuse voulant que ces deux-là soient notaires de profession), mais l'essentiel est toujours de la main de Maisonnette, sauf en cas d'absence ou de grosses journées *rushantes* comme on dirait.

Il sait bien faire les choses évidemment, puisqu'il appartient à la « petite noblesse de robe ». Autrement dit, il provient d'une famille de spécialistes des questions de droit. D'autre part, il a une calligraphie du tonnerre : peut-être pas arabesque comme la superbe écriture du dimanche de Bénigne Basset (qui a aussi son écriture de semaine), mais elle coule comme de l'eau de source

pour quiconque sait qu'un s de l'époque peut ressembler à un f, un e à un v, et ainsi de suite.

### L'apprentissage

En fait, lorsqu'entre 1730 et 1732, Guillaume Le Verrier et Christophe-Hilarion De Laurent ont reçu la commission royale de réviser toute la production notariale de la Nouvelle-France qui risquait d'être invalidée par un trop-plein d'erreurs de procédures, l'apport de Maisonnette a bien passé le test. Si bien qu'on ne retrouve pas sur les documents montréalais, comme c'est souvent le cas avec les plus anciennes archives de Québec, la signature que les deux réviseurs ajoutaient pour régulariser les choses.

N'empêche qu'il avait personnellement choisi très tôt la carrière militaire et que sa technique notariale a dû passer par une phase de mise au point qui n'est pas allée tout seul. Le premier document qu'on ait de sa main est un peu dense, sans en-tête, tassé sur un seul feuillet de quatre pages, et pour s'assurer que le texte ne serait pas altéré, il a bourré les marges d'un méandre. Sa mise en page évolue par la suite : plus de méandre, il élague son écriture, dégage un en-tête, se met à utiliser des majuscules alignées (les grandes lettres qui ouvrent un paragraphe), si bien qu'après un certain temps, on voit se stabiliser à Montréal un style de mise en page qui se transmet d'un écrivain public à l'autre.

La plus belle réussite graphique de Maisonnette est sans contredit le contrat de mariage de François Godé et Françoise Bugon, rédigé le 18 novembre 1648. Il a fait bien attention de déployer le texte sur deux

feuilles de quatre pages et utilisé, pour mettre visuellement en relief les articulations importantes du texte, ce qu'on appelle les *grosses lettres* : des îlots de quelques mots, écrits plus gros pour faire contraste sur fond de l'écriture moyenne. Malheureusement, sa tentative s'est terminée en catastrophe à la dernière minute : la mariée a arrosé la dernière page d'une pluie de taches d'encre au moment de signer.

Évidemment, ce n'est pas tout : l'étude attentive de la production de Maisonnette nous révèle aussi où va son cœur dans les affaires quotidiennes. On ne peut pas ne pas remarquer, par exemple, que sa façon de faire représente un scénario qui est l'inverse de la situation habituelle où l'on voit l'employé faire tout le travail et le patron se contenter de mettre sa griffe. Sous Maisonnette, on pratique ce qu'on pourrait appeler le *blanc-seing inverse* : le subalterne signe à l'avance quelques papiers à remplir et c'est le patron qui oeuvre.

### Présence et ruse

On devine bien qu'il était question de faire un peu de fumée pour masquer l'état de développement réel de l'installation de Ville-Marie. Mais justement, pour faire croire que le groupe de Montréal forme déjà une société constituée, capable d'inaugurer un droit des particuliers et en mesure de soutenir une distribution efficace des rôles civils, assurant par le fait même le bon état des affaires de son monde, la contribution directe de Maisonnette est majeure.

Surtout qu'il n'est pas du genre pointilleux. Il est prévenant, soigneux, il compose avec le possible pour que l'usage des formalités soit

avantageux pour chacun; mais, si n'hésite pas à ruser et, lorsqu'il s'y est mal pris, il corrige le tir.

Au tout début, les propriétés sont affectées de servitudes normales en régime seigneurial. Il y a, entre autres, le cens à payer à la compagnie. On découvre pourtant qu'avant 1661, rien n'avait été payé aux seigneurs : un peu comme si la charge avait été imaginée dès le départ comme une simple fiction administrative. En 1653, il prend conscience que les titres de propriété qu'il a émis ne sont pas inattaquables : il obtient à Paris une ratification qui nous fournit une précieuse liste des concessionnaires de l'époque.

Mais mieux encore, lorsqu'il obtient pour les nouveaux arrivants de la même année un bonus d'installation et, surtout, la pleine propriété, avec possibilité de revendre sans autorisation du gouverneur, il s'arrange pour emporter le même avantage pour ceux qui sont déjà installés. C'est ainsi qu'il a, dans un certain nombre de cas, procédé à une réécriture plus profitable des titres primitifs, mais en s'arrangeant tout de même, question de préserver l'ancienneté, pour conserver la date de la première rédaction.

Remarquez que ce genre de petit écart de vérité peut avoir un effet un peu retors sur le travail des historiens. Pas moyen de s'en rendre compte, à moins de comparer ensemble tous les papiers et constater qu'il y a quelque chose qui ne marche pas, voire porter attention à d'infinies petites évolutions du langage et de l'écriture du rédacteur. Ou, encore, prendre une loupe pour regarder les filigranes du papier.

Comme Arsène Lupin dans *L'anguille creuse*.

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## ARTS VISUELS/chronique

### Clarence Gagnon et Charlevoix



Une oeuvre typique de Clarence Gagnon.

Jean Dumont

DE NOMBREUSES toiles de Clarence A. Gagnon vont quitter pour un temps les cimaises des grands musées canadiens et québécois qui les abritent et retrouver, au bord du fleuve, la lumière de Charlevoix et l'environnement unique de montagnes et de vallées larges qui les ont inspirées. 1992 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de cet artiste dont on a pu dire à juste titre qu'il avait renouvelé la tradition du paysage québécois et, à cette occasion, le tout nouveau Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul offre, à partir du 18 septembre prochain, une importante rétrospective de son oeuvre.

Le nom de Clarence Gagnon est indissociable de Baie-Saint-Paul et de sa région dont l'atmosphère particulière et la lumière nordique ont littéralement hanté une oeuvre qui n'a cessé de les dépeindre et de les chanter. Mais, l'artiste n'a pas parcouru que Charlevoix, il a aussi sillonné l'Europe, et la rétrospective présente une série de magnifiques estampes qui témoignent, en quelques traits de burin, de ses découvertes des petites villes de France ou des canaux québécois.

Gagnon fut aussi un remarquable illustrateur, et un montage audiovisuel à partir des planches réalisées pour la *Maria Chapdelaine*, de Louis Hémon et *Le Grand silence blanc* de Rouquette, en fait la preuve tout en plongeant le spectateur au coeur de l'imaginaire québécois. Dans le catalogue publié à l'occasion de l'exposition, l'historien et critique d'art bien connu François-Marc Gagnon signe un texte qui situe l'oeuvre dans les grands courants de son époque. Cette exposition sera accrochée à Baie-Saint-Paul jusqu'au 15 janvier 93, avant d'entreprendre, sous un format réduit, une tournée pan-canadienne. Renseignements : (418) 435-3681.

#### À l'heure du lunch

POUR RAPPELER, s'il en est besoin, que la culture peut être considérée comme une nécessité existentielle, le Musée d'art contemporain invite gratuitement le public, tous les mercredis à midi, à une série consacrée aux « Rencontres avec les artistes ». Ces

rencontres entre le public et l'art contemporain auront lieu dans les salles d'exposition, devant les oeuvres, en présence des artistes eux-mêmes, ou de spécialistes de leur production. Le 16 septembre prochain, François-Marc Gagnon présentera Paul-Émile Borduas, puis suivront, au fil des semaines, Richard Mill, Albert Dumouchel (avec Yolande Racine), Molinari, Jacques Hurtubise (avec Suzanne Lemire), Françoise Sullivan, François-Marie Bertrand, Marcelle Ferron, Louise Gadbois (avec Monique Brunet-Weinmann) et Geoffrey James. Le départ pour les salles s'effectuera à partir du hall d'entrée du Musée. Renseignements : (514) 847-6226.

#### Droits d'auteur

« VIS\*ART Droit d'auteur Inc. », dont la directrice nationale est Diane Lamarre, et dont le vice-président n'est nul autre que Guido Molinari, et qui est la première société de gestion collective de droits d'auteur en arts visuels au Canada, est l'hôte de la Conférence annuelle du Conseil international des auteurs des arts graphiques et plastiques et des photographes (CIAGP) qui se tiendra pour la première fois au Canada, du 9 au 11 septembre, à l'Hôtel Delta Montréal. Rappelons que VIS\*ART gère de façon exclusive les droits d'auteur de plus de 10 000 artistes, tant canadiens qu'étrangers, par le biais d'ententes de réciprocité conclues avec des sociétés soeurs dans divers pays. Renseignements : (514) 934-0761.

#### L'art du bijou

LES BIJOUX sont sans doute les seules oeuvres d'art destinées à attirer le regard sur leurs cimaises, mais nombre d'entre eux n'en sont pas moins des oeuvres à part entière... Il suffit pour s'en convaincre de voir, à la Galerie Jocelyne Gobeil, comment l'artiste luxembourgeoise Jean Hilger, créateur de bijoux d'art contemporain, utilise le répertoire infini des triangles, rectangles et autres figures géométriques comme vocabulaire de ses créations. L'héritage de ses signes remonte à la nuit des temps, et celui de ses techniques, — martelage et repoussage — à l'aube de l'Histoire. Jusqu'au 10 octobre. 2154, rue Crescent. Tél. : (514) 843-3856.

# Le « Festival of Festivals » : c'est parti !

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Les étoiles de Hollywood brilleront à Toronto, lors de la 17<sup>e</sup> édition du « Festival of Festivals » qui s'ouvre aujourd'hui. Des gros canons comme Robert Redford, Billy Crystal, Tim Robbins, John Malkovich, Jeremy Irons et Barbara Hershey ont confirmé leur présence au festival.

Malheureusement pour les cinéphiles et les journalistes, Woody Allen, dont le récent *Husbands and Wives* sera présenté en première mondiale, n'assistera pas au festival. Il se fait plutôt discret ces temps-ci...

Du Québec, on compte une intéressante brochette de comédiens et réalisateurs, dont l'incontournable Denys Arcand et le jeune comédien Roy Dupuis.

Ce soir, en film d'ouverture, on présente *Léolo* de Jean-Claude Lauzon. M. Lauzon, de même que Ginette Reno et Pierre Bourgault, ont confirmé leur présence à la fastueuse cérémonie d'ouverture. Comme les stars, ils arriveront en limousine au magnifique théâtre Elgin, où se déroulera la cérémonie.

#### Mêmes films

Toronto offre peut-être plus de vedettes et plus de films que le Festival

des films du monde de Montréal — 335 comparativement à 250 — il n'en reste pas moins que c'est passablement la même programmation étrangère que les spectateurs du Canada anglais verront à Toronto comme *Como Agua Para Chocolate*, *Le Petit prince a dit*, *Le Côté obscur du coeur*.

La différence, c'est que Montréal les aura vus avant et que le festival montréalais étant compétitif alors que celui de Toronto ne l'est pas, le suspense aura disparu. De plus, beaucoup de films européens qui sont à l'honneur au festival de Toronto jouent depuis six mois dans les salles montréalaises : c'est le cas de *Tous les matins du monde*, de *Urga*, de *Indochine* et des *Amants du Pont-Neuf*.

Quelques exceptions : les festivaliers de Toronto verront *IP5-L'Heure aux Pachydermes*, le dernier-né de Jean-Jacques Beineix, en même temps que les cinéphiles de Montréal. Et ils auront en primeur l'*Amant* de Jean-Jacques Annaud. Signe des temps, le film tourné en France et basé sur l'oeuvre de Marguerite Duras, est joué en anglais.

#### Rivalité

Le « Festival of Festivals » est toutefois plus prolifique que le FFM en ce qui a trait au cinéma d'expression anglaise, qu'il soit américain, australien ou britannique. Et beaucoup sont

des premières mondiales ou nord-américaines.

C'est d'ailleurs pour cette raison que Toronto attire davantage de vedettes américaines que Montréal. Et c'est également pour cette raison que de plus en plus de distributeurs américains préfèrent acheter leurs films ici. Malgré le fait que Toronto n'ait pas de marché comme au FFM, le nombre de contrats de distribution conclus ici accuse une croissance vertigineuse », explique Helga Stephenson, la présidente du Festival de Toronto.

« Nous sommes la porte d'entrée pour le marché nord-américain de langue anglaise. » De plus, le public torontois — le troisième plus grand marché nord-américain après Los Angeles et New York — ressemble davantage au public américain que le public montréalais, plus européen dans ses goûts. Pour un distributeur, il est plus facile d'anticiper le succès d'un film à Toronto qu'à Montréal.

Toronto attire également de plus en plus de réalisateurs européens qui veulent percer aux États-Unis, ajoute Mme Stephenson.

D'où la rivalité entre Le FFM et le « Festival of Festivals ». Une rivalité qui s'accroît à mesure que grandissent les problèmes financiers de Montréal et les succès de Toronto. (L'an dernier, Le FFM a accusé un déficit de un million de dollars, alors que celui de Toronto n'était que de

36 000\$)

En juin dernier, le producteur Rock Demers a jeté de l'huile sur le feu en traitant le festival torontois de « simple hommage au cinéma américain enrobé de films étrangers ». Mais alors que chaque camp accuse l'autre de tous les maux, pour le cinéphile la différence est insignifiante, croit Gerard Pratley, professeur de cinéma à l'école Ryerson et fondateur de l'Institut du cinéma de l'Ontario.

« Pour les spectateurs qui aiment les films étrangers, les deux festivals se valent », dit M. Pratley qui, à chaque année, assiste aux deux événements. « Cette rivalité est stupide. Chaque ville dessert son public. »

M. Pratley préfère toutefois le festival montréalais pour une raison bien simple : les salles de cinéma sont proches l'une de l'autre, ce qui n'est pas le cas à Toronto. « À Montréal, j'ai vu 52 films. À Toronto, je ne pourrais pas en faire autant, parce que je dois prendre le taxi ou le métro pour me déplacer d'une salle à l'autre. »

Le festival de Toronto se termine le 19 septembre prochain. Cette année, parmi les 335 films en provenance de 42 pays, l'on retrouve un hommage à la superstar chinoise Sylvia Chang, qui est à la fois comédienne et réalisatrice, de même qu'un regard sur le cinéma iranien.

# Les téléfilms dament le pion aux longs métrages

Paule des Rivières

QU'EST-CE QUI coûte moins cher qu'un long métrage et qui se vend mieux ? Un film conçu pour la télévision, bien entendu. Voilà d'ailleurs pourquoi le genre connaît présentement un certain engouement.

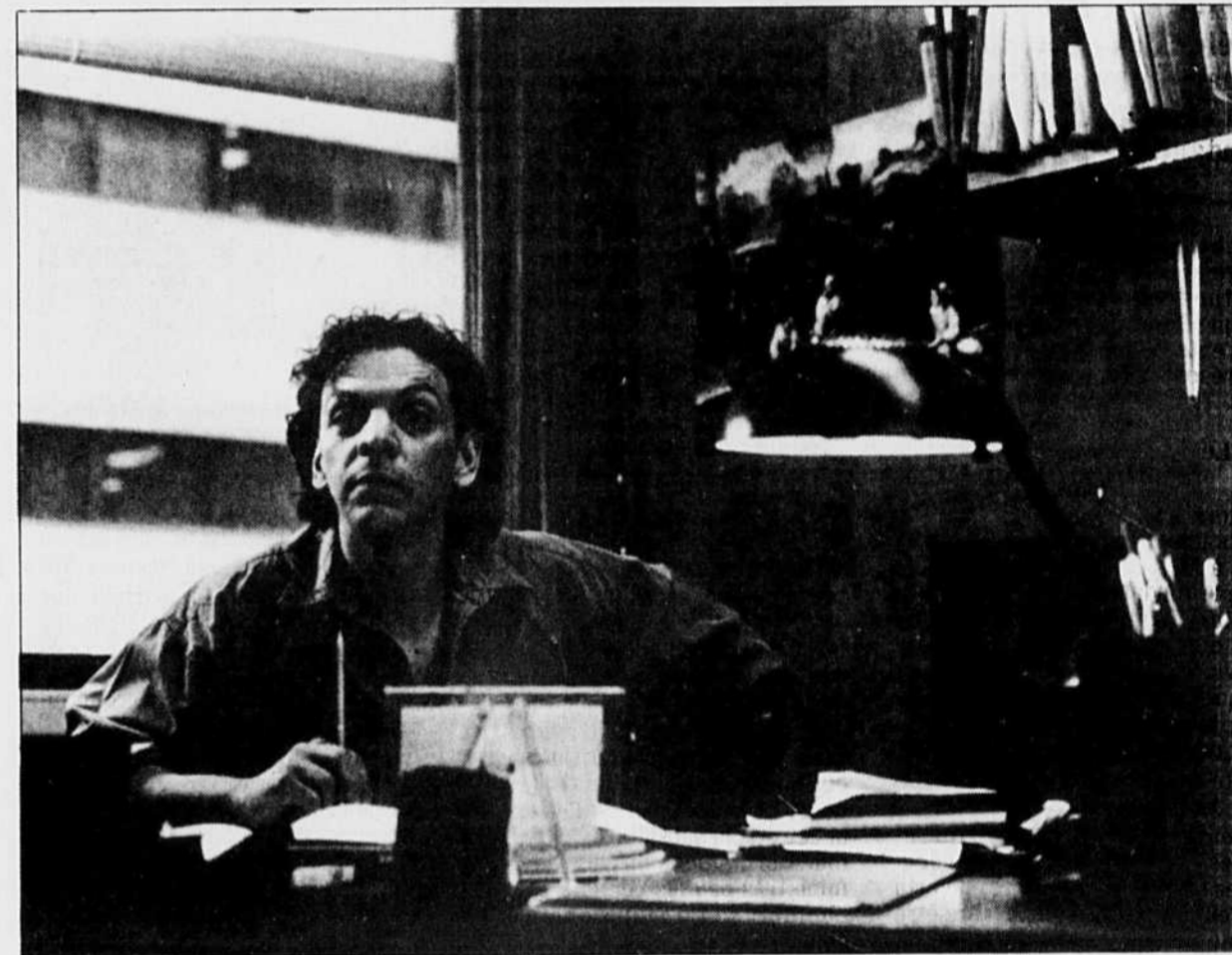
« L'on peut trouver cela un peu triste mais c'est la réalité », constate Michel Montagne de Téléfilm Canada, l'organisme fédéral de soutien à l'industrie du cinéma et de la télévision. Téléfilm, qui fête ses 25 ans cette année, a constamment dû s'ajuster depuis sa création à l'accroissement des demandes pour le secteur télévision.

La réalisation d'un film pour la télévision peut coûter entre 850 000 \$ et 1 million alors qu'un long métrage destiné à une salle commerciale coûte environ trois fois plus cher.

Mais la vraie raison de cet engouement s'explique par les promesses de vente à l'étranger qu'il recèle. Et les Canadiens anglais en savent quelque chose, eux qui ont franchi le très imperméable mur de la télévision américaine, en vendant des téléfilms à CBS et à NBC, pour ensuite rayonner dans des dizaines de pays.

Au Québec la réalité est différente et même les Français boudent souvent nos films. Il reste que le marché de la télévision est moins ingrat que celui du film. Des producteurs s'en sont rendu compte et, en 1987, ont fondé une maison consacrée à la production de téléfilms, Les Productions TV Films Associés. La télévision de Radio-Québec fut la première à présenter des films québécois faits pour la télévision dont *Tes belle Jeanne* de Robert Ménard et *Les Noces de papier* de Michel Brault.

Ces deux films ont d'ailleurs fait mentir la tradition puisqu'après avoir connu une première carrière à la télévision, ils ont été projetés en salle. Le film de Brault fut particulièrement à l'honneur, il a même obtenu une carrière internationale. Il fut « gonflé » en 35mm et présenté notamment au Festival de Berlin.



Marc Labrèche, dans une scène du film *Le grand zèle*, de Roger Cantin, tourné pour la télévision et présenté au Festival des films du monde de Montréal.

D'ailleurs, Michel Brault refuse pour sa part de se laisser intimider par ces genres. Il tourne la plupart du temps en 16 mm et même si son film est destiné au petit écran, il a toujours en tête, dit-il, que son film sortira sur les grands écrans. « Les films finissent tous par passer à la télévision. Parfois c'est en premier, parfois c'est en deuxième », c'est tout.

Pour M. Brault, dont le dernier téléfilm *Shabbath Shalom* a été présenté au Festival des Films du Monde et sera projeté à Radio-Canada cet hiver, cette distinction en

tre télévision et salle appartient aux producteurs, non aux cinéastes. « J'essaie tout simplement de m'ajuster par rapport à l'argent », dit-il.

Le fondateur des Producteurs TV Films Associés, le cinéaste et producteur Robert Ménard, n'hésite pas de son côté à dire que les télédiffuseurs sont davantage portés à acheter un film conçu spécialement pour le petit écran. Et comme la télévision est le partenaire désormais indispensable pour qui veut faire des affaires... « Les films faits pour la télévision se vendent mieux », dit M. Ménard.

Ceux que produit TV Films Associés n'accueillent généralement pas plus de trois ou quatre personnages. De plus, ils sont tournés en 17 jours, ce qui contient les coûts. « Le scénario est écrit en fonction d'un tournage serré », dit-il et en ce sens il ne s'agit pas de réduire un scénario conçu à l'origine pour un long métrage mais de tourner un film pour la télévision. L'idée de base c'est que ça nous permet de tourner plus souvent et cela donne du travail à beaucoup de monde ». En France, souligne-t-il, entre 90 et 95 téléfilms sont produits chaque année. La chaîne TF1 à elle seule en commande 60.

# Le succès en mots et en images

Marie Laurier

REVU, corrigé, augmenté, embelli, tel apparaît le nouveau Dictionnaire thématique visuel que lançait hier Québec-Amérique.

Une aventure conduite depuis dix ans par une équipe de chercheurs, de linguistes, de terminologues, d'infographes, de graphistes sous la direction éditoriale de Jean-Claude Corbeil et de Ariane Archambault.

Entièrement fabriqué ici même au Québec, dès sa première parution en 1986, *Le Visuel* connaissait un succès sans précédent, plusieurs pays s'en inspirant pour en faire à leur tour une banque de mots reliés aux images. Si bien que la première édition a été adaptée dans plusieurs langues et diffusée dans une centaine de pays, atteignant un tirage spectaculaire de 600 000 exemplaires.

Au fil des années, les auteurs devaient raffiner le contenu et le le contenant du *Visuel*, et cela à tous égards, passant bien vite du monochrome à la couleur et à l'utilisation des techniques infographiques les plus modernes, à un format plus grand de façon à mettre davantage en valeur les images et leur définition.

« Dès le départ, nous avions la certitude de la valeur inestimable et de l'originalité de cet ouvrage terminologique, mais nous ne pouvions imaginer l'envergure qu'il prendrait en un si court laps de temps, soulignent Jean-Claude Corbeil et Ariane Archambault. C'est dire que *Le Visuel* correspond à un besoin réel et une saine curiosité dans la recherche de l'expression juste et précise. »

Le dictionnaire de 1992 comprend 25 000 mots, 3 500 illustrations traitant de 600 sujets différents regroupés sous 28 thèmes, et cela dans chacune des deux langues, avec plusieurs ajouts dans une vingtaine de domaines en constante évolution. Par exemple, en musique, on trouvera le piano électronique, en communication, le télécopieur, en transport le TGV (train à grande vitesse), en sport — le thème le plus abondant — le cricket, le hockey sur gazon. Plusieurs pays ont retenu les droits d'édition et d'adaptation du *Visuel* de 1992 publié en huit langues — français, anglais, allemand, italien, espagnol, néerlandais, danois, norvégien — notamment la France dans sa version bilingue similaire à la nôtre, les États-Unis dans une adaptation américaine. Certains pays, comme l'Allemagne, le Danemark, l'Italie, la Norvège ont opté pour des versions en quatre langues, celle des Pays-Bas sera trilingue, celle de la Chine en anglais et en chinois. Sans compter les dictionnaires thématiques conçus aussi pour les jeunes de 8 à 12 ans.

Les possibilités sont donc illimitées et déjà *Le Visuel* de 1992 a un tirage assuré de 183 000 exemplaires. Les commandes et les demandes de renseignements continuent d'affluer au bureau de Québec-Amérique. Et le patron-éditeur Jacques Fortin, fort occupé en cette période de rentrée et de production, ne tarit pas d'éloge pour l'équipe qui a réalisé ce qu'il qualifie d'« outil pédagogique exceptionnel, sans équivalent sur le marché ».

# Karsh, au-delà des trucages

Karsh : L'art du portrait

Musée des beaux-arts de Montréal Pavillon Benahia Gibb Jusqu'au 1er novembre 1992

Marie-Michèle Cron

DANS LES ANNÉES 20, l'Américain James Abbe a immortalisé sur pellicule les vedettes d'Hollywood et du music-hall new-yorkais. Dès 1935, la grande Diane Arbus, dans la lignée de Nadar, a figé pour l'éternité des hommes de lettres plongés dans leur quotidien. Puis Irving Penn a mis à nu ses portraits sophistiqués d'une blancheur cérémoniale alors que Philippe Halsman a fait bondir dans les airs Marilyn Monroe et son sourire extatique. David Bailey, quant à lui, photographe de mode et portraitiste, a inspiré le héros de « *Blow Up* » d'Antonioni. Si le portrait est issu d'une longue tradition artistique, celui des gens connus exerce toujours sur nous une sorte de fascination mêlée de curiosité : vaste panorama d'une humanité à part qui a célébré le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle à sa façon, que ce soit dans le domaine de la culture, de la science, de la médecine, de la politique, ces hommes et ces femmes pris sous l'oeil avide de l'objectif, nous révèlent un pan de leur personnalité, leur vulnérabilité aussi.

Avec Yousuf Karsh, il faut oublier les mises en scènes élaborées, les artifices et les trucages photographiques qui cachent les avatars du temps. Les personnages que son ap-

pareil convoite, s'ils n'en sont pas moins illustres, laissent leur état d'âme flotter à la surface de ces images solennelles, mais parfois non dénuées d'humour, qui ont caractérisé le style « Karsh ». Sobre et intense sans tomber dans la mièvrerie, l'art du portrait d'un des plus grands photographes canadiens, est modelé par la patience, l'intimité, la qualité du tirage, l'éclairage artificiel minutieusement étudié, le respect du sujet. Ainsi, il n'y a pas de modèle exceptionnel, ils le sont tous, mais plutôt des sourires qui en disent long, des regards qui percent l'écran, des attitudes qui monopolisent l'attention.

Les quelques 200 photos regroupées ici par thème dans l'exposition organisée par le Musée des beaux-arts du Canada sous l'égide de James Borcoman — conservateur de la collection de photographies du Musée des beaux-arts de Montréal — nous démontrent que la lumière, en construisant une atmosphère singulière, est l'épine dorsale des compositions classiques et théâtrales de Yousuf Karsh.

Ceci n'est pas fortuit lorsqu'on pense à la pratique de ce dernier amorcée à Boston aux côtés de John H. Garo qui lui apprendra en 1928 les rudiments du métier tout en insistant sur l'importance des jeux d'ombre et de clarté qui mettent en relief la psychologie du sujet photographié. Dans ce studio hanté par le passage de nombreuses célébrités, Yousuf Karsh trouve sa voie : garder l'empreinte de ceux qui ont marqué leur époque de leurs recherches assidues, de leurs influences sur un monde en

constante mutation. Dans les années 40, en cristallisant Winston Churchill, sans son cigare, la moue dubitative et le regard rusé, sur la page ouverte de plusieurs revues dont le magazine *Life*, sa réputation fait le tour du globe et les commandes photographiques pleuvent. L'adorable Man Ray pose avec une de ses oeuvres, la crinière blonde d'André Warhol ressemble étrangement au pinceau fourni que l'enfant terrible du Pop Art balaise sur sa joue, la rondeur du ventre de Roman Vishniac, chercheur en médecine, épouse la forme de son microscope. Karsh fait ressortir leur malice et leur intelligence aiguë.

Mais aussi l'émotion qui sourd de la magnifique Italienne Anna Magnani avec ses cernes et sa bouche volontaire, du sombre Peter Lorre, l'acteur-fétiche de l'expressionnisme, *le Maudit*, du grave Boris Karloff, *Frankenstein* favori des films d'épouvante, d'André Malraux perdu dans les traits de Baudelaire. Même avec cet « agriculteur de Saskatchewan » qui revisite l'Angélus de Millet de manière néo-réaliste et ces ouvriers de Ford Canada plantés dans un décor orwellien, Yousuf Karsh arrive à créer un univers qui est le sien. Et la série sur la dystrophie musculaire demande à l'observateur un petit effort de lecture : dans « *Lenox Hill Hospital* », la femme qui converse avec son médecin, résignée, rappelle étrangement une mise en scène de Jeff Wall. Après 60 années à tirer le portrait de ses semblables, Yousuf Karsh nous étonne encore.

## NOS CHOIX TÉLÉ

#### Tous pour un

Le grand retour d'un quizz historique. Pour les trois premières semaines Gilles Gougeon rencontre un concurrent (Jérôme Proulx, ex-député) qui devra prouver sa connaissance de l'époque de Duplessis. Radio-Canada 19 h 30

#### Claire Lamarche

Mme Bombardier affronte une valeur très sûre au réseau voisin puisque Claire Lamarche revient de vacances et discute ce soir du réseau de la santé. TVA 21 h

#### Raison Passion

La nouvelle émission de Denise Bombardier, qui s'entretient en direct avec des personnalités. Premier invité : Lucien Bouchard. Radio-Canada 21 h

#### Pelle le conquérant

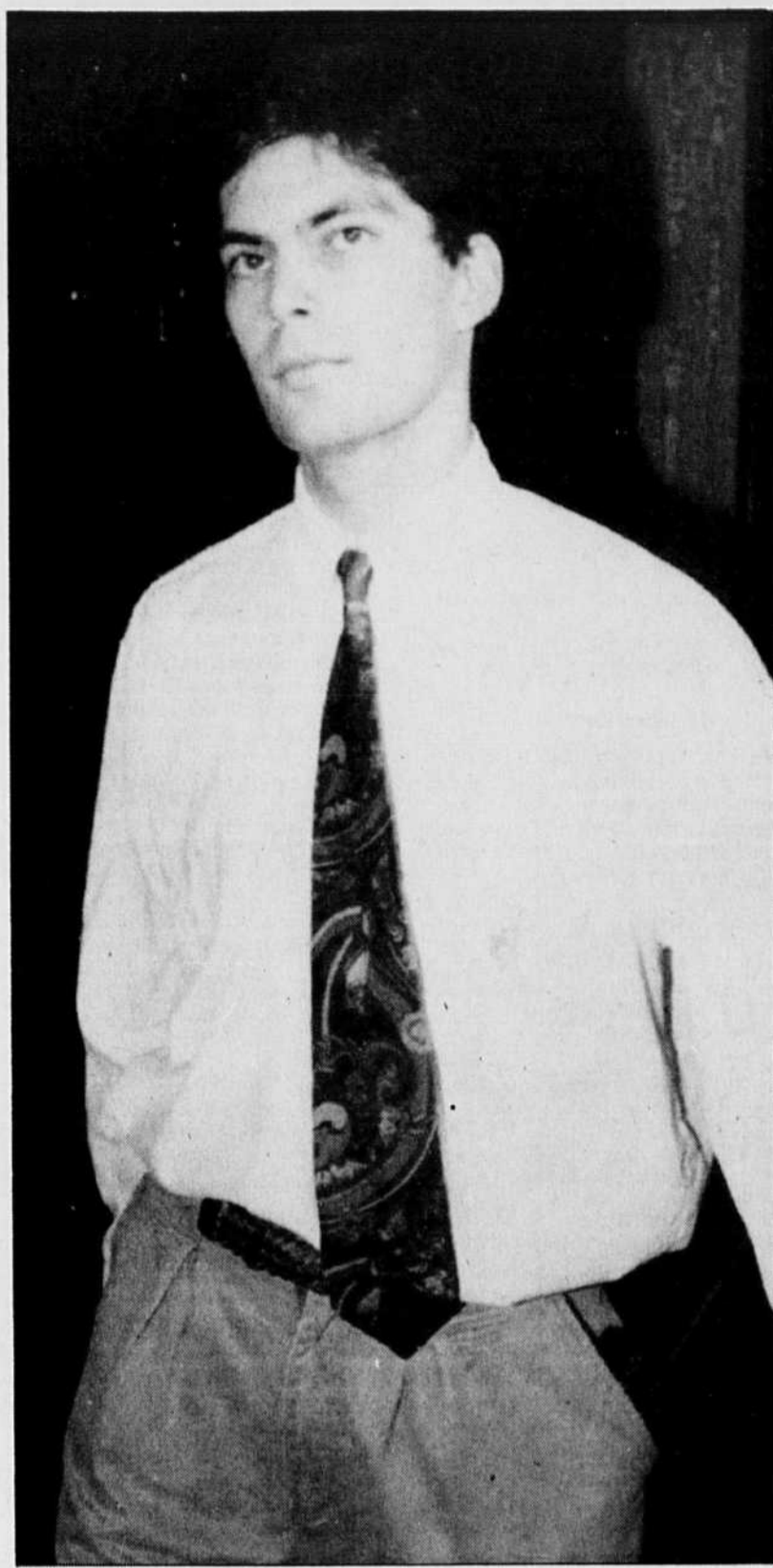
La Palme d'Or de Cannes 87, un drame social sur la vie rurale au début du siècle en Scandinavie. Radio-Québec 21 h

— Paul Cauchon

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Libéraux pour le NON

**L'accord marginalise le fait national québécois**



Mario Dumont persiste et signe, au grand dam de Robert Bourassa.

Texte, rendu public mardi, du plaidoyer des membres du Parti libéral du Québec opposés à l'entente constitutionnelle contre la majorité de leur parti. Les intertitres sont du DEVOIR.

COMPARÉE aux revendications traditionnelles du Québec depuis plus de 30 ans, confrontée à la vision que les Québécois ont d'un Canada où ils seraient confortables, mise en parallèle avec les critères qui ont fondé l'adhésion du Québec au pacte fédératif de 1867, l'entente du 28 août ne peut être interprétée autrement que comme étant une amère déception.

Cette entente traduit clairement la définition d'un Canada uniformisateur qui marginalise le fait national québécois en l'empêchant de s'affirmer avec dynamisme.

Plus qu'un aménagement juridique, une Constitution se veut le

**Comment se fait-il que le Québec doive concéder un Sénat égal pour récupérer son veto, un droit acquis pendant 115 ans ?**

symbole d'un consensus qui consacre le consentement de tous à la légitimité d'une vision d'un pays, ce que l'ordre constitutionnel issu de l'entente du 28 août ne saurait représenter aux yeux des Québécois.

**Le Québec, une province comme les autres**

Alors que les Québécois ont toujours tenu à ce que leur participation à la fédération soit celle d'un peuple fondateur et un pilier de la dualité canadienne, voilà le Québec considéré comme étant une province comme les autres, égale jusque dans la composition du Sénat. Nous voilà également avec une définition de la société distincte qui est bien en-deçà de la façon dont nous la concevons.

Toutes ces concessions furent faites, semble-t-il, afin de récupérer un droit de veto qui, en vertu de l'entente du 28 août, s'avère être le même que la Constitution de 1867 nous a toujours conféré, soit une formule d'amendement qui nécessite l'unanimité des provinces pour procéder à des réformes des institutions centrales.

Comment se fait-il que le Québec doive concéder un Sénat égal, une revendication qui date de quelques années, pour récupérer son veto, un droit qui nous était acquis durant 115 ans, de 1867 à 1982 ?

Contrairement aux revendications traditionnelles du Québec, le contenu de cette entente ne respecte ni le principe de l'efficacité ni ceux de la subsidiarité et de l'autonomie politique du Québec. Il élimine très peu les coûteux chevauchements et dédoublements de pouvoirs et ne nous donne pas les outils nécessaires à notre développement, à nos tragédies dans tous les domaines d'importance et à notre sécurité culturelle et linguistique.

Bref, ce que nous propose cette entente en matière de partage des pouvoirs est bien loin de répondre aux aspirations légitimes des Québécois, en tant que membres d'une société distincte et en tant que citoyens déjà lourdement taxés.

L'entente nous déçoit particulièrement au chapitre du cœur et de l'essence des revendications québécoises depuis 30 ans, la pierre d'assise de notre programme constitutionnel, les outils avec lesquels il nous faut développer la société québécoise : le partage des pouvoirs.

Sur ce point, on s'aperçoit que les dispositions de l'entente du 28 août sur le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ne nous pro-

tègent pas suffisamment des empiètements futurs et ne nous permettent pas de se défaire des empiètements dont nous avons hérités. Le pouvoir final d'ériger les normes fondamentales des grandes politiques publiques reste trop souvent dans les mains du fédéral pour des compétences que nous revendiquons ou qui devraient déjà nous appartenir.

Si le Canada anglais a dit non en 1990 aux demandes du Québec pour réintégrer la Constitution canadienne, disant ainsi non aux principes de base de la vision québécoise de renouvellement du fédéralisme, ils l'ont fait en toute conscience des impacts politiques et économique. Mais surtout, cela a été fait pour signifier leur vision du pays. Les Québécois ont maintenant en main un projet de renouvellement qui correspond davantage à la vision du reste du Canada.

**Quatre raisons de voter NON**

Le 26 octobre prochain, les Québécois ont à leur tour le droit de dire NON :

- parce que c'est insuffisant et incertain;
- parce que c'est nettement incomplet;
- parce que cette entente donne naissance à de nombreuses mésententes futures;
- parce que le Québec n'est pas une province comme les autres.

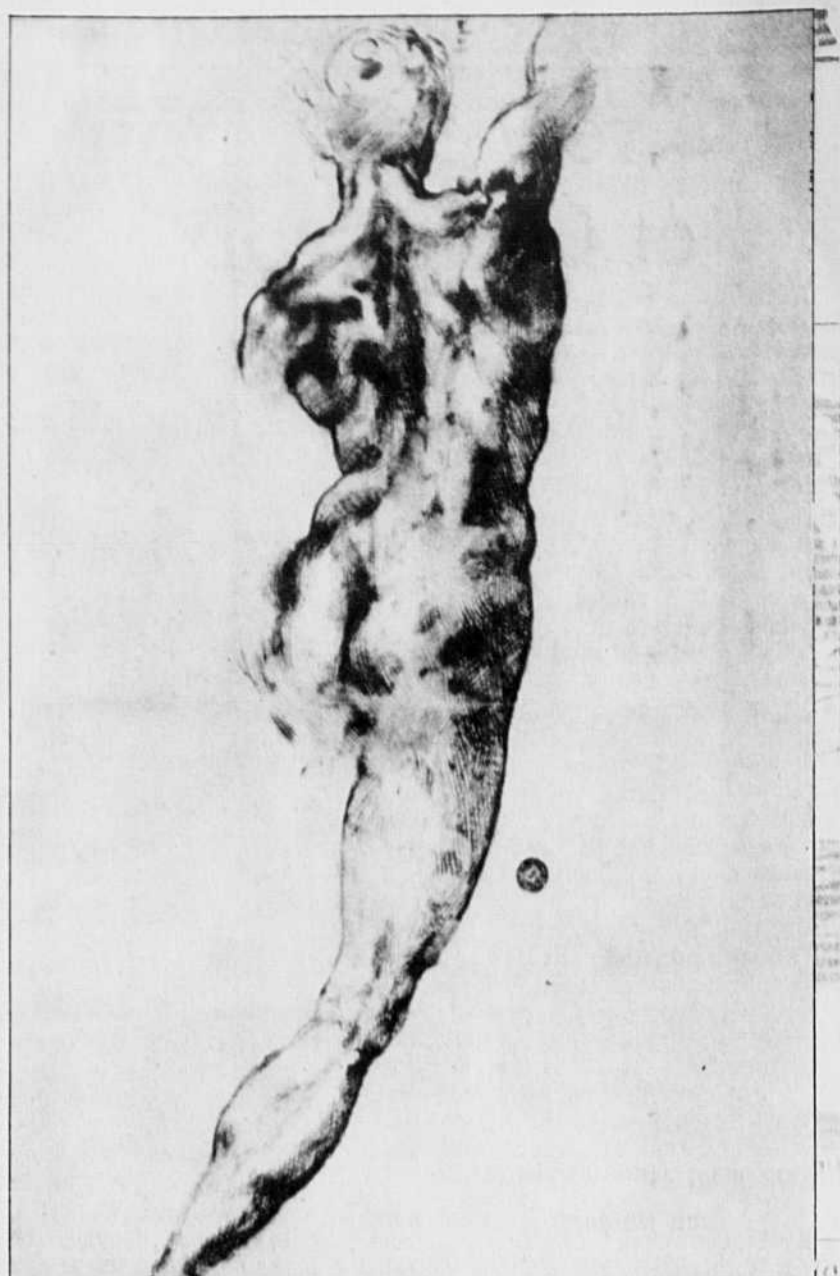
Nous croyons qu'un NON confirmera à nos partenaires canadiens que peu importe si notre avenir se dessine dans le fédéralisme canadien ou dans un modèle de souveraineté avec des institutions de nature confédérale, le Québec ne peut accepter de consentir au rôle qui lui est proposé dans l'entente du 28 août.

En 1980, les Québécois ont engagé leur avenir sur une promesse du premier ministre du Canada de renouveler le fédéralisme en fonction de leurs aspirations. Ils se sont rendus compte que cela n'arriverait pas lorsque, deux ans plus tard, la Constitution fut rapatriée sans l'accord du Québec.

Aujourd'hui, on nous demande d'engager notre futur sur la base d'un accord qui contient la promesse de négocier des ententes dans quelques secteurs. Nous croyons qu'il est utile de tenir compte des leçons de l'histoire.

Les Québécois ont atteint la maturité comme société. Ils ont une responsabilité envers les générations futures, ils ont une responsabilité envers leur histoire, ils ont la responsabilité de dire NON.

Comme libéraux et comme citoyens d'une société qui a confiance en son avenir, nous considérons que cette entente ne représente pas un projet ambitieux pour le Québec. Elle ne rencontre pas notre vision de l'avenir du Québec. C'est pourquoi nous faisons le choix de dire NON.



Étude d'homme nu, encre et craie.

## Michel-Ange ou la leçon d'humilité

Bernard Dagenals

Professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval

L'EXPOSITION de Michel-Ange au Musée des Beaux-Arts de Montréal confronte le visiteur avec une question délicate : est-ce possible que tous les gens qui nous entourent connaissent l'histoire des scènes mythologiques qui ont inspiré ce grand créateur ?

Devant *La chute de Phaéton* par exemple, on peut admirer l'originalité de la composition, la finesse du trait, la force de la créativité. Mais au fait, qui était donc Phaéton et d'où est-il tombé ?

Après des années de grec, et la conviction d'une bonne culture générale, on se sent un peu confus de ne pas le savoir et on se fait discret. On ne pose pas de questions. Surtout pas au gardien qui, s'il le sait, nous enfoncera davantage dans notre propre confusion; et s'il ne le sait pas, nous regardera avec l'air de

que j'étais seul dans mon cas. Car jamais les organisateurs d'une exposition auraient fait l'affront à des dizaines de milliers de visiteurs de leur présenter un ensemble de tableaux sans s'assurer qu'ils en comprendraient bien l'essence.

Devant les dessins de *Sybille*, je me sentais réconforté. Car j'avais vu l'année dernière au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles, un tableau intitulé « L'empereur Auguste et la Sybille de Tibur ». Humilié encore, j'avais cherché dans le Grand Larousse universel pour savoir qu'on attribuait aux sybilles divers oracles. La sybille de Tibur, qui aurait fait voir à l'empereur Auguste une apparition de la Vierge à l'Enfant, a inspiré plusieurs peintres.

Pour vous faire partager tout mon embarras devant mon incurie totale voici quelques autres thèmes qui échappaient totalement à mon bagage intellectuel. Devant le tableau intitulé *Laocon*, j'ai bien admiré les serpents, mais j'ignorais qu'il était fils de Priam et d'Hécube et qu'il fut étouffé avec ses fils par des serpents sortis de la mer parce qu'il avait déconseillé l'introduction dans la ville du cheval de bois laissé par les Grecs.

Devais-je savoir que *Marsyas* était le Satyre de Phrygie qui découvrit les flûtes dont avait joué Athéna et osa défier Apollon et sa lyre ? Vaincu, il fut écorché vif par le dieu.

Et comment pouvais-je ignorer que *Silène* était un demi-dieu phrygien, père nourricier et compagnon de Dionysos ? Après avoir élevé Dionysos, l'accompagna dans ses expéditions et au retour de ces guerres lointaines, il s'établit dans les campagnes de l'Arcadie où il était honoré d'un culte particulier. Les poètes et les artistes représentaient Silène sous l'aspect d'un vieillard chauve, replet, à oreilles de porc, à longue barbe, au regard vif et malin, mais habituellement en état d'ivresse. On lui attribuait le don de l'inspiration prophétique et l'invention de la flûte.

Si j'ose avouer bien candide mon ignorance totale, c'est par défiance. Je sais que je devrais me laisser bercer par la composition du tableau, l'équilibre des couleurs, la force du mouvement, mais devant un tableau je suis toujours confronté à deux préoccupations : d'une part, quelle est l'histoire qu'a voulu traduire le peintre ? et d'autre part, qu'est-ce qui a pu inciter l'artiste à choisir ce thème parmi l'ensemble des possibles ?

Si les conservateurs d'une exposition ne peuvent pas sonder le cœur des artistes pour expliquer leur choix de tableaux, tout au moins pourraient-ils nous donner quelques lignes d'explication sur les thèmes empruntés.

Cette démarche comblerait nos lacunes culturelles et épargnerait l'affront fait à notre connaissance.

**On présume que le spectateur sait tout de la chute de Phaéton ou de la Sybille de Tibur. Peut-être pourrait-on être un peu plus explicite ?**

dire : qui sont ces gens qui se targuent de culture et qui ne savent rien de ce qu'ils viennent voir.

Lorsque j'ai appris que Lullin avait composé la musique de la tragédie lyrique intitulée *Phaéton*, j'ai presque honte. Honte parce que si les organisateurs, qui ont si bien préparé cette exposition, n'ont pas daigné nous renseigner sur cette histoire, c'est que tout le monde devait la connaître. Ou tout au moins, les gens cultivés qui, par goût de l'art, visitent des musées.

J'ai donc, avec humilité, consulté mon encyclopédie Leland et j'y ai appris la magnifique histoire de Phaéton : « Fils du soleil ou Apollon et de la nymphe Clémène, il pria son père, pour prouver à tous sa descendance, de lui laisser conduire pendant un jour les chevaux du Soleil. Mais à peine Phaéton avait-il pris les rênes du char que les chevaux, ne reconnaissant plus la main de leur maître, se détournèrent du chemin accoutumé, tantôt s'élevant trop haut et menaçant d'embraser le Ciel, tantôt descendant trop bas et incendiant la Terre. Zeus foudroya l'imprudent et le précipita aux Enfers, où ses sœurs, les Héliades, vinrent le pleurer nuit et jour. »

La lecture de cette histoire me consterna davantage. Car je réalisais que je ne la connaissais pas et je me sentais humilié de constater

## Plaidoyer pour le OUI

**Acceptons ce projet et tournons la page sur Meech**

Armand de Mestral

Professeur à la faculté de droit de l'Université McGill

DANS LE DEVOIR du 4 septembre, mes collègues et amis constitutionnalistes Brun, Otis, Morin, Turp, Woerhling, Proulx, Schabas et Patenaude expriment leur déception devant le Projet d'accord constitutionnel de 1992.

Ils estiment que le texte banalise la notion de « société distincte » parce que cette notion se trouve

**Cessons d'exiger la perfection en matière constitutionnelle.**

dans le même article que le principe de l'attachement des Canadiens aux communautés minoritaires de l'attachement des Canadiens aux communautés minoritaires de langue officielle à travers le Canada, de même que le principe du multiculturalisme. Ils craignent que les lois québécoises adoptées pour favoriser l'émergence d'une société pluriethnique dont la langue commune serait le français soient compromises. Permettez-moi de ne pas être d'accord.

En somme, mes collègues font ce que d'autres experts ont fait depuis 1964. Ils invitent leurs concitoyens à rejeter l'accord parce que le Québec

n'a pas trouvé tout ce qu'on cherchait.

En 1964, la formule Fulton-Favreau (avec veto du Québec et clause de délégation des pouvoirs législatifs) n'était pas satisfaisante parce qu'on n'y trouvait pas les changements souhaités sur le partage des compétences. En 1971, l'Entente de Victoria (avec veto du Québec et une Charte des droits plus concise) devait être rejetée parce qu'on n'y trouvait pas assez en matière de sécurité sociale. Les propositions faites au cours des années 1970 étaient jugées inacceptables pour une raison ou pour une autre. La Loi constitutionnelle de 1982 ne méritait pas d'être adoptée et l'accord du lac Meech souffrait de graves lacunes.

Aucune proposition n'a été parfaite. Il fallait donc toutes les rejeter. Pour certains, cela résulte de la mauvaise volonté des autres Canadiens ou de l'incapacité du reste du Canada de s'adapter à la réalité du Québec.

Pour moi, cela résulte du fait que la politique constitutionnelle au Canada, comme aux États-Unis et en Europe, est basée sur la reconnaissance des intérêts divers de tous les éléments de la collectivité. Le Québec n'échappe pas à cette règle. Aucune constitution canadienne ne sera parfaite. Et nous trouverons la même chose concernant les accords d'association ou d'union économique entre le Québec et le Canada ou les

États-Unis, si on y arrive.

À mon avis, il faut vivre avec l'imperfection et cesser d'exiger la perfection en matière constitutionnelle.

Si on regarde les aspects positifs du projet, il me semble que c'est justement dans la nouvelle vision du Canada, plus axée sur le respect de la pluriethnicité et le respect des droits collectifs (que mes collègues semblent redouter) que je trouve le plus d'espoir.

Fini le *One Canada* à la Diefenbaker, ou la définition unique des valeurs canadiennes à travers le prisme de la Charte canadienne des droits et libertés à la Clyde Wells. Il me semble que ce nouveau projet est porteur d'une vision du Canada où le Québec se sentira plus à l'aise que dans le passé.

Quant aux craintes exprimées envers le statut de l'anglais et des anglophones au Québec, il me semble qu'il est temps de cesser de faire peur à la majorité francophone. Il est temps de se calmer sur cette question. Le français n'est pas menacé par ce projet.

Nombreux sont les Québécois bilingues et véritablement biculturels, particulièrement les membres de l'intelligentsia. Est-ce qu'ils sont menacés par l'anglais ? La vérité, c'est que nous avons tous besoin de l'anglais au Québec pour mieux transiger avec la société nord-américaine et internationale. La présence d'une communauté anglophone au Québec est un enrichissement collectif.

Qu'on cesse de soulever la « peur de l'anglais ».

Moi-même, je suis déçu par le projet. J'aurais voulu voir la consécration intégrale du principe d'une société canadienne fondée sur le principe du multiculturalisme francophone et anglophone (sous réserve des droits des Premières Nations). Dans le projet, je trouve plutôt le respect des particularismes de chaque groupe, langue et région. Mais je m'incline devant le projet tel que négocié.

J'aurais préféré aussi qu'on élimine les entraves à la libre circulation des produits, services, personnes et capitaux qui existent au Canada. Nous n'avons pas réussi à éliminer certaines barrières interdites en Europe bien avant Maastricht (et je note que mes collègues plaident en faveur de leur maintien). C'est décevant et un peu curieux en 1992, mais j'appuie le projet malgré tout.

Cependant, j'invite mes collègues à m'expliquer comment on pourrait négocier la libre circulation des produits, des services des personnes et des capitaux entre le Québec et le Canada après le drame de la séparation, si les neuf premiers ministres anglophones sont incapables de le faire entre eux dans le cadre de la fédération actuelle.

En somme, acceptons ce projet et tournons la page sur Meech. De toute façon, ce n'est ni le début ni la fin de notre histoire constitutionnelle.

**L'équipe du DEVOIR** LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélaïr (directeur); Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (La Plaine des livres); à l'information économique : Robert Dutrisc, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : José Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpelt (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (communiqué), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Lapiante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration); Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zilda, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, Nathalie Thabet. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, José Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Olivier Spéciale. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7143 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0558. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361; Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 003708) is published daily by Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

## ÉDITORIAL

## De deux choses, une troisième ?

APRÈS s'être prêtés à l'exercice pendant près d'un an et demi, quatre groupes d'entraide et de promotion des intérêts des prestataires de l'aide sociale annonçaient vendredi qu'ils « claquaient la porte » de la commission consultative mise sur pied par le ministère dans le but d'améliorer les services à la clientèle.

Dressant le bilan des huit réunions auxquelles ils ont participé, le Front commun des personnes assistées sociales, la Fédération des associations de familles monoparentales, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Coalition (anglophone) pour les droits des bénéficiaires de l'aide sociale en sont tous arrivés au même constat d'échec.

Cette amorce de dialogue entre les porte-parole des prestataires et les gestionnaires du régime n'aurait apporté que peu de changements à la loi et aux règlements ; et, enfin, des contradictions sont apparues en cours de route entre l'appareil administratif (les hauts fonctionnaires, dont on vante l'ouverture et le respect) et l'appareil gouvernemental (le ministre). De façon plus générale, la commission devait s'en tenir à l'aspect administratif du régime sans aborder l'aspect politique, une distinction que les groupes concernés jugent maintenant impossible.

Mais la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été la décision du gouvernement de mettre en application à partir du 28 août les dispositions de la loi prévoyant le remplacement des agents enquêteurs par des agents vérificateurs investis des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (sauf le pouvoir d'ordonner l'emprisonnement !) pour vérifier l'exactitude des déclarations faites par les personnes qui réclament de l'assistance. Ces vérifications portent notamment sur le statut marital et sur les gains de travail.

Il va de soi que le ministre ne partage pas cette analyse. Dans un communiqué remis à la presse, M. André Bourbeau déplore cette décision qui, dit-il, prive les prestataires d'une possibilité réelle d'influencer l'évolution du régime ». Depuis deux ans, pas moins d'une vingtaine d'amendements ont été apportés à la loi et au règlement, auxquels les discussions au sein de la commission consultative ne sont pas étrangères, fait-il valoir.

Bref, un interface pourtant prometteur qui aura tourné au dialogue de sourds.

Renonçant à cet accès direct au plus haut niveau, les quatre organismes dé-

missionnaires concentreront leurs énergies sur l'action politique revendicative, avec en tête deux objectifs : le premier, à court terme, est d'obtenir des modifications aux principes qui fondent le régime actuel ; le second, à plus long terme, prône l'instauration d'un véritable régime de sécurité du revenu d'application universelle.

En fait, les porte-parole des prestataires n'ont jamais accepté une réforme qu'ils ont vivement combattue à toutes les étapes du cheminement qui a conduit à son adoption par l'Assemblée nationale en 1988. Cette réforme introduisait la distinction entre les personnes aptes et inaptes au travail, appliquait la réduction des prestations à toutes les personnes qui partagent un logement (et non aux seules familles), étendait le

### Le moment est-il venu de refaire le débat sur l'aide sociale ?

principe de la responsabilité parentale déjà appliquée par le régime de prêts et bourses pour étudiants et établissait divers niveaux de prestations selon que le requérant participe ou ne participe pas à une mesure d'amélioration de son employabilité qui lui est proposée.

La coalition des assistés sociaux réclame ni plus ni moins que le retour au statu quo antérieur (à l'exception de la parité, pleine et entière, pour les moins de trente ans).

Dans ce débat, deux logiques s'opposent, jusqu'ici irréconciliables.

Il y a d'abord la logique d'un régime qui est en place depuis le milieu des années soixante avec l'adoption de la loi canadienne de l'assistance publique et les accords qui ont suivi avec chacune des provinces. L'assistance publique est un régime de dernier recours, un filet de sécurité garantissant à tous les Canadiens un minimum vital. Elle prévoit des prestations dont le calcul est fondé sur l'écart entre les besoins essentiels et les revenus dont dispose une personne ou une famille. Sa mise en oeuvre suppose une décision à caractère social et politique sur le contenu du panier des « nécessités de base » garanti à tous et un examen des ressources des requérants.

Cette logique n'est pas partagée par un grand nombre de prestataires qui en arrivent à concevoir leur chèque mensuel comme une sorte de revenu de base à partir duquel il leur est possible, avec

un peu de débrouillardise, d'améliorer leur situation, par exemple en partageant le coût d'un logement, en ne déclarant pas un statut de conjoint de fait ou en dissimulant des gains de travail ou autres revenus. De là ce jeu du chat et de la souris avec les enquêteurs... Il arrive aussi que la logique du système se referme sur les bénéficiaires à la manière d'un piège qui détruit toute velléité de s'en sortir. C'est le cas des chefs de famille monoparentales dont le niveau de vie garanti par le régime dépasse, parfois largement, celui qu'ils (qu'elles) pourraient obtenir sur le marché du travail.

Ainsi posé, le problème est pratiquement insoluble. Toutes les « améliorations » qui ont été apportées jusqu'ici pour mieux tenir compte des situations concrètes les plus diverses ont eu comme résultat de complexifier à l'extrême un régime de plus en plus difficile à gérer de façon crédible.

D'où l'intérêt du second objectif de la coalition, celui de relancer le débat sur l'instauration d'un régime de revenu minimum garanti.

Un tel projet était à l'ordre du jour des gouvernements de deux côtés du 45e parallèle au début des années soixante-dix. Il a été abandonné après les chocs pétroliers qui ont ébranlé l'économie des pays industriels et mis fin aux Trentes Glorieuses. La commission royale d'enquête (Macdonald) sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada avait tenté de resusciter un tel projet dans son rapport publié en 1985. Presque au même moment le Livre blanc québécois auquel il a été fait allusion plus haut préconisait une « garanti de revenu » fondé sur l'harmonisation du régime d'imposition et des paiements de transferts.

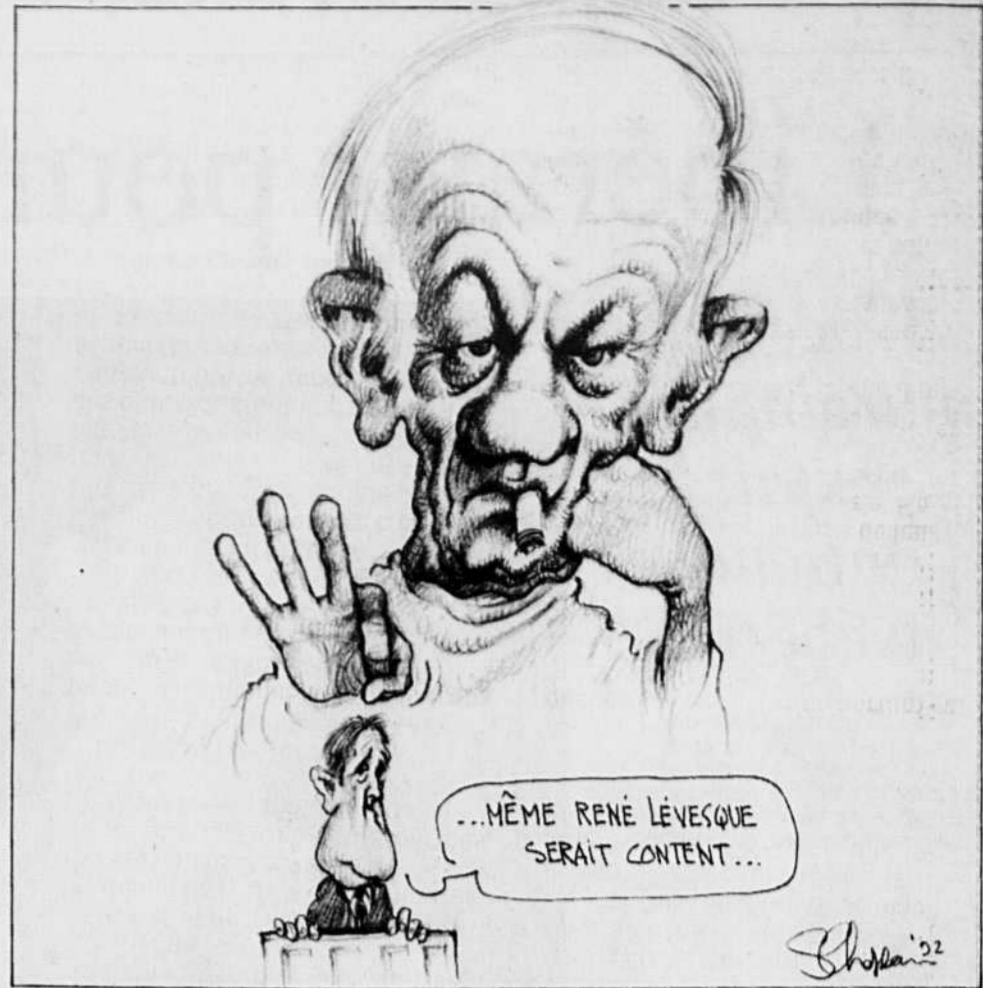
La commission Macdonald estimait, par exemple, qu'en réallouant tous les crédits consacrés par le gouvernement fédéral à la sécurité du revenu, et sans augmenter la dépense, il serait possible de garantir un revenu annuel de 3825 dollars par adulte et de 765 dollars par enfant — montant auquel pourrait s'ajouter la contribution des gouvernements provinciaux —, le tout soumis à un taux de récupération fiscale de 20 %.

C'est évidemment trop peu, même en dollars constants, pour satisfaire les besoins essentiels. Mais, c'est beaucoup pour les contribuables de classe moyenne qui subiraient une perte substantielle, pouvant atteindre 5000 dollars pour une famille dont le revenu dépasse 50 000 dollars.

Est-ce rêver en couleurs que de croire à un consensus possible sur une mesure aussi radicale ?

De deux choses LUNE, disait Prévert.

JEAN FRANCOEUR



## La dimension oubliée

Guy Laforest

L'auteur est professeur de science politique à l'Université Laval

DEPUIS L'ÉCHEC de l'Accord du lac Meech en juin 1990 M.

Bernard Landry, le vice-président du Parti québécois, a répété à maintes reprises qu'en temps et lieu les membres de sa formation politique sauraient placer « les intérêts de la patrie avant ceux du parti ». Cette promesse reprenait l'esprit du discours prononcé par M. Jacques Parizeau au lendemain de la mort de Meech, quand le chef du PQ s'adressa noblement et solennellement à « son premier ministre », Robert Bourassa. Aux toutes premières heures de la campagne référendaire de 1992, je voudrais préciser comment pourraient se traduire, dans les faits, les belles intentions de M. Landry. Cet exercice est loin d'être exclusivement académique. Car la fortune du camp du NON pourrait bien dépendre dans une large mesure des premiers signaux envoyés par le Parti québécois.

Je commencerai par quelques remarques sur la conjoncture pré-référendaire.

C'est au Québec que l'opposition à l'entente constitutionnelle conclue entre le 22 et le 28 août à Ottawa et Charlottetown sera la plus forte. Beaucoup de gens, et je suis du nombre, ont l'impression d'avoir été bernés par MM. Bourassa et Rémiillard, qui ont défini pendant deux ans les balises à l'intérieur desquelles le Québec pourrait accepter le renouvellement du fédéralisme canadien, avant de jeter tout cela du revers de la main lors des négociations constitutionnelles tenues à Ottawa et Charlottetown. Lorsque les textes deviendront disponibles, on saisira mieux l'ampleur des reculs effectués par le gouvernement du Québec sur les questions du Sénat et du partage des pouvoirs, sur le volet autochtone et la place d'une société nationale distincte au Québec dans la symbolique fédérale canadienne. On notera, à titre d'exemple, que si M. Bourassa avait bel et bien obtenu, comme il le prétend, que le Québec soit reconnu comme « nation » au sein de la fédération canadienne, les documents d'Ottawa et de Charlottetown ne seraient pas truffés d'une multitude de références aux valeurs, caractéristiques, objectifs, normes, et standards « nationaux » du Canada.

Par ailleurs, ceux qui sont fatigués et qui veulent acheter la paix constitutionnelle pour 1000 ans écarquilleront les yeux en apprenant tout ce qui reste à préciser et à négocier sur les questions relatives aux autochtones, en prenant connaissance du nombre très impressionnant de domaines où les gouvernements se sont engagés à négocier des accords politiques et des ententes administratives. Si cette entente est acceptée, les négociations constitutionnelles permanentes deviendront sans conteste la caractéristique fondamentale du Canada et du Québec.

Le débat référendaire doit porter sur l'entente d'Ottawa-Charlottetown. Les deux prochains mois serviront à l'analyser sous tous ses angles. Pour que le débat ne soit pas détourné, il faut d'abord clarifier le sens d'un NON à la question que soumettront aux citoyens Robert Bourassa et Brian

Mulroney. Dans son rapport, la Commission Bélanger-Campeau avait reconnu la légitimité de deux options permettant au Québec de se réaliser en tant que société nationale distincte, dans l'Amérique du XXIe siècle : le fédéralisme profondément remanié, capable de reconnaître les aspirations et les visions nationales de la société québécoise, et la souveraineté.

Le sens du NON, ce devrait être celui de la légitimité de ces deux voies. Le fédéralisme qui est inacceptable, c'est celui qui fait fi de la dimension nationale de la question québécoise, et qui refuse de comprendre que le Québec a besoin de pouvoirs particuliers compte tenu de sa situation en Amérique. De ce point de vue, M. Jean Allaire et à sa suite une foule de membres du Parti libéral du Québec considèrent largement insuffisant le récent accord constitutionnel.

Il faut savoir gré à Jacques Parizeau d'avoir dit explicitement qu'un NON à l'entente ne signifierait pas un OUI à la souveraineté. Mais pour que la patrie passe vraiment avant le parti, pour convaincre les libéraux nationalistes et les indécis qui seront la cible privilégiée du martèlement publicitaire que l'on devine à l'horizon, il faudra aller plus loin que cela.

Le Parti québécois devrait accepter que l'on retrouve à la tête du Comité du NON, une ou deux personnes capables de représenter le consensus bi-partisan et idéologique de la Commission Bélanger-Campeau. MM. Michel Bélanger et Jean Campeau, s'ils pouvaient être réunis, feraient un beau tandem. D'autres personnalités sont disponibles, parmi le groupe des non-alignés. On pourrait aussi songer sérieusement à quelqu'un comme Jean Allaire. D'une sincérité et d'une intégrité irréprochables, cet homme-là a fait une belle démonstration de sa force en résistant au rouleau compresseur mis en branle par Robert Bourassa à l'occasion du congrès libéral. En campagne référendaire, il sera redoutable si on lui en donne les moyens. Nombreux sont les jeunes libéraux qui attendent de voir le sort réservé à Jean Allaire avant de décider à se lancer dans la bataille qui s'annonce.

Brian Mulroney aurait pu éviter le pourrissement de la crise politique au Canada s'il avait démissionné il y a un an. Il ne l'a pas fait. Robert Bourassa aurait pu susciter un large consensus en soumettant à la population québécoise une question portant sur la création de deux États souverains et associés dans une union économique. Il n'a pas osé. L'un et l'autre, en définitive, ont choisi de mettre leur carrière personnelle et les intérêts de leur parti avant ceux de la patrie. En renonçant à prendre la tête du Comité du NON, Jacques Parizeau ferait d'une pierre deux coups : il remonterait immédiatement d'un cran dans la confiance de l'électorat, et ouvrirait la porte au plus large des fronts communs dans le camp de l'opposition à l'entente.

Un tel signal serait fort et non équivoque. La chose publique d'abord, les intérêts partisans ensuite. Quand les généraux font preuve de vertu, quand ils montrent aux troupes le chemin du dépassement, celles-ci partent confiantes et rassérénées au combat. À vous de jouer, Monsieur Parizeau.

## LETTRES AU DEVOIR

## Un chef-d'oeuvre

MADAME BISSONNETTE, votre article intitulé *La petite mort* est un chef-d'oeuvre... un grand chef-d'oeuvre.

Je tenais absolument à vous confier toute l'euphorie ressentie à la lecture de ce merveilleux entrefilet.

Félicitations.

Denis Biron  
Sainte-Adèle, 25 août 1992

## Patience et modération

MADAME BISSONNETTE n'aurait pu choisir un titre plus juste pour son éditorial de la une du 24 août (*Le mur*), cette structure symbolisant de façon magistrale l'accord constitutionnel que viennent de conclure les chefs de gouvernement du Canada. En effet, le mur érigé par Robert Bourassa et ses homologues, à l'opposé du mur imperméable que se proposent de construire les tenants de la souveraineté « micro-onde », se veut à la fois miroyen et soule.

Le Québec ne pourra, dans les faits, s'affirmer sans disposer d'une majorité de pouvoirs dans des domaines-clés autour desquels s'axe l'édification de tout État distinct ? Est-ce à dire qu'il faudra consacrer plus de 1 % du budget de l'État à la culture pour que celle-ci prenne son plein essor ? Les décisions des deux dernières décennies en matière de lois sociales — on n'a qu'à penser aux droits fondamentaux des plus démunis, ignorés sinon bafoués dans des projets de réforme de l'aide sociale fondés sur des objectifs de rentabilité plutôt que sur la recherche de plus-value humaine à long terme — témoignent de l'absence de la maturité sans laquelle la classe dirigeante québécoise ne pourra mener à bien un projet de société devant se fonder sur des assises solides et bien ancrées.

À l'instar de Madame Bissonnette, je dis, moi aussi, NON. Non à des aspirations souverainistes visant la reconnaissance de la collectivité aux dépens des droits individuels les plus élémentaires — le bilan péquiste n'est pas sans éloquence à ce chapitre.

Par contre, je dis OUI à une constitution garantissant le respect des droits fondamentaux, par le biais d'une Charte sociale ou de dispositions sans équivoque de sorte que tous les Canadiens, sans exception, puissent jouir du minimum de sécurité sur lequel tout être humain doit pouvoir compter pour assurer sa survie, tant spirituelle que matérielle. La culture ne se développe pas uniquement au moyen d'institutions ou de décisions administratives, mais principalement par la promotion de valeurs saines et une attitude bien tempérée de la part de chaque citoyen. En cela, si ce n'est pour d'autres raisons, M. Bourassa mérite d'être loué pour la patience et la modération exemplaires dont il a su faire preuve dans ce dossier, et ce en une époque où l'accélération effrénée des rouages sociaux risque de nous entraîner au fond du précipice qui se creuse sournoisement à

l'horizon. Plus on se hâtera lentement, plus nous serons à même de savourer les fruits de notre patience et de notre modération.

Puis-je humblement me permettre de suggérer aux Québécois de se considérer eux-mêmes plutôt que leur drapeau ? Est-il permis d'espérer que ce drapeau n'enveloppe pas un jour le cercueil de l'âme québécoise, morte de vanité historique et de boulimie nationaliste ?

Jean-Charles Merleau  
Ottawa, 24 août 1992

## L'Histoire jugera Bourassa

AVEC LA REDDITION totale du Québec à Ottawa, quelque chose de très grave s'est produit, non seulement pour le Québec mais pour M. Bourassa lui-même qui a définitivement perdu tout crédit, et même toute estime. Pour ma part, je conservais, en dépit de tout, ma confiance à cet homme auquel, à un moment donné, depuis l'échec de Meech, tous les espoirs d'un peuple s'étaient accrochés. Le premier ministre du Québec avait une chance unique de jouer un grand rôle historique et il donnait l'impression de vouloir le jouer. La stratégie était claire : ou bien des offres acceptables ou bien la voie, sinon de la souveraineté complète, du moins de la « souveraineté partagée », idéal auquel 80 % des Québécois se seraient ralliés parce qu'il correspond à l'évolution actuelle du Québec.

Or, je perdis mes dernières illusions sur M. Bourassa quand je l'entendis dire, après avoir accepté de retourner à la table constitutionnelle, qu'il fallait être « réaliste » ! Autrement dit, il fallait maintenant être sérieux, la stratégie du boycott, ce n'était qu'un jeu et le référendum, un bluff. Le 7 juillet, le Canada anglais faisait des offres

profondément inacceptables pour le Québec. La stratégie adoptée démocratiquement, et par le Parti libéral et par l'Assemblée nationale, commandait de les refuser et de s'orienter désormais sur la nouvelle voie. Or au lieu de cela, M. Bourassa, c'est à peine croyable, se précipite à Ottawa et accepte en bloc les offres presque unanimement dénoncées au Québec, ridiculisant ainsi toute sa stratégie. En faisant cela, M. Bourassa a perdu toute autorité morale personnelle, non seulement face au Canada anglais, mais aussi auprès des Québécois. Il a dit oui à une entente qui, au-delà du maquillage, enferme le Québec dans le passé. Il s'est révélé un homme sans principes et pusillanime. L'Histoire sera très dure pour lui.

Pierre-Auguste Grenier  
Boucherville, 24 août 1992

## Dites-moi que j'exagère...

ET BIEN non, vous n'exagerez pas... ! Il est évident que la jeune femme responsable de la surveillance au Magasin M, du Carrefour Laval a fait preuve d'un manque flagrant de professionnalisme en lançant les agents de sécurité à vos trousses. De quel droit pouvait-elle se permettre d'agir ainsi ? Sur quoi s'est-elle basée pour demander à ce qu'on vous fouille ?

Si son travail consiste à surveiller le magasin dites-vous, de quel droit confie-t-on une responsabilité aussi grande à une personne qui fait preuve d'un si grand manque d'impartialité et qui, finalement, abuse de ce pouvoir pour intimider sans fondement réel les honnêtes gens.

Allons donc savoir ce qui lui est passé par la tête ! Sans vouloir nécessairement mettre l'accent sur le racisme, nous nous demandons ce qui a bien pu inciter cette personne à agir de la sorte. Était-ce la manière dont vous étiez vêtu qui lui a déplu, créant ainsi certains doutes sur votre crédibilité ou encore votre couleur de peau qui a attiré son attention et qui l'a indisposée au point de croire que vous pouviez être suspect ? Si tel est le cas, dites-nous que fait-on du respect des différences ? Où va-t-on avec les beaux slogans qui prônent l'unité dans la diversité ?

Évidemment, nous savons tous que des incidents semblables se produisent tous les jours et que bon nombre de Blancs sont également victimes pour x raisons et sans fondement valable. Pour l'avoir été toutes les deux, nous savons à quel point ceci est humiliant, frustrant, troublant, révoltant et quel tort cela cause à la réputation de l'individu.

Cette lettre se veut un témoignage de sympathie à l'égard de monsieur Domond et envers tous ceux et celles qui sont injustement victimes de ce genre de préjudice.

Nicole Bouvrette  
Claire Laforest  
Montréal, 14 août 1992

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice :  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint  
Jean Francoeur

Directeur de l'information  
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales  
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS